



Nations Unies

Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance

**Rapport sur les travaux des première
et deuxième sessions ordinaires
et de la session annuelle de 2023**

Conseil économique et social
Documents officiels, 2023
Supplément n° 14



Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance

**Rapport sur les travaux des première
et deuxième sessions ordinaires
et de la session annuelle de 2023**



Nations Unies • New York, 2023

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

	<i>Page</i>
Première partie	
Première session ordinaire de 2023	
I. Organisation de la session.	7
A. Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et du projet de calendrier et d'organisation des travaux	7
B. Déclarations liminaires de la Présidente du Conseil d'administration et de la Directrice générale de l'UNICEF	7
C. Élection du Bureau du Conseil d'administration	11
II. Délibérations du Conseil d'administration	12
A. Coopération au titre des programmes de l'UNICEF	12
B. Rapport oral sur la suite donnée par l'UNICEF aux recommandations et décisions adoptées aux quarante-neuvième et cinquantième réunions du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida	13
C. Action humanitaire de l'UNICEF	15
D. Exposé sur les critères et indicateurs utilisés pour mesurer les progrès accomplis en matière de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel et guider l'élaboration des stratégies, politiques et procédures	18
E. Exposé sur l'état d'avancement de l'examen critique et indépendant par les pairs de la fonction d'évaluation de l'UNICEF	20
F. Étude d'évaluabilité et évaluation formative du positionnement de l'UNICEF en vue de l'exécution du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025, et réponse de l'administration	21
G. Rapport financier et états financiers audités de l'UNICEF pour l'année terminée le 31 décembre 2021 et rapport du Comité des commissaires aux comptes, et réponse de l'administration	22
H. Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : plan de travail et projet de budget pour 2023	23
I. Exposé oral sur les travaux des comités nationaux pour l'UNICEF	25
J. Exposé sur la collaboration de l'UNICEF avec les institutions financières internationales	25
K. Rapport faisant suite à la visite sur le terrain effectuée par le Conseil d'administration de l'UNICEF	27
L. Questions diverses	27
M. Adoption des projets de décision	28

N.	Déclarations finales de la Directrice générale de l'UNICEF et de la Présidente du Conseil d'administration	28
Deuxième partie		
Session annuelle de 2023		
I.	Organisation de la session.....	31
A.	Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et du projet de calendrier et d'organisation des travaux	31
B.	Déclarations liminaires de la Présidente du Conseil d'administration et de la Directrice générale de l'UNICEF	31
II.	Délibérations du Conseil d'administration	33
A.	Rapport annuel de la Directrice générale de l'UNICEF pour 2022.....	33
B.	Rapport annuel sur l'action humanitaire de l'UNICEF	35
C.	Rapport annuel sur l'application du Plan d'action 2022-2025 de l'UNICEF pour l'égalité des genres	38
D.	Coopération au titre des programmes de l'UNICEF	39
E.	Exposé sur la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles	39
F.	Exposé sur la culture institutionnelle et la diversité.....	40
G.	Rapports d'évaluation et réponses de l'administration	42
H.	Projet de révision de la politique d'évaluation de l'UNICEF	44
I.	Rapport annuel du Bureau de l'audit interne et des investigations de l'UNICEF au Conseil d'administration pour 2022 et réponse de l'administration	45
J.	Rapport du Bureau de la déontologie de l'UNICEF pour 2022 et réponse de l'administration	47
K.	Évaluation préliminaire de la mise en œuvre de l'instrument de la Banque mondiale et réponse orale de l'administration.....	48
L.	Point sur les efforts déployés pour repositionner le système des Nations Unies pour le développement	49
M.	Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2022	50
N.	Déclaration de la Présidence de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF	51
O.	Questions diverses	52
P.	Adoption des projets de décision.....	52
Q.	Prix du personnel et déclarations finales de la Directrice générale de l'UNICEF et de la Présidence du Conseil d'administration.....	52
Troisième partie		
Deuxième session ordinaire de 2023		
I.	Organisation de la session.....	55
A.	Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et du projet de calendrier et d'organisation des travaux	55

B.	Déclarations liminaires de la Présidente du Conseil d'administration et de la Directrice générale de l'UNICEF	55
C.	Projet de programme de travail pour les sessions de 2024 du Conseil d'administration	59
II.	Délibérations du Conseil d'administration	60
A.	Coopération au titre des programmes de l'UNICEF	60
B.	Exposé oral sur l'action humanitaire de l'UNICEF	62
C.	Dialogue structuré sur le financement des résultats du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025	63
D.	Politique d'évaluation révisée de l'UNICEF	65
E.	Exposé sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations formulées dans l'autoévaluation de l'indépendance du Bureau de l'audit interne et des investigations de l'UNICEF	67
F.	Plan stratégique de l'UNICEF : prévisions financières actualisées pour 2023-2026.	68
G.	Questions diverses	69
H.	Adoption des projets de décision	69
I.	Déclarations finales de la Directrice générale de l'UNICEF et de la Présidente du Conseil d'administration	70
 Annexes		
I.	Session spéciale interactive sur les enfants d'Afrique	72
II.	Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2023.	75
III.	Rapport de la réunion conjointe des Conseils d'administration de l'UNICEF, du PNUD/FNUAP/UNOPS, du PAM et d'ONU-Femmes tenue le 2 juin 2023	90

Première partie
Première session ordinaire de 2023

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies
du 7 au 9 février 2023

I. Organisation de la session

A. Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et du projet de calendrier et d'organisation des travaux

1. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour provisoire et le projet de calendrier et d'organisation des travaux (E/ICEF/2023/1) tels que présentés par le Secrétaire du Conseil d'administration.

2. Le Secrétaire a annoncé que 46 délégations observatrices, dont 1 organisation intergouvernementale, 1 organisation internationale, 4 organisations non gouvernementales et 13 comités nationaux pour l'UNICEF, avaient présenté leurs pouvoirs, conformément à l'article 50.2 du Règlement intérieur¹.

B. Déclarations liminaires de la Présidente du Conseil d'administration et de la Directrice générale de l'UNICEF

3. La Présidente a souhaité aux membres et observateurs du Conseil d'administration la bienvenue à la première session ordinaire de 2023. Elle a exprimé ses condoléances aux peuples de la Türkiye et de la République arabe syrienne à la suite des récents tremblements de terre. Elle a fait remarquer qu'au moment d'entamer ses travaux pour l'année 2023, le Conseil d'administration nourrissait de grandes ambitions s'agissant de continuer à appuyer et à guider l'UNICEF dans la lutte contre les conséquences dévastatrices de ces catastrophes, certes, mais aussi des conflits, des changements climatiques, des maladies infectieuses, de la pauvreté et des autres problèmes auxquels font face les enfants, les adolescents et les jeunes du monde entier, et de faire fond sur les résultats significatifs que l'organisation a continué d'obtenir année après année. Elle a dit qu'elle se réjouissait à l'idée de travailler avec le Conseil d'administration et le Bureau pour guider l'action menée par l'UNICEF en vue d'obtenir des résultats pour les enfants.

4. La Présidente a présenté les autres membres du Bureau et les a remerciés d'avoir accepté de siéger à ses côtés. Elle a également exprimé sa gratitude aux membres qui ont siégé en 2022.

5. La Présidente a remercié la Directrice générale, les directeurs généraux adjoints et les autres hauts fonctionnaires de l'UNICEF, qui ont continué de tenir le cap face à une mer de défis qui semble plus agitée chaque jour. Elle a aussi remercié le personnel dévoué de l'UNICEF qui, partout dans le monde, travaille sans relâche avec les enfants et dans l'intérêt des enfants, ainsi que les membres du Conseil d'administration, qui guident, appuient et supervisent l'organisation.

6. La Présidente a souligné que les contributions individuelles de chacune des personnes présentes à la session avaient, ensemble, fait évoluer les conditions de vie des enfants dans le monde. Elle a encouragé chacun à travailler dans un esprit de collaboration et de partenariat, comme toujours, en mettant de côté ses convictions politiques et en accordant la priorité au bien-être et aux besoins des enfants. Elle s'est engagée à présider le Conseil d'administration dans un esprit d'ouverture et de dialogue afin de l'aider à accomplir son travail aussi efficacement que possible sans faire de compromis sur la qualité. Elle s'est finalement réjouie de pouvoir travailler

¹ Le nombre total de délégations observatrices et d'organisations non gouvernementales (y compris celles qui ont présenté leurs pouvoirs au cours de la session) était respectivement de 51 et de 5 après l'annonce faite par le Secrétaire.

avec les uns et les autres et apprendre à leur contact pendant la session ainsi qu'au cours de l'année.

7. La Directrice générale a présenté ses plus sincères condoléances aux peuples de la Türkiye et de la République arabe syrienne à la suite des récents tremblements de terre. Elle a indiqué que des fonds avaient été prélevés dans le Fonds de programmation pour les secours d'urgence, que les comités nationaux avaient été invités à mobiliser des ressources et que l'UNICEF préparait des fournitures essentielles en vue d'un envoi rapide et coordonnait ses efforts avec ceux de ses partenaires.

8. Au cours de l'année écoulée, l'UNICEF a obtenu des résultats appréciables sur le plan de l'action humanitaire. Il a continué d'assumer un rôle moteur dans le mécanisme COVAX, le volet Vaccins du Dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19 (Accélérateur ACT), qui vise à promouvoir l'équité vaccinale. L'UNICEF a aussi continué de jouer un rôle de premier plan dans la lutte contre la crise mondiale de l'apprentissage et il a collaboré avec les pays pour obtenir de leur part des déclarations d'engagement à la suite du Sommet sur la transformation de l'éducation qui s'est tenu en septembre 2022.

9. Souhaitant venir en aide aux millions de personnes qui souffrent d'insécurité alimentaire grave, parmi lesquels 27 millions d'enfants de moins de 5 ans, et élargir l'action qu'il mène en faveur de la prévention, de la détection et du traitement précoces, l'UNICEF a lancé l'initiative No Time to Waste. La nouvelle stratégie de programme à l'intention des adolescentes déterminera la manière dont les programmes de pays de l'UNICEF aligneront leurs interventions. Les progrès constatés dans les travaux sur la protection sociale ont permis de mieux surmonter les difficultés liées à la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), aux conflits et aux changements climatiques. L'UNICEF a récemment adopté ses toutes premières politique et stratégie en matière de handicap et d'inclusion.

10. L'UNICEF a poursuivi l'examen critique de ses opérations. L'organisation, qui a continué de jouer un rôle moteur de la réforme du système des Nations Unies, a travaillé avec les équipes de pays des Nations Unies pour fournir ressources et appui aux pays. Elle a pris des mesures pour renforcer les dispositifs de contrôle, notamment en créant une équipe d'enquête spécialisée au sein du Bureau de l'audit interne et des investigations, en procédant à des examens systématiques dans les zones à haut risque et en désignant une personne au poste de responsable du contrôle des risques.

11. Les travaux sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles se sont poursuivis. La Directrice générale a demandé que des ressources supplémentaires soient allouées à ces programmes essentiels, qui mobilisent les communautés, permettent aux enfants et aux adultes de signaler en toute sécurité les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles et aident les personnes rescapées à accéder aux services offerts. Elle a indiqué que l'organisation souhaitait s'engager plus avant dans le renforcement de sa culture interne et que la campagne relative aux valeurs fondamentales de l'UNICEF avait déjà porté ses fruits.

12. L'année 2023 devait être marquée par une aggravation des crises existantes. L'édition 2023 du forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui aura lieu en septembre, offrira à la communauté internationale l'occasion d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs fixés pour 2030. En tant qu'organisation garante des intérêts des enfants dans le cadre de la réalisation des objectifs de développement durable, l'UNICEF a sensibilisé l'opinion publique et pris des mesures à cet égard et demandé aux décideurs de rendre compte des progrès accomplis. L'organisation a demandé aux gouvernements de donner une place de premier plan aux enfants dans les plans de relèvement après la pandémie. Elle s'est

en outre engagée à atteindre les enfants les plus vulnérables. L'UNICEF profitera de l'occasion offerte par l'édition 2023 de la Conférence des Nations Unies sur l'eau, en mars, pour plaider en faveur d'une action accélérée et d'engagements concrets en faveur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène.

13. La Directrice générale a souligné qu'il fallait que l'UNICEF et ses partenaires de réalisation disposent d'un appui adéquat leur permettant, grâce à des financements rapides, prévisibles et souples, d'exécuter des programmes en faveur des enfants là où ils sont le plus nécessaires.

14. La Présidente a donné la parole à celles et ceux qui souhaitaient faire une déclaration générale.

15. Les délégations ont remercié la Directrice générale pour son leadership, l'UNICEF ayant continué de prendre des engagements ambitieux pour faire face aux problèmes et aux crises qui touchent les enfants partout dans le monde. Plusieurs délégations ont également exprimé leurs condoléances aux peuples de la Türkiye et de la République arabe syrienne pour la perte de milliers de vies humaines, dont celles de nombreux enfants, à la suite des récents tremblements de terre. Elles ont salué les mesures d'urgence prises par l'UNICEF pour venir en aide aux personnes en détresse dans les zones touchées. Les délégations ont également félicité la Présidente du Conseil d'administration. Elles l'ont assurée de leur appui et se sont engagées à l'aider à exercer les fonctions importantes qui lui incombent. Elles ont en outre remercié son prédécesseur et les autres membres du Bureau qui ont géré avec brio le Conseil d'administration en 2022.

16. Un groupe de délégations s'est félicité de la riposte que l'UNICEF a continué de mener contre la pandémie de COVID-19, notamment en achetant et en livrant des vaccins, tout en faisant face à des problèmes émergents, comme la crise de la sécurité alimentaire dans la Corne de l'Afrique, la guerre en Ukraine et la crise mondiale de l'apprentissage. Il a ajouté que les circonstances exceptionnelles que connaissait le monde aujourd'hui menaçaient de compromettre le bien-être, la santé et le développement des enfants et qu'il fallait tirer parti de l'énorme force de l'UNICEF et de l'ensemble du système des Nations Unies. Le groupe a également salué les efforts faits par le personnel de l'UNICEF pour atteindre les objectifs de développement durable pour tous les enfants.

17. Un autre groupe de délégations a souligné que la pandémie de COVID-19 avait ralenti les progrès accomplis en Afrique aux fins de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 4 sur l'éducation de qualité. Il a demandé que des mesures concrètes soient prises pour aider les pays du continent à élaborer des plans de reprise de l'apprentissage et que des ressources plus importantes y soient allouées. Le groupe a demandé que des ressources financières supplémentaires soient consacrées aux initiatives de l'UNICEF, comme l'initiative Giga, qui vise à connecter les écoles à Internet pour combler le fossé technologique actuel. Il a aussi salué les efforts déployés par l'UNICEF dans les domaines de la nutrition et du développement du jeune enfant.

18. Une délégation a souligné que les enfants des pays du Sud avaient été les plus durement touchés par la pandémie de COVID-19, car ils n'avaient pas eu accès à l'enseignement en ligne et aux plateformes d'apprentissage à distance, et que cela s'était traduit par un recours accru à des stratégies d'adaptation négatives, comme travail des enfants et le mariage d'enfants. La délégation a posé des questions sur les approches novatrices adoptées par l'UNICEF pour garantir l'accès de tous les enfants aux ressources d'apprentissage, et notamment aux technologies numériques. La Directrice générale a répondu que les initiatives numériques étaient une priorité pour l'UNICEF et que des travaux visant à permettre à l'ensemble des pays d'offrir un

accès en ligne aux enfants étaient en cours. Elle a ajouté qu'il s'agissait d'un travail essentiel pour l'organisation, qui s'était par ailleurs engagée à poursuivre les efforts faits dans ce domaine.

19. Plusieurs délégations ont félicité l'UNICEF pour le rôle qu'il a joué s'agissant d'élargir la distribution des vaccins contre la COVID-19 au moyen du Mécanisme COVAX. Elles ont souligné que les programmes en faveur des enfants, en particulier les vaccinations de routine, devaient se poursuivre avec le même degré d'urgence et à la même échelle. Interrogée sur la façon dont l'UNICEF comptait mobiliser des ressources pour faire face aux conséquences de la pandémie tout en assumant ses responsabilités en matière de distribution de vaccins, la Directrice générale a dit que l'organisation travaillait avec l'Organisation mondiale de la Santé et l'Alliance Gavi à l'élaboration d'un plan de relèvement et d'accélération pour atteindre les enfants n'ayant jamais été vaccinés et qu'elle prévoyait de les mettre en œuvre en collaboration avec les gouvernements.

20. Plusieurs délégations ont souligné qu'à l'approche de la mi-parcours de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, le monde n'était pas en voie d'atteindre ces objectifs et que les enfants étaient de plus en plus touchés par les changements climatiques, les conflits (comme la guerre en Ukraine), la pauvreté et l'insécurité alimentaire. Elles ont ajouté que les travaux menés sur le terrain par l'UNICEF avaient joué un rôle crucial s'agissant de protéger le bien-être des enfants, mais qu'il restait encore beaucoup à faire pour renforcer la résilience face aux chocs à venir et garantir un relèvement durable, équitable et inclusif. Consciente des nombreuses difficultés auxquelles se heurtent les enfants, la Directrice générale a déclaré qu'il y avait effectivement du retard à rattraper et qu'il fallait par ailleurs accélérer les choses si l'on souhaitait atteindre les objectifs de développement durable. Aider les pays à progresser dans ce domaine restait une priorité pour l'UNICEF. Elle a déclaré que le travail réalisé par l'UNICEF dans les collectivités sur le terrain aidait les pays à renforcer leur résilience et à se préparer aux chocs futurs.

21. Une délégation a souligné que les principes de transparence, de responsabilité, de contrôle et d'efficacité, y compris en ce qui concerne la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel, présidaient à une exécution réfléchie des programmes axée sur les résultats. La délégation a demandé à l'UNICEF et au Conseil d'administration de continuer à donner la priorité à ces principes et de recenser des moyens de renforcer l'efficacité des efforts déployés à cet égard. Un groupe de délégations a déclaré que les critères et indicateurs constituaient un outil fondamental pour venir à bout de l'exploitation et des atteintes sexuelles et du harcèlement sexuel, et il a salué le travail de coordination interinstitutions réalisé dans ce domaine. Le groupe a également exprimé un appui sans réserve aux efforts déployés par l'UNICEF pour atténuer les risques de violence fondée sur le genre dans les situations d'urgence. La Directrice générale a affirmé que l'UNICEF prenait très au sérieux la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, car des enfants et des femmes partout dans le monde subissaient ces choses horribles. Elle a ajouté que l'organisation s'engageait à faire de son mieux pour faire face au problème et accélérer les travaux dans ce domaine.

22. Une délégation a attiré l'attention sur le document intitulé « Étude d'évaluabilité et d'évaluation formative du positionnement de l'UNICEF en vue de la mise en œuvre du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 » ([E/ICEF/2023/3](#)), déclarant que les fonctionnaires de l'UNICEF ne connaissaient pas suffisamment bien ce plan et qu'ils étaient nombreux à considérer, en particulier au niveau des pays, qu'il était trop ambitieux et ne pourrait véritablement être concrétisé. L'UNICEF se proposait dans le Plan d'envisager les inégalités et les discriminations selon une

approche transversale ; or l'organisation n'avait pas une vision claire de cette notion ni des outils nécessaires à son application. La délégation a également déclaré qu'elle avait constaté qu'un plan d'action relatif aux changements climatiques avait été élaboré, mais que le climat n'était pas un domaine d'expertise établi de l'UNICEF et qu'il était dès lors contre-productif d'élargir les activités menées dans ce domaine. La Directrice générale a déclaré que l'UNICEF s'était engagé à faire en sorte que le Plan stratégique soit adopté et compris par l'ensemble de l'organisation. En réponse au commentaire sur le climat, elle a dit que l'UNICEF constatait les effets des changements climatiques sur les collectivités avec lesquelles il travaillait sur le terrain, et en particulier sur les enfants, qui y sont plus vulnérables. Il était important de s'assurer que l'UNICEF faisait tout ce qui était en son pouvoir dans le cadre de son mandat pour aider les collectivités à s'adapter à ces effets, comme la chaleur et la pollution de l'air.

23. Une délégation a souligné qu'il fallait investir davantage pour consolider les systèmes de protection sociale, rattraper les retards d'apprentissage et offrir un appui renforcé à l'UNICEF et à ses partenaires, en veillant notamment à ce qu'ils reçoivent des financements souples en temps opportun. D'autres délégations ont évoqué la baisse des ressources de base à laquelle l'UNICEF devait faire face. Elles ont dit espérer que l'organisation diversifierait ses sources de financement et renforcerait sa coopération avec les institutions financières internationales et d'autres parties prenantes, conformément aux objectifs du Plan stratégique pour 2022-2025. Une délégation a demandé aux pays développés d'honorer leurs engagements en matière d'aide publique au développement en assurant à l'UNICEF des ressources de base suffisantes et prévisibles. Une autre délégation s'est félicitée de l'engagement pris par les États Membres de porter à au moins 30 % la part des ressources de base d'ici à 2023 et a demandé qu'il soit intégralement concrétisé. La Directrice générale a déclaré qu'une grande partie des fonds reçus par l'UNICEF, bien qu'appréciés, étaient affectés à des activités déterminées, ce qui pouvait rendre les choses difficiles. Les programmes de pays, par exemple, dépendaient d'un financement souple, et le fait de disposer d'une certaine flexibilité à cet égard facilitait le travail de l'organisation s'agissant de venir en aide aux enfants.

24. Une délégation a salué les efforts faits par l'UNICEF pour élargir les sources de financement en exécutant sa vision et sa stratégie en matière de financement innovant pour les enfants, l'objectif étant de mettre en place de nouvelles initiatives en collaboration avec des partenaires privés. Elle a également souligné l'importance de gérer les risques et d'assurer le contrôle des activités, et demandé à l'UNICEF de veiller à ce qu'une structure de gouvernance adéquate soit en place pour mener à bien les procédures simplifiées associées à ces initiatives et sélectionner de manière transparente les partenaires privés. La Directrice générale a admis que les partenaires privés jouaient un rôle essentiel dans l'action menée par l'UNICEF et déclaré que l'organisation étudiait constamment les possibilités en matière de partenariats et de financements innovants.

C. Élection du Bureau du Conseil d'administration

25. Pour 2023, le Conseil d'administration a élu à la présidence la Représentante permanente du Danemark auprès de l'Organisation des Nations Unies, Marie-Louise Koch Wegter, et à la vice-présidence les représentants permanents suivants : María del Carmen Squeff (Argentine), Jonibek Ismoil Hikmat (Tadjikistan), Krzysztof Maria Szczerski (Pologne) et Claver Gatete (Rwanda).

II. Délibérations du Conseil d'administration

A. Coopération au titre des programmes de l'UNICEF

a) Descriptifs de programmes de pays

26. Ont été examinés par le Conseil d'administration les descriptifs de programme de pays pour l'Algérie, la Bolivie (État plurinational de), le Costa Rica, l'Équateur, Haïti, l'Iran (République islamique d'), le Liban, le Népal, la République centrafricaine, la République dominicaine, Sao Tomé-et-Principe et le Venezuela (République bolivarienne du) ([E/ICEF/2023/P/L.2](#) à [E/ICEF/2023/P/L.10](#) et [E/ICEF/2023/P/L.12](#) à [E/ICEF/2023/P/L.14](#)) ; le descriptif de programme commun de pays pour Cabo Verde ([DP/FPA-ICEF/CCPD/2023/CPV/1](#)) ; le descriptif de programme multipays pour les pays insulaires du Pacifique ([E/ICEF/2023/P/L.1](#)) ; le descriptif de programme de zone pour les femmes et enfants palestiniens en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne et dans l'État de Palestine ([E/ICEF/2023/P/L.11](#)).

27. Dans une brève déclaration liminaire, le Directeur du Groupe des programmes a déclaré que plus de 2 milliards de personnes n'avaient pas accès à des services d'approvisionnement en eau potable gérés de manière sûre, ni à des installations de base pour se laver les mains. Il était nécessaire d'accélérer considérablement les progrès à cet égard, mais la crise climatique entravait les efforts. Le Directeur par intérim pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène (WASH) et le climat, l'environnement, l'énergie et la réduction des risques de catastrophe a exposé l'approche globale adoptée par l'UNICEF pour faire face aux problèmes liés à l'eau et à l'assainissement. Il a demandé aux États Membres de renforcer les systèmes WASH et déclaré que l'UNICEF profiterait de l'édition 2023 de la Conférence des Nations Unies sur l'eau, en mars, pour exiger des services WASH permettant de répondre aux besoins des personnes qui ne sont pas desservies. Son propos faisait écho aux remarques faites par la Directrice générale au début de la session, et qui ont été reprises dans le diaporama diffusé lors de la présentation du point de l'ordre du jour.

28. Une table ronde réunissant des intervenants issus des pouvoirs publics, du système des Nations Unies, de la jeunesse et du milieu universitaire a mis l'accent sur l'urgence d'agir pour réaliser le droit humain à l'eau et à l'assainissement dans le contexte de la crise climatique. La parole a ensuite été donnée aux États Membres et aux directeurs des bureaux régionaux de l'UNICEF. Plusieurs représentants des pays qui ont présenté des descriptifs de programmes ont pris la parole pour remercier l'UNICEF de sa coopération, et plusieurs d'entre eux ont salué le processus consultatif qui a permis d'élaborer les descriptifs et de les aligner sur les priorités nationales.

29. Les directeurs des bureaux régionaux de l'UNICEF pour l'Asie de l'Est et le Pacifique, l'Amérique latine et les Caraïbes, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, l'Asie du Sud et l'Afrique de l'Ouest et centrale ont remercié les représentants des pays qui avaient présenté des descriptifs de programmes de leur collaboration. Les directeurs des bureaux régionaux ont dit que l'UNICEF était déterminé à mettre en œuvre les programmes à l'appui des priorités nationales et des objectifs mondiaux. Ils ont mis en évidence les difficultés associées aux différents contextes nationaux que les programmes s'efforceront d'aplanir et de résoudre.

30. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2023/1 selon la procédure d'approbation tacite (voir annexe II).

31. À la suite de l'adoption de la décision, un groupe de délégations a fait part de ses préoccupations concernant le descriptif de programme de pays pour la République islamique d'Iran (2023-2027) et demandé instamment aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents et aux équipes de pays de travailler en étroite collaboration à l'élaboration de descriptifs de programmes de pays qui garantissent la protection des enfants et des jeunes, en particulier les filles et les jeunes femmes. Une autre délégation a exhorté les organismes des Nations Unies à poursuivre les efforts qu'ils font pour articuler dans les descriptifs de programmes de pays leurs contributions à l'égalité des genres et au respect et à la promotion des droits humains, y compris les droits sexuels et les droits en matière de reproduction.

32. Le représentant de la République islamique d'Iran s'est inquiété de la politisation des discussions relatives au descriptif de programme de pays. Il a affirmé que le programme conjoint mis au point par son gouvernement et l'UNICEF s'alignait sur les plans nationaux de développement et qu'il avait été élaboré en tenant compte des besoins et des priorités des enfants iraniens. Une délégation a exprimé son plein soutien au descriptif de programme de pays pour la République islamique d'Iran.

b) Prorogation de programmes de pays en cours

33. La Présidente a dit que, conformément à sa décision 2009/11, le Conseil d'administration avait été informé de la prorogation de six mois du programme de pays pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée, faisant suite à une prorogation de six mois, et de la prorogation de dix mois du programme de pays pour la Mauritanie, faisant suite à une prorogation de deux mois, comme indiqué dans le document publié sous la cote [E/ICEF/2023/P/L.15](#).

34. Le Conseil d'administration a été prié d'approuver la prorogation de dix mois du programme de pays pour le Brésil, qui faisait suite à des prorogations de un an et de deux mois, respectivement ; la prorogation de dix mois du programme de pays pour la Gambie, qui faisait suite à des prorogations de un an et de deux mois, respectivement ; la prorogation de dix mois du programme de pays pour l'Afghanistan, qui faisait suite à trois prorogations, respectivement de deux ans, de trois mois et de onze mois, comme indiqué dans le document publié sous la cote [E/ICEF/2023/P/L.15](#).

35. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2023/2 au titre du point 16 de l'ordre du jour (voir annexe II).

B. Rapport oral sur la suite donnée par l'UNICEF aux recommandations et décisions adoptées aux quarante-neuvième et cinquantième réunions du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

36. La Directrice associée et Chef de la section VIH/sida, Groupe des programmes, a présenté le rapport oral (UNICEF/2023/EB/2).

37. Trois délégations ont félicité l'UNICEF pour le leadership dont il a fait preuve à la présidence du Comité des organismes coparrainants en 2022. Une personne a salué le rôle important joué par l'UNICEF en ce qui concerne le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et la lutte mondiale contre le sida. Une délégation a salué les progrès réalisés au cours des quarante dernières années dans la lutte contre le VIH/sida, mais elle s'est dite préoccupée par les problèmes et les revers auxquels elle se heurte aujourd'hui. Elle a remercié l'UNICEF d'avoir continué d'offrir des services de santé liés au VIH/sida en Ukraine après le début de la guerre. Elle s'est félicitée des approches intégrées du VIH/sida figurant dans le

Plan stratégique pour 2022-2025, ainsi que des initiatives menées pour atteindre les adolescentes d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe, en particulier celles qui visent à offrir une aide en matière de santé sexuelle et reproductive et de droits connexes. Elle a demandé comment l'UNICEF pouvait cibler les jeunes garçons qui étaient surreprésentés parmi les personnes nouvellement infectées par le VIH dans deux régions. La Directrice associée a souligné que les travaux menés par l'UNICEF en matière de données, d'analyse et de plaidoyer permettaient de mieux comprendre les populations touchées et d'adopter des mesures fondées sur des données probantes.

38. Une autre délégation a encouragé les coparrainants de l'ONUSIDA à continuer d'entretenir un dialogue constructif sur le financement durable de cette organisation. Elle a demandé que l'UNICEF continue de donner la priorité à la lutte contre le VIH/sida dans son budget et qu'elle garde son personnel spécialisé. Elle a également demandé des informations sur les ressources disponibles pour le VIH/sida et sur la capacité de l'UNICEF à mobiliser des fonds. La Directrice associée a déclaré que l'UNICEF reconnaissait l'importance de disposer d'un Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités et d'un Programme commun efficace, et qu'il mobilisait également des ressources supplémentaires pour s'assurer d'atteindre ses objectifs.

39. Une délégation a salué les efforts faits par l'UNICEF pour prévenir la transmission verticale du VIH. Elle a exprimé son désaccord avec les approches axées sur des groupes de population clefs et ajouté que la Stratégie mondiale de lutte contre le sida 2021-2026 et la Déclaration politique sur le VIH/sida n'étaient pas fondées sur un consensus. Elle a en outre fait part d'objections à l'égard de certaines formulations figurant dans ces documents et affirmé que les projets de l'UNICEF devaient être conformes à la législation nationale et tenir compte des caractéristiques culturelles des pays. Elle a demandé comment l'UNICEF travaillait avec les groupes de population clefs s'agissant de l'aide apportée aux enfants et aux adolescents, et en quoi cela différait des approches employées par ONUSIDA. La Directrice associée a déclaré que l'UNICEF appuyait sans discrimination les enfants et les adolescents des différents pays du monde pour atteindre son objectif de vaincre le sida.

40. Une autre délégation a salué l'engagement de l'UNICEF à mener des actions de plaidoyer dans plusieurs domaines afin d'atteindre les objectifs qui figurent dans la Stratégie mondiale de lutte contre le sida 2021-2026. Elle a déclaré que les programmes de prévention et de traitement du VIH qui ne tenaient pas compte de la diversité des populations et de leurs besoins particuliers ne sauraient enrayer la transmission du VIH.

41. Une délégation a affirmé sa volonté d'éliminer la transmission mère-enfant du VIH au niveau mondial. Elle a demandé si les coparrainants avaient reçu des éclaircissements de la part d'ONUSIDA sur les critères utilisés pour déterminer comment les fonds seraient alloués en 2023 et sur le point de vue de l'UNICEF concernant un projet pilote visant à faire une place aux coordonnateurs d'ONUSIDA dans les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. La Directrice associée a indiqué que des discussions sur les mécanismes de financement étaient en cours. Elle a ajouté que l'UNICEF appuyait l'approche visant à intégrer les coordonnateurs d'ONUSIDA dans les pays spécifiques recensés.

42. Une autre délégation a demandé instamment aux États Membres d'innover dans leur manière de travailler entre eux et avec les organismes des Nations Unies s'agissant de mobiliser des ressources, d'honorer les engagements pris en matière d'aide publique au développement et d'aider d'autres pays à regagner le terrain perdu. La Directrice associée a remercié la délégation pour le leadership dont fait preuve le pays qu'elle représente dans la lutte contre le VIH.

C. Action humanitaire de l'UNICEF

a) Exposé sur l'action humanitaire de l'UNICEF

43. L'exposé (UNICEF/2023/EB/3) a été présenté par le Directeur du Bureau des programmes d'urgence.

44. Plusieurs délégations ont exprimé leur appui aux peuples de la Türkiye et de la République arabe syrienne à la suite des récents tremblements de terre. La représentante de la Türkiye s'est dite reconnaissante de la solidarité manifestée par les pays et les organisations internationales et a remercié l'UNICEF pour sa réactivité et sa coopération.

45. Une délégation a souligné que les enfants d'Ukraine et les enfants déplacés dans les pays voisins devaient avoir accès à des fournitures vitales, en particulier en hiver. Elle s'est félicitée de la coopération entre les autorités nationales et des interventions d'urgence menées par l'UNICEF dans le pays, et a salué le travail fait par le Comité national s'agissant d'assurer un appui durable aux réfugiés d'Ukraine.

46. Un groupe de délégations a réitéré l'appel lancé aux États Membres pour qu'ils fournissent à l'action humanitaire un financement de meilleure qualité. Il a posé des questions sur les principales difficultés auxquelles se heurte l'utilisation de l'Indice des risques climatiques pour les enfants, les mesures prises par l'UNICEF pour réduire au minimum son empreinte carbone et son empreinte écologique et l'adéquation des systèmes visant à garantir la sécurité et la sûreté du personnel. Le Directeur a déclaré que l'Indice avait été un outil de plaidoyer utile et qu'il pourrait être renforcé en procédant à une analyse des données décentralisées, qui font souvent défaut. Il a précisé que les systèmes utilisés pour garantir la sécurité de l'ensemble du personnel étaient fondés sur une approche interinstitutions visant à maintenir les risques de sécurité à un niveau acceptable dans la conduite des activités. Le groupe de délégations a préconisé de multiplier les efforts en matière de prévention, et une autre délégation a souligné qu'il importait aussi de mettre en place des mesures d'atténuation et des efforts d'adaptation. Le Directeur a dit que des progrès avaient été réalisés en ce qui concerne la préparation, mais qu'il fallait appuyer davantage les mesures préventives. Il a ajouté qu'il avait été tenu compte pour la première fois de la préparation dans l'appel humanitaire mondial.

47. Une délégation a indiqué qu'elle était en train d'élaborer un deuxième plan d'action national relatif aux droits de l'enfant et de mettre en œuvre son premier programme de pays quinquennal de l'UNICEF. Elle a souligné les contributions apportées par son pays à l'Ukraine en termes de financement, d'approvisionnement en médicaments et en fournitures et d'accueil des réfugiés.

48. Une autre délégation a salué le travail accompli par l'UNICEF pour atténuer la crise nutritionnelle associée à la récente sécheresse qui a touché des millions de ménages dans son pays.

49. Une délégation a demandé comment l'UNICEF veillait à ce que le soutien apporté par les institutions financières internationales complète les efforts humanitaires et contribue à renforcer la résilience à long terme des collectivités. Elle s'est enquis des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la recommandation figurant dans l'examen de l'action humanitaire, qui prévoyait de fournir à l'UNICEF suffisamment d'éléments pour lui permettre de juger des aspects essentiels de la pratique humanitaire, de prioriser une couverture élargie plutôt que des interventions ciblées et de garantir une approche structurée et globale de la responsabilité à l'égard des populations touchées. Le Directeur a déclaré que les institutions financières internationales complétaient les efforts humanitaires engagés et renforçaient les programmes relatifs à la résilience.

50. Une autre délégation a demandé des informations sur les plans établis et les échéanciers fixés s'agissant de combler le déficit de financement de l'examen de l'action humanitaire. Elle a encouragé l'UNICEF à continuer de mettre l'accent sur l'analyse des risques, la préparation, la localisation et les partenariats; le renforcement de la coordination de l'approche sectorielle de l'aide humanitaire; l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action intégrés permettant de répondre aux besoins humanitaires et de lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et les violences fondées sur le genre dans les situations d'urgence. Le Directeur a remercié la délégation pour les fonds qu'elle a alloués à l'examen de l'action humanitaire. En réponse au commentaire sur les partenariats, le Directeur a indiqué que l'UNICEF travaillait avec de nombreux partenaires dans divers domaines, notamment le choléra, les tours d'horizon prospectifs et la COVID-19.

51. Une délégation a demandé comment l'UNICEF parvenait à garantir le respect, par les partenaires locaux recrutés dans le cadre de sa stratégie de localisation, de son code de conduite en matière de prévention de la violence fondée sur le genre et de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Elle a aussi souhaité savoir si tous les partenaires et bénéficiaires avaient accès aux mécanismes de communication de l'information de l'UNICEF. Elle a indiqué qu'elle souhaitait recevoir des informations actualisées sur l'approche intégrée en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène appliquée par l'UNICEF dans les différentes régions ainsi que des exemples de la manière dont les cadres de collaboration stratégique établis avec les organismes des Nations Unies avaient été appliqués au niveau national pour illustrer les avantages comparatifs de l'UNICEF et son rôle de chef de file. Le Directeur a fait état des efforts croissants déployés par l'UNICEF pour intégrer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre la violence fondée sur le genre dans les interventions mises en œuvre dans tous les secteurs.

52. Une délégation a déploré les tentatives faites par certains pays de politiser les débats consacrés à ce point de l'ordre du jour. Elle a souligné le rôle que joue son pays en tant que grande puissance agricole et pays d'accueil de réfugiés et la façon dont il contribue à assurer la sécurité alimentaire mondiale.

b) Exposé sur la vaccination contre la COVID-19 et les progrès accomplis par l'intermédiaire du Partenariat pour la distribution de vaccins contre la COVID-19

53. Le Coordonnateur mondial principal du Partenariat pour la distribution de vaccins contre la COVID-19 a présenté l'exposé (UNICEF/2023/EB/6).

54. Plusieurs délégations ont salué les progrès accomplis par le Partenariat et félicité l'UNICEF pour son rôle de chef de file. Une délégation a fait remarquer que les vaccinations de routine des enfants avaient diminué dans le sillage de la pandémie et que cela avait eu des conséquences négatives sur l'éducation. Elle a dit attendre avec impatience les conclusions du Partenariat au sujet de la coopération régionale institutionnalisée. Elle a en outre demandé comment se débrouilleraient les pays qui n'avaient pas atteint les objectifs en matière de vaccination et quelles améliorations structurelles permanentes apportées aux systèmes de santé et à la prestation de soins seraient maintenues. Elle a aussi voulu savoir si l'UNICEF voyait des possibilités de partenariats durables entre les services sanitaires nationaux, les Nations Unies, les institutions financières et le secteur privé. Le Coordonnateur mondial principal a confirmé que la lutte contre la baisse des vaccinations de routine et l'intégration de la vaccination contre la COVID-19 dans les soins de santé primaires étaient au cœur des préoccupations des organismes, qui continueront à soutenir les pays qui n'ont pas atteint leurs objectifs. En ce qui concerne les possibilités en matière de partenariats, il a signalé les améliorations réalisées au cours des deux dernières années en ce qui

concerne la chaîne du froid, les investissements dans les systèmes d'information sanitaire et la disponibilité de l'oxygène. Il a cependant ajouté qu'il fallait continuer de suivre de près la situation pour renforcer les systèmes de santé communautaires et rémunérer et protéger les agents de santé communautaire.

55. Une autre délégation a demandé comment il serait tenu compte de l'intégration de la distribution des vaccins dans les services de soins de santé de routine et de l'accès équitable aux vaccins dans la feuille de route pour la transition et quels seraient les partenaires qui participeraient aux discussions sur la transition. Elle a aussi voulu en savoir plus sur la stratégie visant à confier davantage à des acteurs locaux la production de vaccins et la gestion de la chaîne de distribution. Le Coordonnateur mondial principal a nommé les nombreux partenaires impliqués dans les discussions. Il a évoqué, parmi les enseignements à retenir, l'importance de décentraliser les moyens de production des contre-mesures médicales. Une approche élargie de la vaccination pourrait rassembler un éventail de partenaires réunis au sein d'une seule « équipe de pays », dont des organisations non gouvernementales, les acteurs qui s'intéressent aux maladies non transmissibles et les communautés qui travaillent sur le VIH et la tuberculose.

56. Une délégation a déclaré que l'accès à des vaccins sûrs et efficaces dans les contextes humanitaires restait difficile et insisté pour que la priorité soit accordée aux efforts visant à poursuivre les vaccinations de routine des enfants. Elle a demandé instamment que les doses primaires et les doses de rappel soient incluses dans les efforts d'intégration et que les rôles et les responsabilités de chacun soient clairement définis dans la feuille de route pour la transition. Elle a en outre demandé à l'UNICEF de communiquer régulièrement des informations à jour sur sa coopération avec les membres du Partenariat.

57. Le Coordonnateur mondial principal a indiqué que, dans l'ensemble, l'appui aux pays consisterait à poursuivre la vaccination contre la COVID-19 en mettant l'accent sur les groupes hautement prioritaires, à rétablir les services de vaccinations essentiels et à intégrer le vaccin contre la COVID-19 dans les soins de santé primaires.

58. Une délégation a demandé comment les fonds déboursés étaient convertis en vaccins livrés et s'il y avait des pays où la capacité d'absorption avait été atteinte et où les fonds n'étaient pas utilisés. Elle a demandé des informations sur les obstacles qui entravaient la distribution de vaccins dans les pays en crise et sur la manière dont les partenariats garantissaient la vaccination des populations les plus vulnérables. Elle a aussi voulu en savoir plus sur le partenariat avec Gavi, l'Alliance du Vaccin. Le Coordonnateur mondial principal a dit que les fonds obtenus par le Partenariat avaient surtout servi à financer des campagnes et des mesures à effet rapide et qu'ils avaient été utilisés rapidement. Il a ajouté que les partenaires étudiaient la possibilité d'employer les fonds inutilisés dans les pays pour renforcer les systèmes de santé et regrouper les activités sanitaires et humanitaires, y compris dans les États aux prises avec des crises. Il a précisé que la bonne volonté de tous les partenaires avait été un élément clef du succès obtenu.

59. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a dit que les vaccins contre la COVID-19 qui avaient été distribués dans les contextes humanitaires n'avaient pas eu les effets escomptés, du fait qu'ils avaient été approuvés au titre d'une procédure pour les situations d'urgence qui ne dégageait pas leurs fabricants de leurs responsabilités. Il a ajouté qu'il fallait immédiatement s'atteler à ce problème. Le Coordonnateur mondial principal a dit que les principaux acteurs du domaine devaient aborder les questions d'indemnisation et de responsabilité à l'occasion d'une réunion sur la vaccination contre la COVID-19 dans les contextes humanitaires qui se tiendrait à Nairobi la semaine suivante.

D. Exposé sur les critères et indicateurs utilisés pour mesurer les progrès accomplis en matière de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel et guider l'élaboration des stratégies, politiques et procédures

60. La direction de la Division des ressources humaines a présenté l'exposé (E/ICEF/2023/5).

61. Plusieurs délégations se sont félicitées de l'occasion qui leur était donnée de discuter de la manière dont les progrès accomplis en matière de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel, et de réponse à ces phénomènes, étaient mesurés. Un groupe de délégations a souligné qu'il était nécessaire de favoriser le développement de connaissances plus poussées et de renforcer l'apprentissage pour garantir que tous les employés, partenaires de mise en œuvre et bénéficiaires du système des Nations Unies reçoivent une protection adéquate et puissent compter sur un système dans lequel une place centrale était donnée aux victimes et aux survivant(e)s. Bien que les efforts de prévention et d'intervention puissent être difficiles à mesurer, le groupe a déclaré qu'il était nécessaire d'aller plus loin que la simple utilisation de données quantitatives sur les activités et les produits, l'idée étant de se concentrer sur les résultats obtenus et leurs effets, ainsi que de veiller à l'adoption d'une approche bien coordonnée et, partant, efficace, à l'échelle du système des Nations Unies.

62. Une délégation a félicité l'UNICEF de s'efforcer d'instaurer une culture institutionnelle de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles ainsi que du harcèlement sexuel et de reconnaître le caractère central de la protection, de l'obligation de rendre compte et de l'égalité des genres dans ses stratégies, politiques et procédures. Elle a ajouté que le Fonds pourrait étendre la portée de ses efforts pour assurer un soutien qui soit axé sur les survivantes et survivants, en particulier au moment des enquêtes.

63. Soulignant que cette question était essentielle pour préserver la réputation de l'ONU en tant que partenaire mondial de confiance, une autre délégation a noté que le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales avait récemment fourni un résumé des mesures de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, ainsi que contre le harcèlement sexuel, prises par six organisations, dont l'UNICEF. La délégation s'est dite favorable aux recommandations, qui portaient notamment sur l'adoption d'une approche plus systémique à l'échelle des Nations Unies, sur l'amélioration de l'interprétation commune d'une approche centrée sur les victimes et les survivant(e)s, et sur la mise en place de cadres de diligence raisonnable et de gestion des risques plus cohérents. Une autre délégation a déclaré que les progrès observés montraient que l'UNICEF avançait dans la bonne direction.

64. Donnant suite à une question sur la manière dont l'UNICEF mesurait l'évolution des pratiques et l'application du principe de responsabilité, la Conseillère principale pour les questions de culture institutionnelle a indiqué que l'organisation s'appuyait sur une série de divers indicateurs, tels que les tendances constatées s'agissant des rapports qui étaient présentés au Bureau de l'audit interne et des investigations et au Bureau de la déontologie, les mesures disciplinaires prises lorsqu'une faute avait été établie, et le ressenti de son personnel, qu'elle évaluait grâce à un sondage mondial, réalisé tous les deux ans auprès du personnel, et à une enquête « Pulse Check » sur la culture du lieu de travail, menée tous les six mois.

65. Interrogée sur la collaboration interinstitutions en matière de lutte contre le harcèlement sexuel, la Conseillère principale a déclaré que l'UNICEF participait très activement aux travaux de l'Équipe spéciale chargée de la question de la lutte contre le harcèlement sexuel, créée sous l'égide du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, laquelle constituait une plateforme essentielle pour l'élaboration de stratégies, le partage de données, d'enseignements et d'informations sur les défis rencontrés, et la planification – de manière plus coordonnée – des efforts de lutte contre le harcèlement sexuel. En ce qui concerne la coordination interinstitutions sur la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, la Conseillère principale pour la protection de l'enfance a confirmé que l'UNICEF contribuait de manière significative aux travaux tant du Comité permanent interorganisations que du groupe de travail des Nations Unies sur l'exploitation et les atteintes sexuelles, en collaboration avec la Coordinatrice spéciale et la Défenseuse des droits des victimes, et qu'il apportait son soutien à la coordination interinstitutions au niveau national.

66. En réponse aux questions concernant la mise en place d'une approche centrée sur les victimes et les survivant(e)s, la Conseillère principale pour la protection de l'enfance a confirmé qu'il s'agissait du type d'approche suivie dans tous les travaux menés par l'UNICEF en matière de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, ainsi que dans les programmes et opérations du Fonds. Cette approche reposait sur les trois grandes priorités fixées dans la stratégie de l'organisation, à savoir, l'utilisation de mécanismes de signalement sûrs et accessibles, la fourniture d'une aide de qualité, disponible et accessible aux survivantes et survivants, et la réalisation d'enquêtes adaptées aux enfants et opportunes, sur la base d'un consentement éclairé. La Conseillère principale a ajouté que l'UNICEF avait dirigé le lancement du Protocole des Nations Unies sur la prise en charge des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles, lequel avait été élaboré conjointement avec la Défenseuse des droits des victimes et diverses entités des Nations Unies.

67. Répondant à une question sur la manière dont l'UNICEF suivait les progrès accomplis s'agissant du renforcement du système visant à obliger les auteurs d'actes répréhensibles à en répondre, la Directrice générale adjointe chargée de la gestion a souligné que des améliorations significatives en matière de culture de dénonciation dans les rapports et d'importants progrès avaient été constatés sur le terrain au fil des ans. Il était essentiel pour le travail effectué au sein de la communauté au sens large que l'UNICEF collabore avec le reste du système des Nations Unies et les organisations non gouvernementales, en toute connaissance de cause. La Directrice générale adjointe a ajouté qu'au cours des dernières années, l'UNICEF avait alloué une part importante de son budget de base aux programmes ayant trait à la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel, ainsi qu'à l'amélioration des systèmes internes, mais que, comme pour tout autre secteur, des ressources de base et d'autres ressources étaient nécessaires de toute urgence, de même qu'une amélioration de la cohérence des mesures prises, et elle a lancé un appel pour obtenir un soutien financier supplémentaire.

68. La Directrice générale adjointe a également demandé au Conseil d'administration d'envisager la possibilité de regrouper en une seule session les deux séances consacrées à la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, ce qui permettrait de faire le point de manière plus complète sur les progrès accomplis.

E. Exposé sur l'état d'avancement de l'examen critique et indépendant par les pairs de la fonction d'évaluation de l'UNICEF

69. Le Directeur de l'évaluation a présenté l'exposé ([E/ICEF/2023/6](#)).

70. Les délégations ont accueilli favorablement l'exposé sur l'état d'avancement de l'examen critique et indépendant par les pairs, déclarant qu'il s'agissait d'un mécanisme important à des fins de renforcement constant de la culture institutionnelle à l'UNICEF, ainsi que d'apprentissage et d'application du principe de responsabilité. Une délégation a déclaré que l'évaluation se distinguait des autres fonctions de contrôle en tant qu'outil permettant à l'UNICEF d'obtenir des résultats plus nombreux et de meilleure qualité pour les enfants, en particulier les enfants en situation de vulnérabilité.

71. Une autre délégation s'est félicitée du caractère participatif de l'examen, qui permettait un engagement important des principales parties prenantes. Elle a également salué le fait que celui-ci était particulièrement bien aligné sur le cadre fixé par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation concernant les examens par les pairs professionnels, ce qui permettait de comparer les examens et de partager les enseignements tirés dans l'ensemble du système des Nations Unies. Une délégation s'est félicitée que le fil directeur de l'examen portait à la fois sur les conditions entourant la fonction d'évaluation et sur la fonction d'évaluation elle-même. Elle s'est également félicitée de l'importance accrue accordée à la réalisation d'évaluations dans l'ensemble de l'UNICEF afin de favoriser l'apprentissage et la responsabilisation et, en fin de compte, d'améliorer la qualité des programmes menés en faveur des enfants.

72. Invité à partager les conclusions provisoires de l'examen par les pairs concernant les méthodes d'évaluation nouvelles et innovantes, le Directeur de l'évaluation a déclaré que l'une des principales recommandations était de mieux tirer profit des nouvelles technologies, ainsi que des méthodes plus anciennes, ce qui correspondait à la direction prise par la fonction d'évaluation au cours de l'année écoulée. À titre d'exemple, il a indiqué que le recours à l'intelligence artificielle accélérerait les processus d'examen des documents tout en réduisant leur coût, ajoutant qu'une synthèse des résultats des évaluations menées dans l'ensemble de l'UNICEF était en cours de préparation. Il était également recommandé de mieux utiliser les données existantes dans l'UNICEF, ce dont le directeur s'est félicité.

73. Donnant suite à une question sur les paramètres spécifiques employés pour déterminer ce qui avait ou n'avait pas fonctionné dans la politique d'évaluation actuelle, le Directeur de l'évaluation a déclaré que la mesure du succès de la fonction d'évaluation reposait sur l'utilisation d'indicateurs clefs de performance quantitatifs, relatifs notamment aux dépenses d'évaluation et à la portée de l'évaluation, ainsi que de critères qualitatifs concernant l'orientation de la fonction. Interrogé sur la manière dont la politique d'évaluation s'inscrirait dans l'action menée par l'UNICEF, il a déclaré que le processus qui se déroulerait au cours des prochaines semaines permettrait de préserver les aspects essentiels de la fonction, en matière notamment d'indépendance et d'impartialité. Dans le même temps, compte tenu de la structure très décentralisée de l'UNICEF, l'objectif n'était pas de rendre la fonction d'évaluation aussi indépendante que possible si cela signifiait compromettre la relation de confiance établie par les acteurs de l'évaluation avec les principales parties prenantes de l'ensemble de l'organisation.

74. Le Directeur de l'évaluation a indiqué que le rapport final du groupe d'examen par les pairs serait bientôt terminé et qu'il soumettrait des résultats plus détaillés lors de la session annuelle, dans le cadre d'une présentation du projet de politique d'évaluation révisée, lequel serait présenté à nouveau lors de la deuxième session ordinaire de 2023, compte étant tenu des commentaires du Conseil.

F. Étude d'évaluabilité et évaluation formative du positionnement de l'UNICEF en vue de l'exécution du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025, et réponse de l'administration

75. Le Directeur de l'évaluation a présenté le rapport de synthèse (E/ICEF/2023/3), puis la Directrice de la Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi a présenté la réponse de l'administration (E/ICEF/2023/4).

76. Les délégations ont salué les efforts déployés par l'UNICEF pour évaluer et recenser les actions devant être prises afin de s'assurer de disposer des éléments techniques et stratégiques nécessaires pour mener à bien le Plan stratégique pour 2022-2025. Un groupe de délégations s'est félicité que l'UNICEF ait pris l'initiative de réfléchir à ses capacités de mise en œuvre du Plan stratégique dès le début, ce qui, selon lui, permettrait au Fonds de tirer des leçons dans de brefs délais et de prendre des mesures correctives en temps utile.

77. Se disant conscient que certaines des conclusions formulées dans l'évaluation formative étaient à prévoir compte tenu du stade précoce de la mise en œuvre du nouveau Plan stratégique, le groupe a toutefois noté que divers éléments stratégiques n'étaient pas prêts, étant donné le manque de convergence et l'utilisation insuffisante d'éléments probants pour la prise de décisions. Il a par ailleurs souligné l'urgence avec laquelle certains thèmes clefs en lien avec l'organisation d'activités sensibles aux risques en matière d'action humanitaire et de développement, la résilience, l'action climatique et la consolidation de la paix devaient être abordés, et a déclaré qu'il comptait sur l'UNICEF pour établir des bases organisationnelles solides au sein des différents départements existants en vue de l'adoption d'approches pertinentes dans ces domaines. Il a également noté le déséquilibre existant entre les objectifs et les ressources disponibles et a encouragé l'UNICEF à mieux prévoir ses dépenses et à rationaliser les processus de financement afin de donner la priorité aux besoins plutôt qu'à l'obtention de volumes de financement historiques.

78. Face à ces commentaires, la Directrice de la Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi a déclaré que le Groupe des programmes s'était attelé à acquérir des capacités techniques accrues au niveau mondial, efforts complétés par l'adoption de nouvelles orientations et soutenus par diverses mesures. Un nouveau système de suivi des indicateurs stratégiques nationaux avait également été mis en place. En ce qui concerne la question du financement, la Directrice a indiqué qu'il était notamment question de chercher à obtenir davantage de ressources de base et de fonds destinés à des fins plus générales, ainsi que de mieux prévoir les fonds attendus, ce qui permettrait de progresser petit à petit dans le calcul des coûts afférents au développement d'un plan stratégique basé sur les résultats et d'une méthodologie.

79. Un groupe de délégations s'est félicité des efforts déployés par l'UNICEF au cours de l'année écoulée pour rendre opérationnel son système révisé de suivi et d'établissement de rapports, qui serait essentiel pour éclairer la prise de décisions stratégiques. Le groupe a encouragé l'UNICEF à continuer d'améliorer sa base de données factuelles afin de pouvoir mieux mesurer l'efficacité de l'action menée et salué la nouvelle stratégie de gestion des connaissances qui, selon lui, devait contribuer à accroître l'effet de la fonction de collecte de données. Il s'est par ailleurs

dit favorable à la recommandation visant à renforcer la capacité de gestion du changement au sein de l'UNICEF, l'objectif étant d'aider l'organisation à mettre en œuvre le Plan stratégique, et a encouragé le Fonds à consacrer des ressources suffisantes à cette question durant l'année en cours. La Directrice de la Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi a déclaré que des changements avaient été opérés concernant les effectifs dont le Groupe de la gestion du changement serait doté et l'appui qui lui serait fourni, et que l'approche adoptée serait étroitement liée aux priorités formulées dans le Plan stratégique qui demandaient certaines adaptations.

80. En réponse à des questions sur la manière dont l'UNICEF entendait partager les meilleures pratiques et expériences en la matière, la Directrice a déclaré que la gestion des connaissances était au cœur de la fonction de collecte de données. Il existait un solide réseau de gestion des connaissances dans l'ensemble de l'organisation, l'UNICEF ayant passé les deux dernières années à développer un grand nombre d'outils, procédures et moyens dans ce domaine. La Directrice a donné l'exemple des cercles d'apprentissage mis en place autour de domaines clefs en lien avec le Plan stratégique dans lesquels l'organisation devait s'ouvrir au changement afin que les ambitions nourries dans le Plan puissent être traduites et soutenues au niveau du programme national.

81. Une autre délégation a exprimé son soutien aux plans visant à accélérer les travaux et à rendre les données disponibles en temps réel, afin d'améliorer la programmation fondée sur la connaissance, et demandé dans quel délai il était prévu que des systèmes reposant sur l'utilisation de données soient pleinement opérationnels. La Directrice a déclaré que l'UNICEF cherchait à adopter de nouvelles technologies relatives aux données et à utiliser les mégadonnées pour améliorer la capacité de visualisation de ces informations, à la fois de façon ventilée et par secteur.

82. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2023/3 au titre du point 16 de l'ordre du jour (voir annexe II).

G. Rapport financier et états financiers audités de l'UNICEF pour l'année terminée le 31 décembre 2021 et rapport du Comité des commissaires aux comptes, et réponse de l'administration

83. Le Directeur adjoint de l'audit externe (Chili) a présenté le rapport du Comité des commissaires aux comptes au nom de celui-ci. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion a fait une déclaration liminaire sur le rapport financier et les états financiers audités de l'UNICEF pour l'année terminée le 31 décembre 2021 et sur la réponse de l'administration au rapport du Comité des commissaires aux comptes (A/77/5/Add.3). Le Contrôleur et Directeur de la Division de la gestion et de l'administration financières a présenté le rapport financier et les états financiers audités ainsi que la réponse de l'administration au rapport du Comité des commissaires aux comptes (E/ICEF/2023/AB/L.2).

84. Plusieurs délégations se sont félicitées de l'opinion sans réserve reçue par l'UNICEF pour ses états financiers de 2021. Une délégation a déclaré que, tout en étant consciente des défis posés par la pandémie de COVID-19, elle demandait instamment à l'UNICEF de poursuivre ses efforts considérables pour appliquer l'ensemble des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes, dans la mesure du possible, et de rendre compte de ces efforts en 2024. Un groupe de délégations s'est félicité que le Comité des commissaires aux comptes n'ait pas relevé d'erreurs, d'omissions ou d'inexactitudes significatives. Celui-ci a

toutefois signalé que le Comité avait repéré des possibilités d'amélioration dans certains domaines et noté avec inquiétude les faiblesses recensées concernant la clôture des points d'action, l'accumulation de retard dans l'établissement des rapports et la séparation des tâches. Exprimant néanmoins sa satisfaction quant aux mesures prises et prévues par l'UNICEF, le groupe de délégation a également noté que le nombre de recommandations était resté constant par rapport à l'année précédente (23 recommandations pour 2021 et 22 recommandations pour 2020, contre 55 recommandations en 2019). En réponse à ces commentaires et pour expliquer la tendance constatée au cours des dernières années concernant la quantité de recommandations, le Contrôleur a donné des informations sur le contexte historique dans lequel celles-ci s'inscrivaient. Il a ajouté que l'UNICEF disposait d'une plateforme automatisée de contrôle de la séparation des tâches et que, à l'avenir, l'organisation fournirait une piste d'audit concernant les mesures d'atténuation pour examen par les auditeurs.

85. Un autre groupe de délégations a déclaré qu'il appréciait l'engagement sans faille de l'UNICEF à promouvoir une culture d'intégrité, de transparence et de responsabilité dans les activités qu'il menait au bénéfice des enfants. Se félicitant de la diminution de leur nombre, le groupe a encouragé l'UNICEF à mettre en œuvre sans délai les recommandations d'audit en suspens. Il a par ailleurs demandé à l'organisation de remédier rapidement aux faiblesses repérées dans ses plans de préparation aux situations d'urgence, notant avec inquiétude l'accumulation de retard concernant les plans de 77 bureaux de pays et les analyses de risques de 102 bureaux de pays. Face à ces commentaires, le Contrôleur a déclaré que l'UNICEF avait toujours à cœur de mettre en œuvre les recommandations du Comité des commissaires aux comptes, tâche qu'il prenait au sérieux. Il a ajouté que certains pays n'avaient pas téléchargé leurs plans de préparation aux situations d'urgence dans la plateforme créée à cette fin et que les informations y figurant n'étaient donc pas représentatives de la réalité. À compter de janvier 2023, tous les pays avaient téléchargé leurs plans de préparation et leurs analyses de risques, lesquels pourraient dès lors être vérifiés par les auditeurs dans le cadre de l'audit en cours.

86. Le groupe de délégations a également noté que le nombre de cas de fraude ou de présomption de fraude signalés par l'UNICEF avait augmenté, ce qui représentait une perte financière importante. Il a donc vivement encouragé l'UNICEF à renforcer ses activités de sensibilisation et de formation à la lutte contre la fraude, et demandé si le Fonds prévoyait d'entreprendre des initiatives conjointes avec d'autres organismes des Nations Unies. Le Contrôleur a confirmé que l'UNICEF continuerait de collaborer avec d'autres organismes des Nations Unies afin de renforcer ses capacités en matière de lutte contre la fraude et de partage des meilleures pratiques. Il a ajouté que l'UNICEF disposait de mécanismes de détection des fraudes, de dissuasion et de recouvrement des pertes, et que des directives supplémentaires sur la gestion des risques de fraude seraient diffusées.

87. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2023/4 au titre du point 16 de l'ordre du jour (voir annexe II).

H. Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : plan de travail et projet de budget pour 2023

88. La Directrice générale adjointe par intérim chargée des partenariats a présenté le point de l'ordre du jour, puis la Directrice de la Division de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé a présenté le rapport ([E/ICEF/2023/AB/L.1](#)) et l'exposé correspondant.

89. Un groupe de délégations a noté les investissements réalisés dans le numérique, la collaboration nouée avec le Groupe des programmes et le renforcement de la capacité des bureaux de pays à établir des liens avec les entreprises, et a encouragé l'établissement de rapports cohérents et transparents sur les mécanismes de financement novateurs. Il a souligné l'importance de s'atteler en particulier à mobiliser le secteur privé et les donateurs. Le groupe a salué l'approche adoptée par l'UNICEF en matière de financement novateur, notant que la collaboration entretenue avec les institutions financières internationales et les institutions de financement du développement pourrait contribuer à obtenir de nouvelles sources de financement pour les enfants. Il a insisté sur l'importance de disposer de systèmes de gouvernance solides ainsi que de mécanismes de responsabilisation et de surveillance, de prendre les précautions qui s'imposaient, de veiller au respect des règles et règlements financiers de l'UNICEF et d'assurer un échange régulier d'informations avec le Conseil d'administration concernant les instruments de financement. La Directrice a confirmé que l'UNICEF surveillait et améliorait en permanence ses procédures de diligence raisonnable, déjà solides. L'organisation disposait d'une chaîne de valeur concernant les nouvelles façons de faire des affaires et de mobiliser des sources de capitaux, que la diversification – dans les secteurs public et privé, et au sein de chaque source de revenus – venait renforcer.

90. Une délégation a exprimé son soutien aux efforts déployés par l'UNICEF pour établir des partenariats entre secteur public et secteur privé et tirer parti de l'expertise du secteur privé. Elle a engagé l'organisation à accroître les produits provenant du secteur privé ; à continuer de coordonner et de synchroniser les efforts visant à renforcer les partenariats entre le secteur privé et les plateformes de mobilisation d'autres organismes des Nations Unies ; à adapter sa proposition de valeur si nécessaire ; à repérer toute nouvelle possibilité de marché apparaissant entre les sessions du Conseil d'administration, à en faire part à ce dernier et à agir en conséquence. La délégation a demandé quelle était la leçon la plus importante tirée de l'instrument de la Banque mondiale. La Directrice a affirmé que les partenariats entre le secteur public et le secteur privé étaient une priorité pour l'UNICEF, le Fonds continuant de réfléchir aux moyens d'obtenir des revenus durables et flexibles à long terme et de parvenir à un équilibre optimal entre les différents types de financement. L'UNICEF mettait à profit les récents changements intervenus dans le secteur privé et s'intéressait aux différents grands donateurs susceptibles de lui apporter un soutien à long terme.

91. Une autre délégation s'est enquis des stratégies déployées par l'UNICEF pour promouvoir un financement de meilleure qualité de la part des donateurs et des partenaires. Elle a demandé en quoi le Fonds Dynamo autorenewable complétait les investissements ordinaires et les financements supplémentaires mis à la disposition des bureaux de pays par l'instrument de la Banque mondiale, et quels étaient les montants attendus d'ici à la fin de 2023. La Directrice a indiqué que, tout récemment, certaines entreprises donatrices avaient fait preuve de souplesse dans leur engagement auprès de l'UNICEF, et que l'organisation s'attellerait donc à développer les compétences nécessaires pour favoriser ce type de flexibilité, en plaidant par exemple pour le financement de crises oubliées, même dans le cas de fonds alloués à des projets spécifiques. Elle a par ailleurs détaillé les différentes sources d'investissement : 85 millions de dollars provenant des ressources de base, réservés à des marchés matures ; 50 millions de dollars provenant de l'instrument de la Banque mondiale, déjà investis et produisant des résultats significatifs ; le Fonds Dynamo autorenewable, soit 20 millions de dollars destinés à être investis dans les bureaux de pays.

92. Le Contrôleur et Directeur de la Division de la gestion et de l'administration financières a déclaré qu'une évaluation par un tiers de l'instrument conjoint UNICEF/Banque mondiale serait présentée au Comité lors de sa session annuelle. Il a ajouté que des fonds supplémentaires d'un montant de 18,7 millions de dollars viendraient s'ajouter aux 20 millions de dollars prévus dans le Fonds Dynamo autorenewable, et exhorté les États membres à aider l'UNICEF à accroître le financement de celui-ci.

93. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2023/5 au titre du point 16 de l'ordre du jour (voir annexe II).

I. Exposé oral sur les travaux des comités nationaux pour l'UNICEF

94. La Directrice générale adjointe par intérim chargée des partenariats a présenté le point de l'ordre du jour, mettant en lumière le partenariat de longue date entretenu avec les comités nationaux – reconnu dans le Plan stratégique de l'UNICEF – et le rôle clef joué par ces comités dans la mobilisation de ressources destinées à l'UNICEF et l'orientation des questions relatives aux droits des enfants à l'échelle nationale et mondiale. La Direction exécutive du Comité national des Pays-Bas, qui préside le Groupe permanent des comités nationaux, a présenté l'exposé, après quoi une vidéo a été projetée.

95. La présidence a reconnu que les comités nationaux étaient uniques et précieux. Un groupe de délégations a déclaré que ceux-ci assumaient un rôle indispensable dans l'écosystème et le modèle de fonctionnement de l'UNICEF. Il a par ailleurs fait remarquer que les comités contribuaient largement aux revenus du Fonds, comptant pour la plus grande part de ses ressources ordinaires, et qu'ils jouaient un rôle essentiel pour ce qui était de défendre les droits des enfants et de faire connaître le travail de l'UNICEF dans le monde. Le groupe a pris pour exemple la coopération établie par les comités nationaux avec les municipalités dans le cadre de l'Initiative des villes amies des enfants pour illustrer l'impact profond et durable qu'ils avaient sur la vie des enfants. Il a en outre déclaré qu'il serait favorable à la présentation de mises à jour orales annuelles sur les travaux des comités lors de la première session ordinaire ; à la tenue de discussions sur le rôle joué par les comités dans la génération de revenus et sur les possibilités de financement innovantes et alternatives, s'agissant notamment des risques associés encourus ; à la tenue de discussions informelles plus fréquentes entre la direction de l'UNICEF, le Conseil d'administration et les comités.

96. La présidence a pris note de la collaboration étroite et positive entretenue par les comités et la division de l'UNICEF chargée de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé, et s'est réjoui des discussions visant l'adoption de méthodes de travail nouvelles et améliorées.

J. Exposé sur la collaboration de l'UNICEF avec les institutions financières internationales

97. La Directrice générale adjointe par intérim chargée des partenariats a présenté le point de l'ordre du jour, puis la Directrice de la Division des partenariats publics a présenté le rapport (UNICEF/2023/EB/7).

98. Les délégations ont accueilli favorablement l'exposé, deux d'entre elles demandant en outre que des informations soient régulièrement communiquées au Conseil d'administration et notant l'importance croissante des partenariats conclus avec des institutions financières internationales, dans le contexte des défis mondiaux toujours plus nombreux et compte tenu du fossé financier qui se creusait en matière

de réalisation des objectifs de développement durable. Félicitant l'UNICEF pour le travail entrepris afin de renforcer ces partenariats à tous les niveaux, un groupe de délégations a encouragé l'organisation à continuer sur cette voie en vue d'obtenir des ressources plus importantes et de meilleure qualité dans l'intérêt des enfants, en particulier à la lumière des pressions croissantes exercées sur les budgets de l'aide publique au développement.

99. En réponse à une question du groupe concernant la manière dont l'UNICEF collaborait avec les institutions financières internationales pour réaliser des analyses et mettre au point des stratégies communes au niveau national, la Directrice de la Division des partenariats publics a déclaré que les activités de planification s'articulaient autour du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, lequel exigeait une planification intégrée et conjointe et permettait aux gouvernements de s'approprier le processus. Pour sa part, l'UNICEF mettait tout en œuvre pour que le système des Nations Unies soit véritablement uni dans l'action.

100. Se félicitant que l'UNICEF intensifiait et renforçait sa collaboration avec les institutions financières internationales, une délégation a salué le fait que les partenariats n'étaient pas seulement axés sur l'obtention de financements, mais qu'ils visaient également à tirer parti des connaissances uniques de l'organisation pour orienter les politiques et les investissements de ces institutions de façon à servir les droits et les besoins des enfants. La délégation a déclaré que cette approche collaborative devait viser à la réalisation d'un programme de développement intégré et cohérent, en particulier au niveau national. Elle a souligné que les fonds obtenus auprès d'institutions financières internationales ne pouvaient et ne devaient pas remplacer ceux qui provenaient du système des Nations Unies, et qu'il était important que les États Membres respectent leurs engagements communs en matière de financement. La Directrice de la Division des partenariats publics a déclaré que les partenariats permettaient de compléter la coopération stratégique et l'action menée sur le terrain, ajoutant que les fonds préaffectés ne pouvaient pas se substituer aux ressources de base.

101. Une délégation s'est félicitée du renforcement de la coordination avec les institutions financières internationales dans des environnements fragiles, touchés par des conflits et vulnérables, ainsi que dans le contexte de crises humanitaires, celui-ci permettant, selon elle, de fournir des soins et des services de qualité aux enfants, dans le respect de certains principes. La délégation s'est interrogée sur le montant estimatif des fonds devant être reçus d'institutions financières internationales pour 2023, et sur la proportion de ces ressources qui serait investie dans des activités humanitaires plutôt que dans des programmes de développement à plus long terme. Une autre délégation a demandé quelles étaient les mesures prises par l'UNICEF pour garantir que le soutien reçu d'institutions financières internationales complétait la réponse humanitaire apportée dans les zones touchées par une crise et contribuait à renforcer la résilience à long terme des communautés. En réponse à ces questions, le Directeur du Groupe des programmes a déclaré que le double mandat de l'UNICEF et les opérations menées sur le terrain par le Fonds plaçaient ce dernier en bonne position pour l'obtention de tels résultats. Dans la Corne de l'Afrique, par exemple, les programmes de l'UNICEF avaient contribué à l'établissement de cartes concernant les eaux souterraines, une activité qui avait pour objectif d'améliorer l'accès durable à l'eau pendant les périodes de sécheresse. La Directrice de la Division des partenariats publics a ajouté que les chiffres définitifs pour 2022 n'étaient pas encore disponibles, mais qu'un financement d'une ampleur similaire était attendu pour 2023, une grande partie des fonds étant destinée à la mise en œuvre de programmes dans des contextes humanitaires fragiles, lesquels contribueraient à renforcer la résilience des communautés.

K. Rapport faisant suite à la visite sur le terrain effectuée par le Conseil d'administration de l'UNICEF

102. Le rapport faisant suite à la visite effectuée par le Conseil d'administration en Thaïlande (UNICEF/2023/EB/4) a été présenté par S. E. M^{me} Maritza Chan Valverde, Représentante permanente du Costa Rica auprès de l'Organisation des Nations Unies, au nom de la délégation ayant pris part à la visite. Avant la présentation, une vidéo sur la visite en question a été diffusée.

103. La délégation thaïlandaise a remercié le Conseil d'administration, le bureau de pays de l'UNICEF en Thaïlande et l'équipe du secrétariat de l'UNICEF d'avoir fait de cette visite sur le terrain un succès, cette dernière ayant permis un engagement constructif entre les membres du Conseil et les agences et autorités thaïlandaises compétentes, tant au niveau national que local, ainsi qu'avec d'autres partenaires et organisations de la société civile œuvrant sur le terrain. Le représentant a par ailleurs remercié le Conseil d'administration pour l'étendue de son rapport, ajoutant que celui-ci ne s'était pas contenté de rendre compte des réalisations et des progrès accomplis en Thaïlande, mais avait également cherché à recenser les améliorations possibles, en matière par exemple de développement de compétences vertes et de préparation au vieillissement de la société. Il a ajouté que la Thaïlande était prête à partager l'expérience de sa collaboration et de son partenariat avec l'UNICEF et d'autres parties prenantes afin de faire progresser les droits des enfants dans le pays et par-delà ses frontières.

104. Une délégation a rappelé l'article 6 du règlement intérieur du Conseil d'administration, qui disposait que la documentation relative aux points de l'ordre du jour provisoire devait être communiquée aux membres du Conseil dans les langues officielles appropriées six semaines au moins avant l'ouverture d'une session annuelle et dès que possible avant l'ouverture d'une session ordinaire, de préférence six semaines auparavant. La délégation a noté que le rapport faisant suite à la visite sur le terrain effectuée en Thaïlande avait été publié sur le site Internet du Conseil d'administration le 2 février, soit seulement une semaine auparavant. Elle a également fait état d'un manque de transparence concernant la façon dont la visite avait été organisée et a dit espérer que la décision prise par le secrétariat de limiter le nombre de participants n'avait pas été motivée par des considérations politiques.

105. En réponse à ces commentaires, la présidence a indiqué qu'il était prévu dans les lignes directrices que chaque groupe régional bénéficie d'un siège pour les déplacements. Le Secrétaire a noté que l'ensemble du Bureau avait été consulté en amont de la visite sur le terrain, et que des discussions concernant la participation avaient eu lieu dans chacun des groupes régionaux, les nominations étant validées par le Bureau. En ce qui concerne le rapport, le Secrétaire a déclaré qu'il s'agissait d'un rapport d'État Membre et que son équipe avait été guidée par le Bureau, lequel avait établi que ce document pouvait être soumis tardivement, à titre exceptionnel, et examiné au cours de la première session ordinaire.

L. Questions diverses

106. Le Secrétaire du Conseil d'administration a présenté la liste provisoire des points de l'ordre du jour de la session annuelle de 2023.

M. Adoption des projets de décision

107. Le Conseil d'administration a adopté les décisions 2023/2 à 2023/5 (voir annexe II). La décision 2023/1 a été formellement adoptée au titre du point 4 de l'ordre du jour.

108. Après l'adoption des décisions, un groupe de délégations a déclaré qu'il était favorable à ce que le descriptif de programme de pays en cours pour l'Afghanistan soit prolongé d'un an, afin que l'UNICEF puisse continuer d'aider le peuple afghan à répondre à ses besoins humanitaires et fondamentaux. Le groupe a toutefois condamné avec la plus grande fermeté les récentes décisions prises par les Taliban d'interdire l'accès des filles et des femmes afghanes à l'éducation et de restreindre leurs possibilités d'emploi et leurs déplacements. Il a déclaré qu'il se joignait à l'appel lancé par la communauté internationale et l'ONU pour que les Taliban reviennent sur leurs politiques discriminatoires et contre-productives qui empêchaient l'exercice des droits humains et des libertés fondamentales. Le groupe s'est par ailleurs dit reconnaissant pour le dévouement, l'engagement et le travail des intervenants de première ligne, qui continuaient de prêter assistance à la population, de promouvoir les droits humains et de construire un Afghanistan meilleur chaque jour.

N. Déclarations finales de la Directrice générale de l'UNICEF et de la Présidente du Conseil d'administration

109. La Directrice générale a souligné que le succès des programmes menés par l'UNICEF passait par l'obtention d'un soutien solide de la part de ses partenaires. De nombreux exemples ont été abordés au cours de la session, tels que : l'approbation de 15 nouveaux descriptifs de programme et l'extension de cinq programmes en cours ; le travail réalisé avec l'Organisation mondiale de la Santé, l'Alliance Gavi et d'autres partenaires dans le cadre du Partenariat pour la distribution de vaccins contre la COVID-19 ; les projets de lutte contre l'émaciation des enfants, menés conjointement avec le Programme alimentaire mondial ; la poursuite d'une collaboration stratégique avec les institutions financières internationales partenaires ; les partenariats noués avec les 33 comités nationaux pour l'UNICEF.

110. La Directrice générale a mis en avant le fait que l'UNICEF devait renforcer et élargir ses partenariats pour venir en aide aux enfants les plus vulnérables et les aider à relever les défis d'un monde en crise. Les discussions tenues durant la session ont entre autres porté sur la nécessité pour l'UNICEF de régulièrement faire le point sur la situation et de sans cesse chercher à s'améliorer, des présentations ayant notamment été faites sur les améliorations réalisées en matière de contrôle interne et sur les progrès accomplis dans le cadre des travaux visant à prévenir l'exploitation et le harcèlement sexuels. En coopération avec ses partenaires, l'UNICEF continuerait d'affiner les stratégies, politiques et procédures connexes, notamment s'agissant de l'aide fournie aux personnes rescapées.

111. La Directrice générale a souligné que des efforts devaient être déployés pour entraver la marche arrière qui s'était amorcée et accélérer le progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable. Pour ce faire, il faudrait que les parties unissent encore davantage leurs forces pour placer les droits des enfants au centre des plans de relèvement après la pandémie et du renforcement des systèmes, et continuent de s'atteler à aider les enfants les plus vulnérables et les plus défavorisés. La Directrice générale a demandé à tous les États membres de s'associer à cette action, appelant avec véhémence à saisir les possibilités offertes par les prochains forums mondiaux pour faire avancer la cause des enfants.

112. La Présidente a félicité le Conseil d'administration et l'UNICEF pour la qualité des discussions et des délibérations tenues au cours de la session. Elle a souligné le bon déroulement de l'adoption de cinq décisions importantes et a remercié les délégations pour leur engagement constructif, leur participation active et leur volonté de trouver des compromis.

113. La Présidente a exprimé sa gratitude à ses collègues du Bureau, les ambassadeurs de l'Argentine, du Tadjikistan, de la Pologne et du Rwanda, qui siégeaient en tant que vice-présidente et vice-présidents du Bureau pour 2023. Elle a remercié pour leurs contributions la Directrice générale et l'équipe de direction de l'UNICEF, le personnel du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences de l'Organisation des Nations Unies, les facilitateurs et le coordinateur général des projets de décisions, les coordonnateurs techniques de l'UNICEF et le Bureau du Secrétaire du Conseil d'administration. Elle a déclaré que sans les efforts combinés de ces collègues durs à la tâche, dévoués et résilients, les sessions du Conseil d'administration n'aboutiraient pas aux résultats escomptés.

114. Pour terminer, la Présidente s'est dite convaincue qu'elle pouvait compter sur le soutien et l'engagement sans faille des membres pour atteindre l'objectif commun qu'était l'amélioration de la vie et du bien-être des enfants.

Deuxième partie
Session annuelle de 2023

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies
du 13 au 16 juin 2023

I. Organisation de la session

A. Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et du projet de calendrier et d'organisation des travaux

115. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour provisoire et le projet de calendrier et d'organisation des travaux de la session ([E/ICEF/2023/9](#)).

116. Le Secrétariat du Conseil d'administration a annoncé que 40 délégations observatrices, dont une organisation intergouvernementale, deux organisations internationales, six organisations non gouvernementales et huit comités nationaux pour l'UNICEF, avaient présenté leurs pouvoirs, conformément à l'article 50.2 du Règlement intérieur².

B. Déclarations liminaires de la Présidente du Conseil d'administration et de la Directrice générale de l'UNICEF

117. La Présidente a ouvert la session annuelle du Conseil d'administration et a souhaité la bienvenue à tous les membres et observateurs. Elle a dit qu'elle se réjouissait à la perspective d'échanges engagés, ciblés et constructifs au cours de la session, à mesure que le Conseil d'administration progresserait dans l'examen des 19 points de l'ordre du jour, dont 11 projets de décision. Elle a également insisté sur l'importance de maintenir l'accent sur les droits, la protection et l'amélioration de la vie des enfants et de mettre la politique de côté lors des discussions de la session.

118. La Présidente a résumé les travaux qui attendaient le Conseil en dressant une vue d'ensemble des points à l'ordre du jour. La session s'ouvrirait par l'examen du rapport annuel de la Directrice générale de l'UNICEF pour 2022, qui était le premier rapport sur la mise en œuvre du Plan stratégique pour 2022-2025. Le rapport annuel sur l'action humanitaire de l'UNICEF était également à l'ordre du jour. Il tirait la sonnette d'alarme sur le grand nombre d'enfants ayant besoin d'une aide humanitaire et faisait le point sur les efforts déployés par l'UNICEF pour répondre à ces besoins extrêmes. La Présidente a indiqué que le Conseil d'administration serait également informé des travaux de l'UNICEF sur la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, ainsi que sur la culture institutionnelle et la diversité.

119. La Présidente a souligné que le deuxième jour de la session, le Conseil d'administration se concentrerait sur les activités d'évaluation, d'audit et de contrôle, y compris le projet de révision de la politique d'évaluation, qui a été diffusé avant sa présentation pour adoption lors de la deuxième session ordinaire en septembre. Elle a exhorté les membres du Conseil d'administration à participer à la dernière mouture de la politique d'évaluation avant son adoption, notant que la fonction d'évaluation était une fonction très importante non seulement pour l'UNICEF, mais aussi pour la fonction de gouvernance et de contrôle du Conseil d'administration.

120. La Présidente a également invité les membres du Conseil à accorder une attention particulière au point de l'ordre du jour relatif à l'évaluation préliminaire de l'instrument de la Banque mondiale, faisant remarquer que cet instrument novateur pourrait inspirer d'autres organismes des Nations Unies et que le Conseil d'administration pourrait, à un moment ou à un autre, être amené à décider de son maintien. Elle a également évoqué le rapport annuel sur l'application du Plan d'action

² Le nombre total de délégations observatrices et d'organisations non gouvernementales (y compris celles qui ont présenté leurs pouvoirs au cours de la session) était respectivement de 42 et de 7 après l'annonce faite par le Secrétaire.

2022-2025 de l'UNICEF pour l'égalité des genres, qui dresse un état des lieux des travaux menés par l'UNICEF en vue de promouvoir l'égalité des genres dans l'ensemble de ses programmes.

121. La Présidente a remercié les coprésidents de la session pour leur soutien et a remercié à l'avance tous les participants pour leur participation active.

122. La Directrice générale a remercié le Bureau pour son soutien et la Présidente pour la constance avec laquelle elle a dirigé l'UNICEF. Elle a présenté certaines des décisions importantes qui attendaient le Conseil d'administration et a mis en lumière les principaux sujets de discussion. Elle a souligné l'importance d'atteindre les objectifs de développement durable, mais a averti que des décennies de progrès étaient en train d'être battues en brèche alors que 2030 arrivait à grands pas. Elle a rappelé que l'essentiel était de placer les droits et le bien-être des enfants au cœur de l'action menée collectivement pour atteindre les objectifs de développement durable.

123. La Directrice générale a insisté sur la nécessité d'obtenir, lors des sommets, de véritables engagements politiques pour donner la priorité aux enfants, en particulier aux plus vulnérables, dans les efforts de relèvement en cours liés à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et au renforcement des services sociaux. Elle a relevé qu'il faudrait s'attaquer à tous les problèmes auxquels sont confrontés les enfants, y compris les changements climatiques, pour accélérer les progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable. Elle a résumé les risques liés au climat auxquels les enfants sont confrontés et a souligné la nécessité pour l'UNICEF d'atténuer les dommages, d'assurer la sécurité des enfants et de les aider à s'adapter à un monde en proie aux changements climatiques. Elle a exprimé l'espoir que les prochains sommets climatiques reconnaissent les enfants comme une population vulnérable prioritaire et que les dirigeantes et dirigeants tiennent leur engagement de doubler le financement de l'adaptation d'ici à 2025, en mettant l'accent sur les enfants et les communautés.

124. La Directrice générale a exposé la riposte de l'UNICEF à la crise sanitaire et nutritionnelle et a souligné les efforts déployés par l'organisation pour renforcer les systèmes de protection sociale afin de prévenir la malnutrition. Elle a notamment salué les efforts des agents de santé communautaires et souligné l'importance des programmes de santé communautaire.

125. La Directrice générale a également souligné les efforts de l'UNICEF pour atteindre les adolescentes, actrices du changement de demain, ainsi que les groupes d'enfants vulnérables, y compris les enfants en situation de handicap. Elle a exposé les multiples crises humanitaires qui touchent les enfants et a résumé les efforts de l'UNICEF pour aider les enfants dans le besoin. Elle a qualifié les résultats de solides mais insuffisants et a ajouté que pour atteindre tous les enfants dans le besoin, il faudrait un engagement, une action et un financement bien plus importants de la part des gouvernements et de la communauté internationale.

126. La Directrice générale a également mis l'accent sur l'importance des ressources de base dans tous les domaines d'activité de l'UNICEF. Elle s'est inquiétée de la part décroissante de ces ressources, notant qu'elles avaient à peine représenté 14 % des recettes globales de l'UNICEF en 2022, ce qui, selon elle, devrait alarmer tous les membres du Conseil d'administration. Elle a présenté les mesures prises par l'UNICEF pour améliorer l'organisation et a décrit l'engagement actuel de l'UNICEF dans la réforme du système des Nations Unies pour le développement.

127. La Directrice générale a réitéré la nécessité de placer les enfants au cœur de l'accélération des objectifs de développement durable et de redoubler d'efforts pour créer un monde digne des enfants. Elle a salué les membres du conseil d'administration, qu'ils soient nouveaux ou de retour, et a remercié chaleureusement

les membres sortants. En guise de conclusion, elle a remercié une nouvelle fois toutes les participantes et tous les participants pour leur contribution active, qu'elle a qualifiée d'incroyablement utile et importante.

II. Délibérations du Conseil d'administration

A. Rapport annuel de la Directrice générale de l'UNICEF pour 2022

128. La Directrice de la Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi a introduit et présenté le rapport annuel de la Directrice générale de l'UNICEF pour 2022 (E/ICEF/2023/10), qui couvrait la première année du Plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2022-2025.

129. Le Directeur adjoint de la Division de la gestion et de l'administration financières a présenté aux délégations le rapport de l'UNICEF sur les recommandations du Corps commun d'inspection (E/ICEF/2023/11).

130. De nombreuses délégations ont remercié la Directrice générale pour le rapport, ont salué le Plan stratégique pour la période 2022-2025 et son accent sur les changements systémiques au niveau des réalisations, et ont salué les résultats et les efforts de l'UNICEF en faveur de la protection des enfants et de leurs droits. De nombreuses délégations se sont également engagées à poursuivre leur soutien à l'UNICEF et à ses interventions, dans l'intérêt des générations actuelles et futures. En réponse, la Directrice générale a remercié les délégués pour leurs contributions, a salué les efforts et les engagements collectifs mondiaux et a souligné la nécessité de saisir les opportunités de mettre en œuvre un changement systémique et durable.

131. Plusieurs délégations ont exprimé leur inquiétude quant au fait que le temps était compté pour atteindre les 17 objectifs de développement durable, que les cibles n'étaient pas atteintes et que les enfants subissaient de plein fouet les conséquences de cet échec. En réponse, la Directrice générale a préconisé davantage de ressources et d'efforts pour atteindre les objectifs et a mis l'accent sur diverses questions urgentes, notamment la prévention de l'émaciation sévère et d'autres formes de malnutrition.

132. De nombreuses délégations ont appelé à une intensification des efforts pour réaliser collectivement les objectifs de développement durable, en particulier pour les enfants. Les délégations ont souligné l'importance des sommets à venir pour stimuler l'engagement politique en faveur du bien-être des enfants, notamment le forum politique de haut niveau pour le développement durable – également connu sous le nom de Sommet sur les objectifs de développement durable – et le Sommet de l'avenir.

133. Diverses délégations ont souligné l'impact néfaste des changements climatiques sur les enfants et ont reconnu l'importance du travail de l'UNICEF dans ce domaine. Une délégation a appelé à prendre des mesures décisives avant le sommet sur l'ambition climatique et la COP28, tandis qu'une autre a insisté sur l'intégration de la sensibilisation aux questions climatiques dans les programmes d'eau, d'assainissement et d'hygiène. La Directrice générale a souligné l'urgence de s'attaquer aux conséquences des changements climatiques pour les enfants.

134. Une délégation a rappelé sa propre contribution au financement des activités de base de l'UNICEF et a appelé les autres à prendre des engagements similaires afin d'augmenter la part des ressources de base dans le total des recettes. Elle a demandé des éclaircissements sur la manière dont l'UNICEF entendait localiser son approche en termes d'atténuation des répercussions des crises sur les enfants, et a demandé à l'UNICEF de préciser la manière dont l'organisation envisageait les partenariats, en

particulier au niveau local. Mettant en avant l'Initiative pour le développement mondial, une autre délégation s'est félicitée de la mise en place de partenariats plus solides, en particulier dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire. La Directrice générale a fait valoir l'importance des partenariats au sein du système des Nations Unies, avec le secteur privé et avec d'autres entités à travers le monde, afin d'amplifier les résultats obtenus par l'UNICEF.

135. De nombreuses délégations ont félicité l'UNICEF pour son rôle dans la santé mondiale, et plus particulièrement dans les campagnes de vaccination et la lutte contre la pandémie. Une délégation a souligné l'importance de la coopération de l'UNICEF avec les partenaires multilatéraux et a appelé au renforcement de l'architecture mondiale des soins de santé. En réponse, la Directrice générale a insisté sur l'importance de la vaccination des enfants.

136. De multiples délégations ont exprimé leur soutien et leur intérêt envers les stratégies visant à réduire la fracture numérique. Une délégation a demandé comment l'UNICEF s'assurerait que tous les enfants aient accès aux ressources d'apprentissage, et notamment aux technologies numériques. En réponse, la Directrice générale a mis en avant plusieurs projets de l'UNICEF visant à améliorer la connectivité et l'accessibilité numériques. Elle s'est montrée ouverte à l'utilisation d'idées et de ressources nouvelles pour combler le fossé numérique.

137. Plusieurs délégations ont exprimé leur inquiétude et leur solidarité à l'égard des réfugiés fuyant la guerre en Ukraine et des personnes se trouvant dans d'autres situations de fragilité dans le monde. Les délégations se sont dites alarmées par la vulnérabilité des enfants et ont salué les efforts de l'UNICEF pour répondre aux besoins des jeunes dans ces contextes. Elles ont mis en lumière les efforts nationaux visant à faire respecter les droits de l'enfant et ont rappelé le rôle essentiel de la responsabilité collective pour relever les défis mondiaux auxquels sont confrontés les enfants.

138. De nombreuses délégations ont réaffirmé leur engagement en faveur de l'aide humanitaire, certaines appelant la communauté internationale à soutenir les efforts de l'UNICEF en vue d'un avenir plus durable pour les enfants du monde entier. S'agissant du lien entre l'action humanitaire et le développement, une délégation s'est enquis des efforts déployés par l'UNICEF pour articuler les programmes humanitaires et les programmes de développement afin de remplir le double mandat de l'organisation, tandis qu'une autre délégation a souligné l'importance de maintenir l'équilibre dans ce double mandat.

139. Les délégations ont félicité l'UNICEF pour ses efforts de lutte contre les disparités de genre et d'intégration de l'égalité des genres dans les évaluations, mais ont souligné la nécessité de faire encore mieux en matière de promotion de l'égalité des genres et de la santé sexuelle et reproductive et des droits connexes. Une délégation a salué les progrès de l'UNICEF dans la mise en œuvre du Plan d'action 2022-2025 pour l'égalité des genres, et a désigné la santé mentale et le soutien psychosocial comme un domaine nécessitant davantage d'attention. La Directrice générale a reconnu l'importance vitale de la santé mentale et s'est engagée à défendre la santé mentale et le bien-être des enfants et des adolescents.

140. Un groupe de délégations a invité l'UNICEF à accorder davantage d'attention à l'éducation, la formation professionnelle, l'accès à la technologie, la protection, la santé et la nutrition des filles, ainsi qu'à maintenir son engagement à mettre fin aux pratiques néfastes telles que le mariage d'enfants. Le groupe a encouragé l'UNICEF à continuer de rendre compte de ses meilleures pratiques, des enseignements tirés, des lacunes et des défis, afin de permettre au Conseil d'administration de donner de meilleures orientations. En réponse aux contributions sur l'éducation, la Directrice

générale a insisté sur la nécessité de remettre l'apprentissage fondamental sur les rails.

141. Un autre groupe de délégations a souligné la nécessité d'investir davantage dans les systèmes de santé, d'éducation et de protection sociale pour garantir à chaque enfant une chance égale dans la vie et aider l'Afrique à réaliser pleinement le potentiel de son dividende démographique. Le groupe a appelé à redoubler d'efforts pour donner la priorité aux enfants et allouer des ressources pour relancer les progrès ; explorer des solutions nouvelles, durables et innovantes aux changements climatiques ; donner la priorité au financement de l'adaptation et allouer des ressources pour faire face aux conséquences des changements climatiques.

142. Les délégations ont félicité le personnel de l'UNICEF pour l'aide vitale qu'il apporte dans le monde entier. Appelant à redoubler d'efforts pour créer un environnement sûr pour les enfants partout dans le monde, les délégations ont exprimé leur inquiétude face à l'aggravation de la situation humanitaire et à la multitude de crises. En réponse, la Directrice générale a réitéré l'engagement de l'UNICEF envers tous les enfants, partout dans le monde, et a salué le dévouement du personnel de l'UNICEF sur le terrain, en soulignant la satisfaction de voir les enfants bénéficier de leur travail.

143. De nombreuses délégations ont encouragé l'UNICEF à continuer d'œuvrer à la réforme du système des Nations Unies pour le développement. Une délégation a souligné la nécessité pour l'UNICEF de renforcer sa collaboration avec les coordinateurs résidents et coordonnatrices résidentes dans le cadre du processus de réforme.

144. Nombre de délégations ont encouragé l'UNICEF à se concentrer sur la communication des données, un groupe de délégations sollicitant spécifiquement davantage d'informations sur les efforts conjoints des Nations Unies, leurs effets, le renforcement des systèmes et les questions intersectorielles. Ce groupe a exhorté l'UNICEF à se préparer à une analyse des résultats et des progrès sur l'ensemble de la période 2022-2025 et a souligné l'importance d'une communication et d'une reddition de comptes transparentes en temps voulu. En réponse, la Directrice générale a insisté sur la valeur des données et de la communication dans le suivi des progrès et l'amélioration des réalisations. Elle a fait valoir la nécessité d'améliorer la collecte et la cohérence des données et a souligné le travail de la Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi et du Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF en matière d'apprentissage et d'échange d'informations à l'échelle mondiale. Elle a également rappelé l'importance capitale de la coopération avec les autres organismes des Nations Unies.

145. Plusieurs délégations ont salué les efforts déployés par l'UNICEF pour promouvoir des politiques favorables à la famille (compétences parentales, congé de maternité et congé parental, soutien à l'allaitement maternel, services de garde d'enfants et allocations familiales). La Directrice exécutive a souligné l'importance de l'éducation et a évoqué l'intersection entre les questions de genre et les responsabilités en matière de soins.

146. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2023/6 au titre du point 18 de l'ordre du jour (voir annexe II).

B. Rapport annuel sur l'action humanitaire de l'UNICEF

147. Le Directeur général adjoint chargé de l'action humanitaire et des opérations d'approvisionnement a fait un exposé liminaire sur le rapport annuel sur l'action

humanitaire de l'UNICEF (E/ICEF/2023/14), puis le Directeur du Bureau des programmes d'urgence en a présenté un aperçu.

148. De nombreuses délégations ont salué l'action humanitaire de l'UNICEF en 2022. Les délégations ont félicité l'UNICEF pour son travail auprès des communautés déplacées et ont souligné l'importance de son expérience en matière de coordination avec d'autres organismes des Nations Unies pour s'attaquer aux causes profondes des crises humanitaires. Plusieurs délégations ont insisté sur les situations d'urgence humanitaire dans leurs pays respectifs et ont décrit les interventions qu'elles ont mises en œuvre.

149. Nombre de délégations ont fait part de leurs préoccupations quant aux problèmes multidimensionnels posés par l'augmentation du nombre, de l'ampleur et de la gravité des situations d'urgence, et quant à leurs répercussions sur les personnes dans le besoin et sur le système humanitaire lui-même. Elles se sont engagées à soutenir l'UNICEF dans l'accomplissement de son mandat et ont appelé à renforcer l'appui aux interventions humanitaires. Une délégation a demandé comment l'UNICEF pouvait stimuler les activités d'aide humanitaire en coopérant avec les réseaux de bénévoles locaux. Une autre délégation a indiqué que le plan d'accélération 2022-2023 « No Time to Waste » (Pas de temps à perdre) devrait faire partie intégrante du plan d'action mis en place par l'UNICEF pour faire face aux multiples crises.

150. Plusieurs délégations ont salué le renforcement de l'accent mis par l'UNICEF sur la responsabilité à l'égard des populations touchées. Une délégation a appelé à un renforcement du soutien technique et à une généralisation des mécanismes de retour d'information. Une autre a demandé comment l'UNICEF veillerait à ce que sa programmation intègre systématiquement la responsabilité à l'égard des populations touchées. Une délégation a souligné la nécessité de documenter les violations des droits de l'enfant et de veiller à ce que les auteurs de ces violations répondent de leurs actes, et une autre a demandé à l'UNICEF d'intensifier la collecte et l'analyse de données, en particulier dans le cadre de la préparation aux catastrophes.

151. De nombreuses délégations ont appelé à des solutions durables à long terme aux catastrophes climatiques et à une meilleure cohérence et complémentarité des programmes humanitaires et des programmes de développement, afin de répondre aux besoins à court et à long terme.

152. Plusieurs délégations ont salué les efforts de l'UNICEF en matière de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, ont réitéré leur tolérance zéro à cet égard et ont encouragé la mise en place de mécanismes adaptés au niveau local pour soutenir le signalement et le suivi dans le cadre d'une approche axée sur les personnes rescapées. Une délégation a salué le fait que l'UNICEF ait pour priorité institutionnelle de promouvoir l'égalité des genres et l'inclusion dans les mesures de préparation, d'intervention humanitaire et de relèvement. Un autre a fait observer que les droits des filles et des femmes devaient être au cœur de toutes les interventions humanitaires. En réponse, le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a réitéré l'engagement de l'UNICEF en faveur de l'égalité des genres et de l'inclusion des personnes handicapées.

153. Une délégation a exprimé l'espoir que l'UNICEF explore activement les canaux de financement et encourage les principaux donateurs à augmenter le pourcentage des ressources de base et à combler le déficit de financement de l'aide humanitaire. Cette délégation a déclaré que l'UNICEF devrait prêter attention à l'allocation des ressources et fournir davantage de ressources aux victimes de crises prolongées et sous-financées afin de leur permettre de gagner leur vie et de se développer. Une autre délégation a souligné l'importance de mieux faire connaître les donateurs et

d'accorder aux principaux bailleurs de fonds l'attention qu'ils méritent afin d'encourager les autres à fournir un financement de meilleure qualité. Une délégation a demandé des mises à jour orales plus régulières, notamment sur le travail humanitaire de l'UNICEF et les dernières activités menées en collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé et du Programme alimentaire mondial.

154. De nombreuses délégations ont salué les efforts de localisation de l'UNICEF et ont relevé les avancées sur les frais généraux, y compris la réalisation de l'objectif du Grand Bargain (pacte relatif au financement de l'action humanitaire) consistant à allouer 25 % du financement aux acteurs locaux. Une délégation a demandé des efforts accrus et une approche plus holistique de la localisation, ainsi qu'une communication plus régulière et plus ouverte sur les progrès réalisés en matière d'adaptation aux réalités locales, la localisation devenant une question transversale dans les évaluations. Une autre délégation a demandé une mise à jour de la note technique sur la localisation. Compte tenu de l'augmentation exponentielle des besoins et de l'accroissement du déficit de financement, une délégation a exhorté à se concentrer davantage sur des objectifs, des priorités et des approches communs en plaçant les personnes au cœur des opérations. Le Directeur a convenu d'œuvrer à une communication plus régulière sur la localisation et a indiqué que l'UNICEF avait élaboré et finalisé sa stratégie de localisation en mettant l'accent sur la coopération et le renforcement des capacités. Le Directeur général adjoint chargé de l'action humanitaire et des opérations d'approvisionnement a souligné l'importance de la localisation et a ajouté que les prochaines étapes devraient porter sur le transfert de capacités et l'autonomisation des organisations locales.

155. Un grand nombre de délégations se sont félicitées des progrès réalisés dans l'articulation entre action humanitaire, développement et recherche de la paix et ont exprimé le souhait de voir cette approche se déployer plus largement. Une délégation a préconisé de refléter clairement cette articulation dans tous les programmes et plans de pays et a demandé comment l'UNICEF entendait poursuivre la mise en œuvre de cette articulation au niveau national. Plusieurs délégations ont demandé comment l'UNICEF conciliait et gérait ses priorités compte tenu de l'augmentation des besoins et de la diminution des fonds, par exemple en intensifiant ses mécanismes d'alerte et d'intervention rapides tout en préservant son mandat consistant à sauver des vies. Le Directeur général adjoint a affirmé qu'il était essentiel d'investir dans les systèmes locaux au niveau décentralisé entre les crises. Il a décrit l'articulation entre action humanitaire, développement et recherche de la paix comme l'occasion de prendre de l'avance, en investissant dans des systèmes capables de résister aux chocs.

156. Plusieurs délégations ont noté les progrès réalisés par l'UNICEF dans son rôle de chef ou co-chef de file de groupe thématique (cluster) et ont encouragé l'organisation à concentrer ses efforts au niveau interorganisations. Une délégation a demandé quand les orientations du Comité permanent interorganisations sur les clusters seraient mises à jour. Une délégation a exprimé le souhait que l'UNICEF donne la priorité aux travaux des groupes thématiques et veille à ce que ces derniers soient dûment dotés en personnel. Une autre délégation a encouragé la mise en place d'un dialogue systématique avec les institutions financières internationales et la poursuite de la participation au Cadre commun d'analyse intersectorielle, en partageant davantage les méthodologies spécifiques aux secteurs et aux clusters.

157. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2023/7 au titre du point 18 de l'ordre du jour (voir annexe II).

C. Rapport annuel sur l'application du Plan d'action 2022-2025 de l'UNICEF pour l'égalité des genres

158. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a fait un exposé liminaire sur le rapport annuel sur l'application du Plan d'action 2022-2025 de l'UNICEF pour l'égalité des genres (E/ICEF/2023/15), puis la Directrice associée pour l'égalité des genres du Groupe des programmes en a présenté un aperçu.

159. Un groupe de délégations a évoqué le tableau général peu reluisant de l'égalité des genres. Il a souligné l'importance des programmes de l'UNICEF en faveur de l'égalité des genres et a félicité l'équipe chargée de la problématique femmes-hommes pour ses efforts inlassables et les résultats impressionnants qu'elle a obtenus compte tenu d'un contexte difficile. Le groupe a demandé que davantage soit fait, en particulier pour les filles non scolarisées et les autres groupes défavorisés. Il a souligné la nécessité d'intensifier l'interconnexion des programmes et l'importance de la stratégie de programme de l'UNICEF à l'intention des adolescentes. Le groupe de délégations a demandé un complément d'information, notamment sur la date à laquelle l'UNICEF comptait atteindre le seuil institutionnel de 15 % de dépenses consacrées à l'égalité des genres, sur la façon d'accroître le financement thématique en faveur de l'égalité des genres et sur la manière dont l'UNICEF parvenait à exécuter des programmes porteurs de transformation en matière d'égalité des genres dans des pays en recul tels que l'Afghanistan et la République islamique d'Iran. En réponse, la Directrice associée pour l'égalité des genres du Groupe des programmes a indiqué que l'objectif de 15 % des dépenses devait être atteint d'ici à 2025 (notant qu'il l'avait déjà été selon la formule précédente). Elle a mis en avant plusieurs programmes conjoints actifs, notamment sur l'élimination du mariage des enfants et de la violence fondée sur le genre, les programmes « cash plus », le renforcement de la résilience et le maintien d'espaces sûrs et de services essentiels pour les femmes et les enfants dans des pays tels que l'Afghanistan.

160. Une délégation a fait observer que fin 2022, seul un quart des bureaux de pays avaient élaboré des plans d'action en matière de genre. Elle souhaitait comprendre pourquoi la participation des organisations dirigées par des femmes et des filles avait augmenté et comment les efforts d'atténuation des risques de violence fondée sur le genre avaient été mis en œuvre. Elle a également demandé comment l'UNICEF renforçait sa réponse aux mariages d'enfants, aux mariages précoces, aux mariages forcés et aux mutilations génitales féminines, et a demandé que les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queers et intersexes soient incluses dans les plans d'action sur l'égalité des genres. Une autre délégation a souhaité obtenir davantage d'informations sur la manière dont l'UNICEF travaillait avec les organisations de femmes en tant que partenaires stratégiques. En réponse, la Directrice associée a souligné les efforts déployés pour travailler avec les filles vulnérables et a expliqué comment l'UNICEF formait des partenariats stratégiques avec des organisations dirigées par des femmes et des filles. Elle a rappelé que l'UNICEF s'était fixé pour objectif d'établir 10 % puis 15 % de ses partenariats avec des organisations dirigées par des femmes et des filles (contre 5 % actuellement) au cours des deux prochaines années, tout en signalant les modalités à appliquer aux partenariats avec des consortiums d'organisations dirigées par des femmes et des filles pour respecter les normes en matière de risque fiduciaire.

161. Une délégation a décrit la pression exercée par les sanctions sur son pays, a expliqué que les enfants atteints de maladies rares n'avaient pas accès aux médicaments dont ils avaient besoin et a demandé à l'UNICEF de leur venir en aide. En réponse, le Directeur général adjoint chargé des programmes a confirmé que tous les biens et fournitures humanitaires ne faisaient pas l'objet de sanctions et s'est dit prêt à discuter de toute question relative aux besoins des enfants.

D. Coopération au titre des programmes de l'UNICEF

a) Descriptifs de programme de pays

162. Le Conseil a examiné le descriptif de programme de pays pour le Chili ([E/ICEF/2023/P/L.16](#)).

163. Dans ses remarques liminaires, le Directeur régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes a donné un aperçu de la situation socioéconomique du Chili et a décrit quelques-unes des difficultés auxquelles le pays est confronté et la manière dont elles touchent de manière disproportionnée les enfants.

164. La délégation du Chili a résumé le processus et les méthodes qui ont conduit au nouveau programme de pays pour la période 2023-2026 et a exposé les priorités stratégiques du Chili, soulignant son soutien aux objectifs et aux systèmes des Nations Unies.

165. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2023/8 selon la procédure d'approbation tacite (voir annexe II).

b) Prorogation de programmes de pays en cours

166. La Présidente a déclaré que, conformément à la décision 2009/11 du Conseil d'administration, celui-ci avait été informé de la prorogation des descriptifs de programme de pays en cours, comme indiqué dans le document [E/ICEF/2023/P/L.17](#). Il s'agissait de prorogations de deux mois des programmes de pays pour le Cambodge et les Philippines et d'une prorogation d'un an du programme de pays pour la Namibie, ainsi que d'une prorogation d'un an du programme de pays pour la République populaire démocratique de Corée, qui fait suite à deux prorogations consécutives d'un an.

167. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2023/9 au titre du point 18 de l'ordre du jour (voir annexe II).

E. Exposé sur la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles

168. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion a fait un exposé liminaire sur le rapport sur la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles ([E/ICEF/2023/12](#)), puis la Conseillère principale par intérim du Bureau de la protection en a donné un aperçu.

169. De nombreuses délégations ont salué les efforts et les réalisations de l'UNICEF à cet égard. Les délégations ont encouragé à poursuivre la collaboration à l'échelle du système pour assurer le suivi de la question et en faire une priorité. Un groupe de délégations a souligné l'importance de maintenir un dialogue constructif et s'est félicité de la poursuite de l'évaluation stratégique des efforts et des résultats de l'UNICEF, y compris d'un formulaire de présentation des rapports compilant des mesures provenant de sources multiples et présentant les progrès réalisés d'une année sur l'autre. Le groupe a également encouragé l'UNICEF à améliorer les connaissances des communautés en matière de signalement des incidents.

170. Une délégation s'est félicitée des précisions apportées sur la dotation en personnel des bureaux de pays pour la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et a encouragé l'échange d'informations avec l'ensemble des acteurs humanitaires. La délégation s'est également félicitée de la création du poste de responsable du contrôle des risques, a déclaré attendre avec impatience la publication de la nouvelle Politique pour la sauvegarde en 2023 et a demandé davantage

d'informations sur la stratégie de création d'un groupe permanent d'enquêteurs au niveau national. La Conseillère principale par intérim du Bureau de la protection a accueilli avec intérêt la suggestion d'établir des rapports annuels et a esquissé des plans visant à améliorer et à mesurer la compréhension et la perception du personnel.

171. Plusieurs délégations ont réitéré leur tolérance zéro à l'égard de l'inaction et ont souligné que les efforts de protection devaient être holistiques, collectifs et coopératifs. Les délégations ont accueilli favorablement ClearCheck et ont encouragé l'utilisation du système de divulgation des fautes professionnelles. Une délégation a demandé comment l'UNICEF prévoyait de remédier au fait que le personnel n'était pas à l'aise pour signaler les fautes sexuelles et craignait des représailles. La Conseillère principale par intérim a déclaré que la protection devait imprégner tous les programmes et toutes les opérations et devenir un élément de la culture organisationnelle qui guide en permanence les décisions du personnel. Elle a expliqué comment l'UNICEF renforçait le système ainsi que la détection et le signalement des risques liés à la protection, les indicateurs la confortant dans l'idée que des progrès ont été accomplis.

172. Plusieurs délégations ont salué les efforts continus de l'UNICEF pour renforcer les capacités des partenaires de réalisation et ont posé des questions sur les mesures de sauvegarde des partenaires et sur la manière dont l'UNICEF entendait partager les risques plutôt que de les déléguer, en particulier avec les organisations non gouvernementales locales partenaires. La Conseillère principale par intérim a noté que la majorité des partenaires évalués par l'UNICEF présentaient un risque faible et une capacité élevée, et a ajouté que le renforcement des capacités était un processus continu visant à renforcer la capacité collective à atténuer et à prévenir les risques.

173. Une délégation a demandé si les ressources humaines et financières allouées étaient suffisantes, compte tenu du nombre de rapports et des retombées des allégations. En réponse, la Directrice générale adjointe chargée de la gestion a souligné l'importance d'un financement durable et a annoncé qu'il manquait 50 millions de dollars pour garantir l'institutionnalisation et la poursuite des investissements dans le domaine de la sauvegarde, en particulier dans les zones à haut risque.

174. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2023/10 au titre du point 18 de l'ordre du jour (voir annexe II).

F. Exposé sur la culture institutionnelle et la diversité

175. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion a fait un exposé liminaire sur le rapport sur la culture institutionnelle et la diversité ([E/ICEF/2023/13](#)), puis la Conseillère principale pour les questions de culture institutionnelle en a présenté un aperçu.

176. De multiples délégations ont remercié l'UNICEF pour cet exposé et pour ses efforts proactifs en vue de créer une culture fondée sur les valeurs qui reflète la diversité des enfants que l'UNICEF sert, ainsi que pour le rôle de premier plan que joue l'UNICEF dans le système des Nations Unies en tant que coprésident du groupe de travail sur la diversité, l'équité et l'inclusion du Comité de haut niveau sur la gestion.

177. Plusieurs délégations ont salué les efforts déployés par l'UNICEF pour recueillir des données et des éléments probants sur la culture organisationnelle et la diversité, l'équité et l'inclusion. Une délégation a estimé qu'il serait utile de ventiler les principaux résultats par genre, compte tenu notamment du fait que les femmes

interrogées déclaraient avoir moins confiance dans la haute direction et dans les normes de conduite.

178. Un groupe de délégations a posé des questions sur la Politique et stratégie d'inclusion du handicap de l'UNICEF et sur le nouveau groupe consultatif sur la diversité, l'équité et l'inclusion. S'agissant de la Politique et stratégie d'inclusion du handicap, la Conseillère principale a indiqué que des plans d'action étaient en cours d'élaboration. Elle a ensuite précisé l'approche et le rôle du groupe consultatif.

179. De nombreuses délégations ont salué le soutien apporté par l'UNICEF aux initiatives d'employés visant à contribuer à l'inclusion. Les délégations ont demandé des mesures supplémentaires dans divers domaines, notamment en ce qui concerne la sécurité psychologique et la confiance ressenties par le personnel ; la discrimination ; les mécanismes de retour d'information, le soutien et la responsabilisation des membres du personnel dont le travail ne donne pas satisfaction ; la surreprésentation des femmes parmi les démissionnaires ; le faible nombre de signalements de cas de harcèlement sexuel ; et la perception d'un manque d'action en réponse au Sondage mondial du personnel. Une délégation a également posé des questions sur la stratégie de l'UNICEF visant à appliquer les sciences du comportement au changement de culture et sur la manière dont l'organisation prévoyait de suivre et d'évaluer les mesures prises à la suite du Sondage mondial du personnel. En réponse, la Conseillère principale a mis en exergue les travaux sur les changements politiques et systémiques, a insisté sur la priorité accordée par la suite aux changements de comportement individuels et a décrit la manière dont l'UNICEF élargissait son approche de la diversité pour y inclure des questions telles que le handicap, l'âge ou la diversité générationnelle. Elle a présenté les mesures prises pour donner suite au Sondage mondial du personnel et a souligné que les bureaux avaient été encouragés à inclure la culture du lieu de travail parmi les priorités de leurs plans de gestion de bureaux afin qu'elle ne soit pas une réflexion après coup. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion a souligné l'importance des femmes dans les lieux d'affectation d'urgence et a déclaré que l'organisation s'attaquait à la question de la démission des femmes sur de multiples fronts, notamment en perfectionnant les politiques favorables à la famille et en rendant les affectations plus attrayantes.

180. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion a fait référence à l'audit de l'UNICEF sur la gestion de la performance, une première dans le système des Nations Unies, et à l'évaluation à venir de la gestion des ressources humaines, notant que ces exercices fourniraient de nouvelles informations précieuses. La Directrice générale adjointe et la Conseillère principale ont toutes deux évoqué la question de la sécurité psychologique et la manière dont l'UNICEF s'engageait à la faciliter et à la renforcer.

181. Une délégation a demandé comment l'UNICEF intégrait ses valeurs et principes dans l'évaluation des performances du personnel, mettait en pratique ses nouvelles politiques en matière de prestation de soins et prévoyait de financer ses objectifs ambitieux en matière de diversité. En réponse, la Conseillère principale a noté que l'UNICEF s'efforçait d'atteindre les objectifs fixés, notamment en menant une action proactive auprès des groupes sous-représentés, en recourant à des modalités telles que le programme des Volontaires des Nations Unies ou les stages et en établissant des partenariats novateurs et créatifs afin que le coût ne soit pas un obstacle au progrès.

182. Une délégation a demandé quels étaient les principaux défis rencontrés par l'UNICEF dans l'exécution de ses politiques et s'il existait une évaluation de la manière de parvenir à une synergie avec les politiques nationales. En réponse, la Conseillère principale a mis l'accent sur la nature décentralisée de l'UNICEF, où les sondages du personnel et les réunions des équipes de gestion régionales, mondiales

et de pays ont permis de coordonner et d'appliquer de manière cohérente les mesures prises par les différents bureaux de l'UNICEF.

183. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2023/11 au titre du point 18 de l'ordre du jour (voir annexe II).

G. Rapports d'évaluation et réponses de l'administration

Rapport annuel de 2022 sur la fonction d'évaluation à l'UNICEF et réponse de l'administration

184. Le Directeur de l'évaluation a présenté le rapport annuel de 2022 sur la fonction d'évaluation à l'UNICEF (E/ICEF/2023/18), puis la Directrice de la Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi a présenté la réponse de l'administration (E/ICEF/2023/19).

185. De nombreuses délégations ont salué les avancées décrites dans le rapport annuel, notamment l'augmentation du nombre d'évaluations, l'élargissement de leur champ d'application géographique et la prise en compte de questions transversales. Elles se sont félicitées de l'affinement de l'évaluation-qualité et de l'intention de mener davantage d'évaluations en termes d'impact et de réalisation.

186. Un groupe de délégations a constaté que le nombre d'évaluations portant sur le genre avait augmenté, tout en notant que la qualité globale avait baissé. Il a exhorté l'UNICEF à élargir la portée de l'analyse relative à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes. Il s'est inquiété de la rapidité, de la portée et de la qualité des réponses de l'administration et a souligné que la direction de l'UNICEF devait répondre de manière adéquate aux conclusions et aux recommandations de l'évaluation. Le groupe s'est également inquiété du retard des évaluations. Le Directeur de l'évaluation a pris acte de ces préoccupations et a invoqué les efforts déployés en Ukraine comme l'une des raisons des retards. Il a souligné que la fonction d'évaluation avait fait le choix stratégique de se concentrer sur l'augmentation des dépenses consacrées au développement des capacités nationales d'évaluation en réponse à un appel du Conseil d'administration, afin de réaliser de réels progrès.

187. De nombreuses délégations ont exprimé leur inquiétude quant à l'incapacité persistante à atteindre l'objectif de financement de 1 %, y compris le recul de 2022. Elles ont exhorté l'UNICEF à poursuivre ses efforts d'amélioration et à élaborer un plan d'action, et se sont félicitées de la réaffirmation de cet objectif, tout en notant les difficultés rencontrées pour l'atteindre.

188. Une délégation a relevé le travail effectué en 2022 pour donner la priorité au développement de partenariats d'évaluation stratégique, à commencer par une stratégie dédiée. Elle a souligné le fait que l'UNICEF avait envisagé de devenir un partenaire officiel de l'Initiative mondiale pour l'évaluation, entre autres partenariats internationaux. La délégation s'est montrée intéressée par l'évolution de ces efforts et par la valeur ajoutée potentielle des partenariats au service du renforcement des capacités d'évaluation nationales et des activités de synthèse qui étaient en cours d'élaboration en 2023.

189. Nombre de délégations ont souligné la nécessité de ne pas perdre de vue l'utilisation et la facilité d'utilisation lors de l'élargissement de la gamme des produits d'évaluation. Elles ont également demandé à l'UNICEF de renouveler son engagement à combler les lacunes en matière de données probantes sur les priorités opérationnelles et à répondre aux questions qui améliorent concrètement le travail sur le terrain.

190. Un groupe de délégations a demandé pourquoi seulement 70 % des dépenses déclarées au titre des évaluations étaient directement consacrées à ces évaluations. En réponse, le Directeur de l'évaluation a expliqué qu'il y avait un manque de clarté sur ce qui pouvait ou ne pouvait pas faire l'objet d'une évaluation, ainsi qu'un manque d'orientation sur la manière de catégoriser les activités individuelles. Le Directeur a signalé que les dépenses d'évaluation pouvaient être engagées à la hâte en fin d'année et qu'elles n'étaient donc pas toujours aussi significatives qu'elles le devraient, un problème que l'UNICEF étudiait.

191. Un groupe de délégations s'est interrogé sur le recul de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes dans les évaluations. Le Directeur a déclaré que les données contenues dans le rapport annuel étaient destinées à servir de point de départ et que la compréhension de ces phénomènes nécessitait un suivi qualitatif approfondi, lequel était actuellement en cours. S'agissant de la moindre prise en compte effective du genre dans les évaluations, il s'est dit convaincu qu'elle était liée à l'augmentation du nombre d'évaluations. L'UNICEF s'est dispersé et cela a eu une incidence sur le niveau d'attention porté à certaines questions cruciales. Le Directeur a ajouté qu'il existait des orientations pour approfondir ces questions et que l'UNICEF s'appuierait sur ses expériences passées et travaillerait avec ses partenaires, y compris les gouvernements, pour examiner les données collectives et œuvrer ensemble à la réalisation des objectifs de développement durable.

Évaluation de la réponse de niveau 3 de l'UNICEF à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et réponse de l'administration

192. Le Directeur de l'évaluation a présenté le rapport d'évaluation (E/ICEF/2023/20), puis le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a présenté la réponse de l'administration (E/ICEF/2023/21).

193. De nombreuses délégations ont salué le rapport et la réponse de l'administration, soulignant l'importance de l'évaluation pour tirer des enseignements des réalisations, des innovations et des échecs, et pour susciter le changement. Les délégations ont mis en évidence quelques-unes des principales conclusions de l'évaluation et se sont félicitées du fait que bon nombre de ses recommandations avaient déjà été mises en œuvre.

194. Plusieurs délégations ont relevé une prise en compte inégale du genre et de l'équité et ont exprimé l'espoir que l'UNICEF en tire les leçons et donne la priorité à la responsabilité à l'égard des populations touchées à l'avenir. Une délégation a prié instamment l'UNICEF de renforcer les liens entre l'action humanitaire et les mesures de développement et d'intégrer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et les considérations relatives à l'égalité des genres et à l'équité dans la planification, l'exécution et le suivi de l'ensemble des interventions d'urgence. Reconnaisant les inégalités dans l'intégration des dimensions de genre et d'équité, le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a souligné que l'organisation travaillait sur la question et que les progrès étaient en bonne voie.

195. De nombreuses délégations ont déclaré souhaiter obtenir de plus amples informations sur les conclusions relatives au principe mondial de partenariat et de collaboration, tant au sein qu'en dehors du système des Nations Unies. Une délégation a souligné que l'UNICEF avait joué un rôle essentiel qui allait bien au-delà de la fourniture de vaccins dans le cadre de la riposte du secteur de la santé face à la pandémie de COVID-19. Elle a vivement encouragé l'UNICEF à tirer parti de ce rôle pour redynamiser les progrès accomplis dans la réalisation des cibles des objectifs de développement durable ayant trait à la santé. Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a déclaré que les équipes de l'UNICEF travaillaient avec des partenaires extérieurs pour clarifier les attributions en matière de vaccins. Il a ajouté que

l'UNICEF avait avancé plusieurs idées et valeurs, parmi lesquelles son engagement à placer les communautés au cœur de toute intervention. Le Directeur de l'évaluation a noté que l'UNICEF collaborait avec des partenaires des Nations Unies pour évaluer leur soutien aux progrès des gouvernements dans la réalisation des objectifs de développement durable.

196. Une délégation a demandé comment l'UNICEF prévoyait de renforcer les efforts de développement des capacités nationales d'évaluation dans les zones touchées par des situations d'urgence en cours, en s'appuyant sur l'expérience de la pandémie de COVID-19. Une autre délégation a demandé comment l'UNICEF intégrait ses activités de lutte contre la pandémie de COVID-19 (prévention, riposte et préparation), ainsi que ses recommandations connexes, aux efforts déployés par le reste du système des Nations Unies. Elle a également demandé si l'évaluation impliquait une interaction avec les autorités nationales des pays concernés et reflétait leur opinion. En réponse, le Directeur de l'évaluation a évoqué les partenariats d'évaluation étroits entretenus par l'UNICEF avec tous les autres organismes des Nations Unies et a noté que la collecte des données primaires pour l'évaluation de la pandémie de COVID-19 a été effectuée à distance en raison des restrictions de déplacement.

197. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2023/12 au titre du point 18 de l'ordre du jour (voir annexe II).

H. Projet de révision de la politique d'évaluation de l'UNICEF

198. Le Directeur de l'évaluation a présenté le projet de révision de la politique d'évaluation (UNICEF/2023/EB/11).

199. De nombreuses délégations ont salué l'approche progressive et consultative de la fonction d'évaluation de l'UNICEF dans l'élaboration de la politique et l'inclusion des résultats du récent examen par les pairs. Les délégations ont estimé que la fonction d'évaluation était adaptée à sa finalité, mais ont demandé qu'elle continue à progresser dans les domaines où des améliorations sont nécessaires, notamment une plus grande clarté dans la définition, l'objectif et les principes de l'évaluation, les normes de couverture, et l'adéquation et la prévisibilité des ressources humaines et financières. Les délégations ont souligné la nécessité d'une complémentarité entre la fonction d'évaluation et d'autres domaines et ont salué la démarche de recherche de collaboration et de coordination au sein de l'UNICEF et à l'échelle du système.

200. Nombre de délégations ont souligné la nécessité d'une indépendance totale de la fonction d'évaluation et de son personnel, y compris au niveau décentralisé, et se sont félicitées du fait que les spécialistes de l'évaluation détermineraient si les activités sont des exercices d'évaluation couverts par la politique. En réponse, la Directrice générale adjointe chargée de la gestion a convenu que l'indépendance du Bureau d'évaluation était son principal atout.

201. Les délégations ont demandé à l'UNICEF d'élaborer des plans d'évaluation pluriannuels, ce qui permettrait de donner la priorité aux questions les plus importantes, de les traiter en temps voulu et de préciser à l'avance les besoins en ressources. Elles ont demandé comment intégrer systématiquement les évaluations d'impact afin que l'organisation et la communauté mondiale puissent tirer des enseignements ciblés sur des questions clés. Elles ont également exhorté l'UNICEF à garder à l'esprit la facilité d'utilisation lors de l'élargissement de la gamme des produits d'évaluation et à continuer à mettre l'accent sur la production de résultats d'évaluation susceptibles d'alimenter directement la prise de décision stratégique, tant au niveau de la programmation que du travail sur le terrain. Le Directeur de

l'évaluation a noté que la politique de l'UNICEF comportait déjà une stratégie d'évaluation d'impact qui abordait la question de l'évaluation systématique et a convenu de tenir compte des observations reçues et de continuer à peaufiner la politique en suivant une approche progressive.

202. De nombreuses délégations ont instamment prié l'UNICEF d'atteindre l'objectif de financement de 1 % et lui ont demandé de fournir des informations sur la manière d'y parvenir, soit dans la version finale de la politique, soit dans les lignes directrices de mise en œuvre. En réponse, La Directrice générale adjointe chargée de la gestion a réaffirmé sa détermination à atteindre l'objectif de 1 % de manière optimale et qualitative. Elle a reconnu une certaine imprévisibilité des ressources humaines en raison d'un manque de financement de base et a souligné l'importance des ressources de base pour accroître les investissements et la dotation en personnel dans le domaine de l'évaluation.

203. Plusieurs délégations ont souligné la nécessité de dresser des bilans périodiques des progrès et des difficultés, et l'importance de réexaminer les évaluations afin d'en déterminer l'impact et les enseignements. Le Directeur de l'évaluation a déclaré que l'UNICEF devait évaluer de manière cohérente les questions les plus importantes d'un point de vue stratégique pour l'organisation, sans nécessairement augmenter le nombre d'évaluations par an, mais en veillant à ce que les bonnes évaluations examinent les bons sujets au bon moment.

I. Rapport annuel du Bureau de l'audit interne et des investigations de l'UNICEF au Conseil d'administration pour 2022 et réponse de l'administration

Rapport annuel du Comité consultatif de l'UNICEF pour les questions d'audit au Conseil d'administration pour 2022

204. Le Directeur du Bureau de l'audit interne et des investigations a présenté le rapport annuel 2022 du Bureau de l'audit interne et des investigations ([E/ICEF/2023/AB/L.4](#)), lequel était accompagné d'un additif détaillant les affaires classées en 2022 ([E/ICEF/2023/AB/L.4/Add.1](#)). Il a également brièvement résumé les priorités stratégiques du Bureau pour 2023. La Présidence du Comité consultatif pour les questions d'audit a ensuite commenté les conclusions du rapport annuel du Comité pour l'année 2022. Après cela, la Directrice générale adjointe chargée de la gestion a fait un exposé liminaire sur le rapport annuel de 2022 du Bureau de l'audit interne et des investigations ([E/ICEF/2023/AB/L.5](#)), puis le Directeur adjoint de la Division de la gestion et de l'administration financières en a présenté un aperçu.

205. De nombreuses délégations ont félicité le Bureau de l'audit interne et des investigations pour son rapport annuel et ont souligné l'importance de fonctions de contrôle fortes et indépendantes. Plusieurs délégations ont fait état de l'augmentation du nombre d'enquêtes et ont encouragé l'administration de l'UNICEF à mobiliser des ressources appropriées pour y faire face.

206. Un certain nombre de délégations ont invité l'UNICEF à réfléchir aux lacunes et aux insuffisances et à y remédier. Un groupe de délégations a demandé que le rapport annuel contienne davantage d'analyses, notamment une vue d'ensemble des questions structurelles, des tendances et des enquêtes proactives dans les domaines à haut risque. En réponse, le Directeur du Bureau de l'audit interne et des investigations s'est engagé à améliorer le rapport à la lumière des commentaires reçus, dans le respect des règles de confidentialité, et a invité les membres du Conseil intéressés à lire les rapports d'audit individuels pour obtenir des informations plus détaillées.

207. S'agissant du rapport annuel du Bureau, une délégation s'est félicitée de la priorité accordée aux cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles et de son inclusion explicite dans la feuille de route stratégique de l'année prochaine. Elle a souhaité obtenir de plus amples informations sur les approches conjointes que l'UNICEF entendait adopter sur les questions liées à l'exploitation et aux atteintes sexuelles. Une autre délégation a noté une augmentation des signalements de cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles impliquant le personnel des partenaires de réalisation et s'est déclarée favorable à une analyse plus approfondie de cette question. Elle a également demandé quels changements l'UNICEF apportait à son programme de formation des partenaires de réalisation pour les sensibiliser à l'exploitation et aux atteintes sexuelles. Le Directeur du Bureau de l'audit interne et des investigations a énuméré les facteurs qui ont contribué à l'augmentation du nombre de rapports, notamment une confiance, une aisance et une assurance accrues à l'égard des rapports, une confiance accrue dans les processus d'enquête et d'arbitrage, et des campagnes de sensibilisation.

208. Plusieurs délégations ont salué la réponse de l'administration et les recommandations de suivi. Un groupe de délégations s'est félicité en particulier que l'administration ait reconnu que la coordination des subventions pouvait être améliorée, y compris la communication avec les donateurs et donatrices.

209. De nombreuses délégations ont formulé des observations sur la dotation en personnel, exprimant l'espoir qu'elle serait maintenue à un niveau adéquat, avec des ressources et un contrôle suffisants pour faire face à l'augmentation du nombre de cas. En réponse, le Directeur adjoint de la Division de la gestion et de l'administration financières a souligné l'importance de cette question pour l'administration et a confirmé l'engagement de la direction à veiller à ce que le Bureau de l'audit interne et des investigations dispose des ressources nécessaires. Il a ajouté que l'administration de l'UNICEF continuerait à coopérer avec le Bureau sur sa proposition de budgétiser les coûts non liés au personnel de manière plus systématique.

210. De nombreuses délégations ont remercié le Comité consultatif pour les questions d'audit pour son rapport annuel et ses recommandations judicieuses. Un groupe de délégations a indiqué qu'il partageait les préoccupations du Comité concernant le Comité de direction chargé de la question des risques, qui ne s'est pas réuni en 2022 ; les rapports organisationnels annuels sur les risques, qui n'ont pas été préparés ; et les déclarations relatives à l'appétence pour le risque, qui n'ont pas été finalisées. Le groupe a souligné la nécessité d'une approche systématique et transparente de la gestion des risques pour accompagner l'augmentation de l'échelle, de la portée et de la complexité des opérations de l'UNICEF et l'évolution du contexte. Une délégation a accueilli avec satisfaction la nomination d'un responsable du contrôle des risques au sein du Bureau de la Directrice générale et a suggéré des échanges périodiques entre le responsable du contrôle des risques et le Conseil d'administration. De nombreuses délégations ont demandé des comptes rendus réguliers sur l'état d'avancement des travaux. En réponse, le Directeur adjoint de la Division de la gestion et de l'administration financières a déclaré que le responsable du contrôle des risques allait améliorer le cadre de gestion du risque et élaborer une feuille de route pluriannuelle. Il a fait état des mesures prises pour améliorer la couverture et a assuré les délégations que les travaux sur la gestion globale des risques étaient en cours et que les progrès allaient bon train.

211. Un groupe de délégations a fait part des recommandations du Comité consultatif pour les questions d'audit concernant l'indépendance des fonctions de contrôle au sein de l'UNICEF et a encouragé l'organisation à les suivre. En réponse, le Directeur du Bureau de l'audit interne et des investigations a indiqué que de nombreuses

recommandations avaient été mises en œuvre ou faisaient l'objet d'une attention permanente. Le Directeur adjoint de la Division de la gestion et de l'administration financières a renvoyé les délégations à l'examen des fonctions de gouvernance et de contrôle du Conseil d'administration que menait le Corps commun d'inspection, et a expliqué que les résultats de cet exercice guideraient la mise à jour nécessaire de la Charte du Comité consultatif pour les questions d'audit, notamment en ce qui concerne la présentation de rapports directement au Conseil d'administration.

212. Un groupe de délégations a pris note que le Comité consultatif pour les questions d'audit avait observé une augmentation progressive, entre 2017 et 2022, de la proportion de conclusions de rapports d'audit ayant reçu des conclusions globalement satisfaisantes (jusqu'à 100 % en 2021). Il a évoqué la possibilité que les opinions des auditeurs soient surévaluées, en particulier dans les contextes à haut risque. En réponse, le Directeur du Bureau de l'audit interne et des investigations a mis en garde contre la tentation de tirer des conclusions et de dégager des tendances sur la base des résultats de quelques années, et a déclaré que le Bureau réévaluait constamment la manière dont il présentait les évaluations, avec un certain degré de subjectivité et d'objectivité, et a promis de prendre note des commentaires relatifs aux notations au cours de l'année à venir.

213. Un groupe de délégations a noté que le Comité consultatif pour les questions d'audit n'avait pas été en mesure d'exprimer une opinion sur l'adéquation de l'étendue de l'audit interne, étant donné que le projet de plan de travail de l'audit interne ne faisait pas état de brèches dans la couverture de l'assurance. Le groupe a indiqué que les informations sur les brèches dans la couverture d'assurance apportaient une valeur ajoutée et pouvaient indiquer si le Bureau disposait de ressources suffisantes. En réponse, le Directeur du Bureau de l'audit interne et des investigations a convenu que le sujet était extrêmement important. Il a décrit le processus d'évaluation des risques d'audit du Bureau et a estimé que le rôle du Bureau était de garantir une garantie adéquate pour répondre à la tolérance au risque déterminée par l'organisation.

214. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2023/13 au titre du point 18 de l'ordre du jour (voir annexe II).

J. Rapport du Bureau de la déontologie de l'UNICEF pour 2022 et réponse de l'administration

215. Le Directeur du Bureau de la déontologie a présenté le rapport (E/ICEF/2023/16), puis le Directeur de la Division des ressources humaines a présenté la réponse de l'administration (E/ICEF/2023/17).

216. De nombreuses délégations ont salué les efforts déployés par l'UNICEF pour renforcer sa culture fondée sur la déontologie et les valeurs et sa fonction de déontologie indépendante. Les délégations ont pris acte de l'augmentation des services de déontologie fournis par le Bureau de la déontologie en 2022, et ont salué les efforts systématiques du Bureau pour renforcer sa fonction de formation et adopter une approche plus stratégique, proactive et adaptée aux besoins en matière de formation.

217. Plusieurs délégations ont souligné l'importance de fournir au Bureau de la déontologie des ressources financières et humaines suffisantes, durables et à long terme, et ont reconnu la capacité du Bureau à fournir des services de manière efficace malgré les circonstances actuelles. Les délégations ont affirmé que les nouveaux postes approuvés par l'administration étaient un bon début, mais qu'il restait encore beaucoup à faire. Les délégations ont encouragé la poursuite de la collaboration avec

d'autres organisations multilatérales, afin de soutenir une approche harmonisée à l'échelle du système des Nations Unies. En outre, les délégations ont encouragé l'UNICEF à mettre en place une formation et un renforcement des capacités de gestion plus structurés et se sont enquis des meilleures pratiques en matière de protection des lanceurs d'alerte. Une délégation a demandé si l'UNICEF prenait des mesures spécifiques pour promouvoir une culture de la sécurité psychologique sur le lieu de travail.

218. En réponse, le Directeur du Bureau de la déontologie a souligné que la protection des lanceurs d'alerte, la sécurité psychologique et la protection contre les représailles étaient des priorités pour l'UNICEF et que le Bureau de la déontologie partageait ces mandats avec d'autres bureaux et divisions. La résolution des problèmes dans ces domaines pourrait passer par l'examen des lacunes en matière d'information (manque d'informations quant à qui s'adresser et à quel moment) ; en matière d'écoute (perception d'un manque de suivi lorsque le personnel soulève des problèmes) ; et en matière de protection (absence d'une couverture et d'une protection suffisante du personnel dans le cadre des politiques et des pratiques). Il a expliqué comment le Bureau de la déontologie continuait à combler ces lacunes à travers diverses initiatives transversales et multidimensionnelles, en collaboration avec d'autres bureaux et divisions.

219. Le Directeur de la Division des ressources humaines a insisté sur l'importance de favoriser la confiance, le respect et la bienveillance. Il a réitéré l'engagement de l'UNICEF à fournir des ressources et des capacités adéquates aux bureaux indépendants de l'organisation. Il a par ailleurs ajouté que la limitation des ressources de base posait des difficultés et s'est félicité de l'engagement pris par certains États Membres de fournir davantage de ressources de base à l'UNICEF pour soutenir les bureaux indépendants.

220. Reconnaissant le caractère provisoire des ressources fournies au Bureau de la déontologie en 2022 et 2023, le Directeur de la Division des ressources humaines a souligné l'importance de fournir des ressources durables. Il a ajouté que l'UNICEF réexaminerait la situation l'année prochaine lors de l'examen à mi-parcours et envisagerait de fournir des ressources additionnelles au Bureau de la déontologie.

221. Une délégation a demandé combien de temps il faudrait à l'UNICEF pour renforcer les capacités déontologiques de l'ensemble du personnel. En réponse, le Directeur du Bureau de la déontologie a souligné l'importance du partage des responsabilités et a déclaré que l'organisation s'efforcerait de parvenir à des valeurs universellement partagées aussi longtemps que nécessaire. Il a ajouté que l'UNICEF mettait l'accent sur les lieux qui présentaient le plus de problèmes et de risques pour les individus et l'organisation sur le plan de la déontologie.

222. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2023/14 au titre du point 18 de l'ordre du jour (voir annexe II).

K. Évaluation préliminaire de la mise en œuvre de l'instrument de la Banque mondiale et réponse orale de l'administration

223. Le Chef adjoint aux questions d'environnement, de société et de gouvernance de KPMG Islands Group, partenaire chargé des questions d'environnement, de société et de gouvernance, a présenté l'évaluation préliminaire, puis le Contrôleur et Directeur de la Division de la gestion et de l'administration financières a donné la réponse orale de l'administration.

224. Un groupe de délégations a félicité l'UNICEF pour la bonne mise en œuvre de l'instrument jusqu'à présent et pour son engagement en faveur d'examens impartiaux

et d'une prise de décision fondée sur des données probantes. Les délégations ont remercié KPMG pour la qualité du rapport. Une délégation a demandé comment KPMG avait déterminé l'efficacité de l'instrument s'il n'avait pas été en mesure de déterminer le montant des ressources financières additionnelles que l'UNICEF avait reçues du fait de ses activités. Tout en reconnaissant que certains chiffres étaient des projections, le partenaire a expliqué que son évaluation avait cherché à établir des liens entre les fonds déployés et leurs effets, en examinant les recettes issues des annonces de contribution, les projections pour les cinq prochaines années et les affectations par canal de collecte de fonds, et en étudiant les retours sur investissement antérieurs.

225. Une délégation a fait observer l'impossibilité de mesurer l'impact de l'instrument dans la mesure où ce dernier n'est pas encore pleinement opérationnel. Plusieurs délégations ont souscrit à la recommandation de procéder à une évaluation plus approfondie lorsque toutes les données pertinentes seraient disponibles. Le partenaire a répondu qu'au regard de l'objectif visé par l'instrument, de son évaluation et de ses consultations avec les principales parties prenantes, l'instrument s'était avéré bénéfique et progressait dans la bonne direction, et que les risques associés étaient bien gérés.

226. De nombreuses délégations se sont interrogées sur les perspectives d'avenir et ont demandé si l'UNICEF prévoyait de continuer à utiliser l'instrument actuel ou un autre instrument similaire. Une délégation a rappelé qu'il était important que toute émission future de titres de créance soit autorisée par l'Assemblée générale et que des structures de gouvernance appropriées soient mises en place. Une autre délégation a indiqué qu'il était souhaitable qu'à l'avenir, l'obligation relative au taux d'intérêt ne soit pas imposée aux bureaux de pays. En réponse, le Contrôleur a expliqué que les remboursements et les intérêts étaient effectués sur la base d'une mise en commun parce que le degré de maturité de la collecte de fonds différait d'un pays à l'autre.

227. Le Contrôleur a déclaré que l'instrument créerait probablement un précédent en termes de financement du développement et a reconnu que les anciens modèles de financement ne permettraient pas à l'UNICEF d'atteindre les objectifs de développement durable centrés sur l'enfant. Quant à savoir si cet instrument serait réutilisé, le Contrôleur a souligné qu'il s'agissait d'un projet pilote et que toute décision visant à l'intégrer dans les activités de l'UNICEF serait prise de manière collective. Il a ajouté que des évaluations étaient en cours pour déterminer si les recettes cumulées sur ces marchés augmentaient, ce qui confirmerait l'efficacité de l'instrument. Il a convenu qu'une évaluation d'impact complète serait nécessaire à la fin de son mandat.

228. Se réjouissant de la poursuite des travaux sur le cadre d'investissement centré sur l'enfant, les délégations ont encouragé l'UNICEF à continuer à travailler sur des modes de financement novateurs pour le plus grand bénéfice des enfants.

L. Point sur les efforts déployés pour repositionner le système des Nations Unies pour le développement

229. La Directrice générale adjointe par intérim chargée des partenariats a présenté le point de l'ordre du jour, puis la Directrice de la Division des partenariats publics a fait le point sur la mise en œuvre par l'UNICEF de la réforme du système des Nations Unies pour le développement.

230. De multiples délégations se sont félicitées des progrès réalisés en matière de cohérence, de coopération et d'action collective à l'échelle des pays et ont souligné le rôle essentiel des coordonnateurs résidents et des coordonnateurs des opérations

humanitaires, ainsi que l'importance du soutien apporté par l'UNICEF à la direction des coordonnateurs résidents. Les délégations se sont félicitées des progrès accomplis dans la mise en œuvre du cadre d'application du principe de responsabilité pour la gestion renouvelé et ont encouragé le système des Nations Unies pour le développement à réduire les chevauchements d'activités et à créer des synergies. Elles se sont interrogées sur l'alignement des descriptifs de programme de pays sur les Plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, sur les évaluations des performances et sur la sélection des membres des équipes de pays des Nations Unies. En réponse, la Directrice de la Division des partenariats publics a réitéré le soutien de l'UNICEF à la direction du système redynamisé de coordonnateurs résidents et sa volonté d'adhérer aux dispositions du cadre d'application du principe de responsabilité à l'égard de la gestion.

231. De nombreuses délégations ont pris acte des résultats substantiels, mais ont demandé ce qui pouvait être fait pour garantir que des données probantes soient collectées et communiquées, et que la coordination, loin d'être un simple ajout, soit pleinement intégrée dans les procédures opérationnelles. Une délégation a souligné l'importance de la coopération entre les organismes des Nations Unies dans le contexte de l'après-pandémie et a insisté sur le fait que les États en développement devaient s'engager davantage en matière de coopération. La délégation a invité les Nations Unies à faire preuve de plus de complémentarité et de cohérence afin d'éviter les chevauchements et a demandé quelles étaient les principales difficultés rencontrées sur le terrain en termes de repositionnement du système des Nations Unies pour le développement. En réponse, la Directrice de la Division des Partenariats Publics a indiqué que le Plan-cadre de coopération était essentiel pour soutenir les synergies et réduire les doubles emplois. Pour elle, le travail en commun est devenu la nouvelle norme. La Directrice générale adjointe par intérim chargée des partenariats a évoqué le rôle essentiel joué par les équipes de pays des Nations Unies dès le début d'une situation d'urgence pour comprendre la situation sur le terrain, établir une communication interne et une bonne collaboration, et faire valoir la proposition de valeur des Nations Unies.

232. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2023/15 au titre du point 18 de l'ordre du jour (voir annexe II).

M. Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2022

233. Après une introduction par la Directrice générale adjointe par intérim chargée des partenariats, la Directrice de la Division de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé a présenté le rapport ([E/ICEF/2023/AB/L.3](#)).

234. Plusieurs délégations ont remercié la Directrice de la Division de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé pour son excellente présentation et se sont félicitées des résultats, en particulier des contributions des comités nationaux pour l'UNICEF et du travail des bureaux de pays de l'UNICEF en matière de collecte de fonds dans le secteur privé. Les délégations ont reconnu l'augmentation significative des fonds apportés par le secteur privé. Elles ont également préconisé de poursuivre les efforts pour lever des fonds auprès d'entreprises financièrement solides et ont accueilli favorablement les futurs échanges sur les instruments de financement novateurs. En réponse, La Directrice générale adjointe par intérim chargée des partenariats a exprimé sa gratitude pour l'intérêt porté aux modes de financement innovants et a détaillé leur rôle dans l'amélioration des résultats pour les enfants. Elle a donné un exemple de préfinancement réussi avec des producteurs d'aliments thérapeutiques prêts à l'emploi et a reconnu le rôle des garants et des gestionnaires

de risques dans la création de multiples partenariats innovants, notamment avec des institutions financières internationales.

235. Une délégation a exprimé le souhait d'en savoir plus sur l'étude de faisabilité d'un mécanisme conjoint de financement du secteur privé. Une autre délégation s'est inquiétée de la diminution de la part des fonds flexibles. Une délégation a demandé à l'UNICEF de renforcer sa collaboration avec le secteur privé et les investisseurs afin de tirer parti des investissements externes et privés en faveur des droits et de l'autonomisation des enfants. En réponse, la Directrice de la Division de la collecte de fonds et des partenariats a expliqué comment l'UNICEF envisageait d'élargir la portée des partenariats, tout en reconnaissant les risques qu'une telle action pouvait comporter compte tenu de la complexité de l'approche. Elle a expliqué comment l'UNICEF parvenait à rendre les dons plus flexibles en amorçant un dialogue avec les donateurs sur l'importance d'un financement flexible pour l'équité. En réponse à une question sur la gestion des monnaies locales et des taux de change, la Directrice a rappelé que l'UNICEF disposait d'un modèle décentralisé et structurellement diversifié qui lui permettait de gérer les périodes de difficultés économiques.

236. Une délégation a demandé comment l'UNICEF continuerait à investir dans les activités de collecte de fonds menées par les bureaux de pays. En réponse, la Directrice a indiqué que tous les bureaux nationaux n'étaient pas en mesure de mener des opérations de collecte de fonds et qu'il était nécessaire de réaliser des économies d'échelle. Elle a reconnu qu'il s'agissait néanmoins d'un espace prometteur qui nécessiterait des approches sur mesure et du temps pour mûrir.

237. Le représentant du Groupe permanent des comités nationaux a mis en exergue certains des résultats contenus dans le rapport, notant que ceux-ci ont été obtenus en dépit d'une concurrence féroce pour les ressources. Il a mis en lumière des activités et des initiatives clés, telles que des changements de politique qui ont profité aux enfants dans 24 pays. Il s'est félicité des efforts supplémentaires de réduction des coûts opérationnels et administratifs visant à libérer davantage de ressources de base pour les programmes de pays.

238. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2023/16 au titre du point 18 de l'ordre du jour (voir annexe II).

N. Déclaration de la Présidence de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF

239. Le Président a salué le dévouement sans faille du personnel de l'UNICEF à l'égard du mandat de l'organisation. Il a reconnu la pression physique et psychologique que représente le fait de servir le mandat de l'UNICEF avec un tel engagement et a rappelé certaines des structures de soutien existantes. Il a insisté sur la nécessité de centrer les décisions sur les personnes, y compris celles liées aux processus de changement au siège et sur le terrain.

240. Le Président a insisté sur la tolérance zéro de l'organisation à l'égard de toutes les formes de harcèlement et d'abus d'autorité, et s'est dit préoccupé par les craintes persistantes de représailles exprimées par le personnel de certains bureaux.

241. Le Président s'est félicité de la nouvelle stratégie OneHR et a exprimé l'espoir qu'elle serve de catalyseur pour repenser certains processus en matière de ressources humaines. Il a ajouté que des domaines clés tels que le recrutement, le déroulement des carrières, la mobilité et la rotation et le devoir de protection nécessitaient toujours un examen critique et une nouvelle réflexion.

242. Le Président a souligné combien il était important que les États Membres soutiennent les demandes clés de la Commission de la fonction publique internationale visant à rendre les conditions d'emploi du personnel recruté sur le plan national plus équitables et à mieux tenir compte de l'évolution du monde du travail. Pour terminer, il a souligné à quel point l'Association mondiale du personnel était fière de l'image de marque de l'UNICEF.

243. Un groupe de délégations a salué les résultats et les efforts de l'équipe de direction de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF et des représentants de l'Association du personnel dans la mise en place d'un environnement de travail sûr et favorable, avec une culture qui encourage les gens à s'exprimer. Conscient que la création d'une telle culture exigeait des efforts bien coordonnés de la part de l'ensemble du système, le groupe s'est engagé à continuer de soutenir l'ensemble du personnel de l'UNICEF.

O. Questions diverses

Liste provisoire des points de l'ordre du jour de la deuxième session ordinaire de 2023

244. Le Secrétaire du Conseil d'administration a présenté la liste provisoire des points de l'ordre du jour de la deuxième session ordinaire de 2023.

P. Adoption des projets de décision

245. Le Conseil d'administration a adopté les décisions 2023/6 à 2023/16 (voir annexe II). La décision 2023/8 a été formellement adoptée au titre du point 6 a) de l'ordre du jour.

Q. Prix du personnel et déclarations finales de la Directrice générale de l'UNICEF et de la Présidence du Conseil d'administration

246. La Directrice générale a annoncé les lauréats des prix 2022 de l'UNICEF pour les équipes du personnel, décernés à cinq équipes qui incarnaient ce que l'UNICEF avait de meilleur à offrir.

247. Dans ses observations finales, la Directrice exécutive a remercié les délégations pour cette semaine productive et a remercié la Présidente du Conseil d'administration pour son rôle d'orientation et de direction. Elle a remercié l'ensemble des membres du Conseil d'administration et du Bureau pour leur soutien et leur engagement, et a salué le travail du Bureau du Secrétaire du Conseil, du Secrétariat des Nations Unies et du personnel de l'UNICEF qui s'est joint à la réunion. Elle s'est réjouie des occasions à venir d'intensifier les activités de plaidoyer et a félicité tous les sympathisants de l'UNICEF pour leurs contributions financières qui ont permis à l'organisation d'atteindre un niveau de recettes sans précédent en 2022. Elle a salué le travail des comités nationaux pour l'UNICEF et s'est réjouie à l'idée d'accélérer les progrès sur les objectifs de développement durable et de créer un changement durable et positif pour les enfants.

248. Pour conclure, la Présidente a félicité ses collègues et les délégations pour la qualité des discussions et des délibérations. Elle a mis l'accent sur le processus collaboratif qui a conduit à l'adoption par consensus de 11 décisions qui transcendaient les activités de l'UNICEF et a exprimé sa gratitude aux différentes parties qui ont joué un rôle dans leur adoption, y compris les facilitateurs et

facilitatrices des projets de décision, les points focaux techniques et les autres membres du Bureau. Elle a remercié tout particulièrement la Directrice générale et son équipe de direction pour avoir favorisé de véritables conversations, et a fait l'éloge du dévouement et de l'excellence de l'administration de l'UNICEF. Elle a remercié le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et le Bureau du Secrétaire du Conseil d'administration avant de féliciter les lauréats des prix 2023 de l'UNICEF pour les équipes du personnel. Elle a clôturé la session annuelle en partageant une ode à l'UNICEF.

Troisième partie
Deuxième session ordinaire de 2023

Tenue au Siège de l'Organisation Nations Unies
du 5 au 7 septembre 2023

I. Organisation de la session

A. Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et du projet de calendrier et d'organisation des travaux

249. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour provisoire et le projet de calendrier et d'organisation des travaux de la session ([E/ICEF/2023/24/Rev.2](#)).

250. Le Secrétariat du Conseil d'administration a annoncé que 45 délégations observatrices³, dont 1 organisation intergouvernementale, 5 organisations non gouvernementales et 3 comités nationaux pour l'UNICEF, avaient présenté des pouvoirs, conformément à l'article 50.2 du Règlement intérieur.

B. Déclarations liminaires de la Présidente du Conseil d'administration et de la Directrice générale de l'UNICEF

251. La Présidente a ouvert la deuxième session ordinaire du Conseil d'administration et souhaité la bienvenue à tous les membres et observateurs. Elle a fait remarquer que 2023 avait déjà été une année productive pour le Conseil, qui avait adopté 16 décisions et 16 nouveaux descriptifs de programmes de pays et programmes multipays au cours des deux premières sessions de l'année.

252. La Présidente a présenté les 12 points qui étaient à l'ordre du jour, dont cinq projets de décision. Elle s'est dite convaincue que la deuxième session ordinaire conserverait l'efficacité et l'esprit de coopération et de compromis qui avaient caractérisé les deux sessions précédentes et que le Conseil d'administration continuerait de placer les enfants au centre de ses préoccupations.

253. La Présidente a signalé que le Conseil examinerait le dialogue structuré sur le financement des résultats du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 ainsi que les prévisions financières actualisées pour le Plan. À l'ordre du jour figuraient également 12 nouveaux descriptifs de programmes de pays, qui feraient l'objet d'un débat autour du thème des « données relatives aux enfants ». Le Conseil d'administration se pencherait également sur la prorogation de 12 programmes en cours de sorte à assurer la continuité des opérations, en veillant à ce qu'ils soient alignés sur les priorités des pays et les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

254. La Présidente a déclaré que le deuxième jour de la session, le Conseil d'administration examinerait la politique d'évaluation révisée de l'UNICEF pour décision. Elle a remercié le Bureau de l'évaluation de l'UNICEF de la qualité du processus consultatif, de même que les États Membres qui avaient formulé des observations constructives dans le cadre du processus de révision du document, qui, selon elle, était un document important pour la fonction de contrôle du Conseil d'administration. Celui-ci entendrait également un exposé oral sur l'action humanitaire, qui mettrait en lumière l'approche porteuse de transformations de l'UNICEF en matière d'adaptation aux particularités locales, ainsi qu'un exposé sur les questions relatives au contrôle, en particulier l'application des recommandations relatives à l'autoévaluation de l'indépendance du Bureau de l'audit interne et des investigations du Fonds.

255. La Présidente a indiqué que le dernier jour de la session commencerait par une session spéciale interactive sur l'Afrique, au cours de laquelle les perspectives et les

³ Le nombre total de délégations observatrices (y compris celles qui ont présenté leurs pouvoirs au cours de la session) était de 46 après l'annonce faite par le Secrétariat.

difficultés liées à la réalisation des droits de l'enfant en Afrique seraient examinées, notamment sous l'angle de l'éducation et des changements climatiques. Elle a remercié tout particulièrement le Président de l'Union des Comores et Président de l'Union africaine, M. Azali Assoumani, qui ouvrirait la session par un message pré-enregistré, ainsi que les intervenants qui feraient part de leurs vues sur le sujet.

256. La Présidente a exprimé l'espoir que les discussions et les délibérations qui se tiendraient au cours de la session permettraient aux membres du Conseil d'administration de dégager des éléments utiles dont ils pourraient tirer parti pour mettre les enfants au premier plan, notamment en vue du Sommet sur les objectifs de développement durable qui aurait lieu en septembre. Elle a remercié par avance tous les participants de leur participation active à la session et de leur contribution à son succès.

257. La Directrice générale a indiqué que la réunion du Conseil d'administration coïncidait avec l'ouverture de la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale, sous les auspices de laquelle serait organisé le Sommet sur les objectifs de développement durable de 2023, pendant la semaine de haut niveau. L'UNICEF avait donné un aperçu des progrès réalisés jusqu'alors dans la réalisation des cibles relatives aux enfants associées aux objectifs de développement durable et recensé des domaines d'action. Cet aperçu offrait un tableau mitigé des progrès et des revers enregistrés dans la réalisation des objectifs clés relatifs aux cinq grands domaines de résultats définis par l'UNICEF. À mi-chemin de l'échéance de 2030, le monde n'était en passe d'atteindre qu'un tiers des cibles associées aux objectifs de développement durable qui concernaient les enfants.

258. Dans nombre de cas, les pays qui n'étaient pas sur la bonne voie avaient besoin d'un soutien financier et technique pour accélérer rapidement leurs progrès. Pour atteindre le niveau sans précédent d'accélération nécessaire à l'échelle mondiale, il faudrait faire montre d'une volonté politique à toute épreuve, déployer des efforts considérables, entretenir une collaboration exceptionnelle entre les pays et faire preuve de la détermination voulue pour surmonter les nouvelles difficultés rencontrées et les crises en apparence insolubles, telles que les conflits éprouvants qui touchaient plus de 400 millions d'enfants dans les zones de conflit, les conséquences de plus en plus lourdes des changements climatiques, les inégalités qui existent au sein des communautés et des pays et entre eux, l'inflation et les ravages économiques causés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et les compromis permanents entre remboursement de la dette, investissements dans les infrastructures et dépenses sociales, qui ont constitué des obstacles importants à l'établissement d'un budget public axé sur l'enfance.

259. La Directrice générale a présenté une série de mesures clés que les gouvernements et la communauté internationale pourraient prendre pour surmonter les difficultés rencontrées. Premièrement, les pays devraient augmenter les dépenses sociales dans des domaines tels que la santé, l'éducation et la protection sociale, en veillant à ce que les budgets nationaux et les cadres de financement privilégient et protègent les investissements essentiels en faveur des enfants à tous les stades de l'enfance. Deuxièmement, les pays et la communauté internationale devraient investir davantage dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à leurs effets ainsi que dans la mise en place de systèmes de prestation de services résilients face aux chocs. Troisièmement, les pays à revenu élevé devraient mettre à la disposition des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire davantage de financements en leur octroyant une aide publique au développement, en finançant l'action climatique, en leur accordant des prêts au développement et en leur assurant un accès équitable et abordable aux marchés financiers et au rééchelonnement de la dette. Quatrièmement, conformément à

l'engagement pris dans le cadre des objectifs de développement durable de « ne laisser personne de côté », les mesures d'accélération devraient profiter en particulier aux groupes les plus vulnérables. Cinquièmement, il fallait améliorer de manière considérable la collecte et l'analyse des données aux niveaux local, national et mondial.

260. La Directrice générale a déclaré que l'organisation restait déterminée à travailler en étroite collaboration avec les gouvernements, le secteur privé et des partenaires pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable et apporter des changements positifs et durables pour les enfants. Un financement rapide, prévisible et flexible était nécessaire à cette fin. Elle a exhorté les États Membres à augmenter leurs contributions aux ressources de base, dont le niveau stagnait, afin de respecter les engagements pris dans le cadre du pacte de financement. Les travaux menés avec les comités nationaux pour l'UNICEF et les bureaux de pays pour maintenir et augmenter le niveau des ressources de base avaient été insuffisants.

261. La Directrice générale a demandé aux membres du Conseil d'administration de placer les enfants au cœur de la réalisation des objectifs de développement durable dans leur propre pays et, dans les jours qui suivraient, d'être de fervents défenseurs des droits de l'enfant et d'obtenir des engagements axés sur les enfants au cours de plusieurs réunions importantes à venir.

262. La Présidente a donné la parole à celles et ceux qui souhaitaient faire une déclaration générale. Dans une déclaration liminaire conjointe, le Bureau a exprimé sa gratitude à la Présidente pour l'exceptionnel leadership et le dévouement sans faille dont elle avait preuve tout au long de son mandat. Il a également remercié la Directrice générale d'avoir montré la voie et exprimé sa gratitude à l'ensemble des membres du personnel de l'UNICEF, en particulier ceux sur le terrain, pour les efforts qu'ils déployaient pour mener à bien la mission de l'UNICEF et assurer le bien-être et protéger les droits des enfants dans le monde entier. Il a rappelé qu'il importait de garantir la promotion, la protection et la réalisation des droits humains de chaque enfant et déclaré qu'il était nécessaire de travailler ensemble pour assurer l'accès à une éducation de qualité, promouvoir la santé et la nutrition, protéger les enfants contre les mauvais traitements, autonomiser les filles et aider les enfants dans les situations d'urgence. Il a appelé tous les États Membres à renforcer leur partenariat financier avec l'UNICEF, à renouveler leur engagement envers les idéaux que représentait l'organisation et à nouer des partenariats et des collaborations à fort impact qui faisaient changer durablement les choses.

263. Un groupe de délégations a félicité l'UNICEF pour sa détermination à faire progresser les droits des enfants et à assurer leur survie, leur développement et leur protection. Il a noté, en particulier, le soutien que le Fonds apportait aux pays africains pour les aider à surmonter les difficultés allant de la mortalité infanto-juvénile et de la malnutrition à l'éducation et aux répercussions des conflits et des situations d'urgence sur la vie des enfants. Il a insisté sur le fait que, pour relever les défis multidimensionnels du XXI^e siècle, l'innovation et la collaboration étaient indispensables, et exhorté l'UNICEF à continuer d'investir dans des solutions numériques susceptibles de combler les lacunes existantes en matière d'éducation, de soins de santé et de services sociaux. Il a également demandé à l'UNICEF de redoubler d'efforts pour lutter contre les changements climatiques pour que les enfants ne soient pas privés de leur droit à un avenir sûr et durable. En réponse, la Directrice générale a souligné que les enfants étaient les moins responsables de ce qui leur arrivait, mais qu'ils en souffraient le plus. Elle s'est dite consciente des problèmes que les enfants rencontraient du fait des changements climatiques et a signalé que l'UNICEF prévoyait de publier une stratégie climatique plus tard dans l'année, qui viserait à garantir que les enfants aient la possibilité non seulement d'être

sensibilisés aux questions liées au climat, mais aussi de s'exprimer à ce sujet, ainsi qu'à aider les populations à devenir plus résilientes face aux changements climatiques.

264. Les délégations ont félicité les membres du personnel de l'UNICEF pour les travaux qu'ils menaient dans plus de 190 pays et territoires afin de sauver des millions d'enfants et changer leur vie. Une délégation a souligné que le travail de l'UNICEF était essentiel pour assurer une synergie des initiatives axées sur les enfants dans l'éducation, les soins de santé et d'autres services de base. Une autre délégation a salué les contributions de l'UNICEF, en particulier dans les zones de conflit, les pays fragiles et les pays les moins développés et les régions aux prises avec la COVID-19, ainsi que les efforts que le Fonds déployait pour mener une action humanitaire dans le secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène. Plusieurs délégations ont également remercié la Directrice générale d'avoir mis en avant, dans sa déclaration, les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable axés sur l'enfance et d'avoir énoncé les mesures à prendre en priorité.

265. Plusieurs délégations ont mis en avant le Sommet sur les objectifs de développement durable et la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale qui aura lieu plus tard au mois de septembre et se sont à nouveau déclarées résolues à mettre en œuvre les objectifs de développement durable. Une délégation a insisté sur la nécessité de mettre en place des politiques publiques axées sur la promotion des droits et l'inclusion sociale et ajouté que le travail de l'UNICEF sur le terrain était essentiel pour changer la vie des enfants et des adolescents.

266. De nombreuses délégations ont demandé que le bien-être et les droits des enfants soient placés au centre du développement durable et déclaré que le Sommet sur les objectifs de développement durable devrait donner l'impulsion nécessaire pour accélérer les progrès, en particulier en ce qui concernait les objectifs de développement durable axés sur l'enfance. Une délégation s'est inquiétée du fait qu'à mi-parcours de l'échéance du Programme 2030, la majorité des objectifs de développement durable étaient encore loin d'être atteints, et a réclamé des mesures supplémentaires axées sur la crise mondiale de l'éducation et la vaccination. En réponse, la Directrice générale a déclaré que les enfants devaient faire partie des débats qui avaient lieu à l'Organisation des Nations Unies et que les membres du Conseil d'administration pouvaient contribuer à faire en sorte que les enfants restent au centre des discussions sur les objectifs de développement durable qui se tenaient au-delà du cadre du Conseil d'administration. En ce qui concernait l'éducation, la Directrice générale a déclaré que l'UNICEF travaillait en étroite collaboration avec les gouvernements pour les aider à remettre l'éducation sur la bonne voie le plus rapidement possible. Pour ce qui était de la vaccination, elle a indiqué que si les pays s'étaient relevés dans une certaine mesure grâce aux plans de vaccination post-COVID mis en place, il s'agissait toujours d'une question urgente pour certains d'entre eux. Elle a ajouté que l'UNICEF s'attachait à travailler avec Gavi, l'Alliance du vaccin, l'Organisation mondiale de la Santé et d'autres partenaires pour remédier ce problème, le but étant que les enfants ne soient pas exposés à des maladies évitables.

267. Deux délégations se sont inquiétées du fait que la part des ressources de base de l'UNICEF sur l'ensemble des ressources de l'organisation était tombée à 14 %. L'une d'entre elles a déclaré que, malgré ses moyens financiers très restreints, elle était consciente de l'importance qu'il y avait à assurer un financement prévisible et à privilégier les contributions au budget de base, tandis que l'autre a exhorté les pays donateurs traditionnels à honorer les engagements qu'ils avaient pris dans le cadre du pacte de financement, à accroître leurs contributions aux ressources de base et à

donner à l'UNICEF les moyens de s'acquitter de ses fonctions. Une autre délégation a encouragé l'UNICEF à attirer de nouveaux donateurs, notamment parmi les États Membres et dans le secteur privé. La Directrice générale s'est félicitée de ces observations, notant que les ressources de base servaient à financer les programmes de pays, qui représentaient plus de 80 % du montant total, et qu'elles étaient également utilisées pour le budget institutionnel, qui finançait de nombreux postes essentiels au sein de l'organisation, y compris des postes de contrôle. Elle a souligné que la diminution des ressources de base représentait un problème majeur pour l'UNICEF en matière de gestion.

268. En ce qui concernait les questions relatives au contrôle, une délégation s'est félicitée de l'exposé sur les mesures prises par l'administration de l'UNICEF pour mettre en œuvre les suggestions visant à renforcer l'indépendance du Bureau de l'audit interne et des investigations de l'UNICEF. Elle a salué le fait que l'UNICEF avait pleinement mis en œuvre cinq des huit suggestions et que les trois autres étaient en cours de mise en œuvre. Au sujet de la question de l'évaluation, une délégation a souligné qu'il était essentiel d'exécuter des programmes fondés sur des données probantes pour faire émerger des solutions innovantes propres à maximiser les résultats en faveur des enfants. Dans cet esprit, elle s'est félicitée de la révision de la politique d'évaluation, qui était mieux adaptée au contexte opérationnel en évolution de l'organisation. Elle a demandé à l'UNICEF de mettre pleinement en œuvre la politique d'évaluation révisée et de rendre compte périodiquement au Conseil d'administration des résultats de la fonction d'évaluation.

269. Plusieurs délégations ont souligné que, si l'on voulait remédier aux nombreux problèmes auxquels faisaient face les enfants du monde entier, les États Membres devraient travailler en étroite collaboration pour veiller à ce qu'aucun enfant ne soit laissé de côté. Alors que les efforts s'intensifiaient dans la seconde moitié de la période de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, une délégation a demandé comment l'UNICEF pourrait renforcer davantage la programmation conjointe à cette fin. En réponse, la Directrice générale a déclaré qu'on ne devrait avoir recours à la programmation conjointe que lorsque cela était justifié. Il était nécessaire de toujours se concentrer sur les résultats et sur ce qui était dans l'intérêt des enfants et des personnes que l'UNICEF servait.

C. Projet de programme de travail pour les sessions de 2024 du Conseil d'administration

270. Le Secrétaire du Conseil d'administration a présenté pour information le projet de programme de travail (E/ICEF/2023/25), qui avait été établi par son équipe en consultation avec le Bureau du Conseil d'administration, compte tenu des textes applicables, de la décision 2020/14 sur les méthodes de travail, des demandes formulées dans les décisions du Conseil d'administration et des propositions du secrétariat. Il a noté que le programme de travail servirait de cadre flexible, qui pourrait être révisé en cours d'année, en consultation avec les membres et le secrétariat par l'intermédiaire du Bureau.

Liste provisoire des points de l'ordre du jour de la première session ordinaire de 2024

271. Le Secrétaire du Conseil d'administration a présenté la liste provisoire des points de l'ordre du jour comme prévu dans le programme de travail pour 2024.

272. Une délégation s'est enquis des thèmes des rapports d'évaluation qui seraient présentés au Conseil d'administration à la première session ordinaire et à la session annuelle de 2024. Elle a également demandé si un exposé sur la mise en œuvre de la

Politique et stratégie de l'UNICEF en matière d'inclusion du handicap figurerait à l'ordre du jour et si des informations seraient données au sujet des visites sur le terrain prévues pour 2024.

273. En réponse, le Secrétaire a indiqué que le sujet des rapports d'évaluation serait examiné avec le secrétariat de l'UNICEF et que le Conseil serait tenu au courant par le biais de la note du Bureau pour octobre ou novembre 2023. En ce qui concerne la Politique et stratégie de l'UNICEF en matière d'inclusion du handicap, le Secrétaire a fait savoir que ce point ne figurait pas dans le projet de programme de travail pour 2024, mais qu'un nouveau point pourrait être ajouté à l'ordre du jour en consultation avec le Bureau. Pour ce qui était des visites sur le terrain prévues pour 2024, il a déclaré que des discussions étaient en cours avec les bureaux de pays en vue de déterminer les destinations possibles.

II. Délibérations du Conseil d'administration

A. Coopération au titre des programmes de l'UNICEF

a) Descriptifs de programmes de pays

274. Le Conseil d'administration a examiné les descriptifs de programme de pays pour l'Angola, le Bénin, le Burundi, la Guinée équatoriale, le Lesotho, le Malawi, la Mauritanie, le Nicaragua, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Sénégal, le Tchad et le Togo ([E/ICEF/2023/P/L.18–E/ICEF/2023/P/L.29](#), [E/ICEF/2023/P/L.21/Corr.1](#) and [E/ICEF/2023/P/L.24/Corr.1](#)).

275. Dans une brève déclaration liminaire, le Directeur du Groupe des programmes a déclaré que les 12 descriptifs de programmes de pays avaient été établis en analysant les données provenant des pays concernés et qu'on y trouvait des cibles relatives à ce que les gouvernements, l'UNICEF et les partenaires voulaient accomplir pour les enfants. La session serait axée sur les données propres à accélérer les progrès en vue d'obtenir des résultats pour les enfants. Elle serait également l'occasion de souligner le rôle important que jouent les données et l'analyse dans la planification et le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable.

276. Le Directeur des données de la Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi a rappelé que la question des données avait été intégrée au Plan stratégique de l'UNICEF en tant que stratégie de changement afin d'accélérer les progrès dans l'obtention de résultats pour les enfants. L'UNICEF collaborait avec des partenaires issus de plus de 130 pays pour renforcer les systèmes de données et promouvoir la ventilation et l'analyse des données aux fins d'un changement de politique, en partenariat avec les organismes nationaux de statistique, les universités et les communautés. Il transformait la manière dont il dialoguait avec les enfants et les jeunes, afin de les inciter à fournir et à exploiter des données et de renforcer les capacités locales d'utilisation des données, et s'était engagé dans de nouveaux espaces de données. Cependant, malgré le rôle crucial que jouaient les données, le financement était en baisse. L'UNICEF était résolu à travailler avec ses nombreux partenaires pour obtenir des investissements à long terme, combler les lacunes en matière de données et exiger des données exploitables, nouer de puissants partenariats et tirer parti des discussions mondiales sur la gouvernance des données afin de favoriser l'innovation en matière de données et leur utilisation responsable.

277. Une table ronde réunissant des jeunes, un coordonnateur résident des Nations Unies et l'UNICEF a porté sur la manière dont on pouvait exploiter les données pour accélérer les progrès et obtenir des résultats en faveur des enfants. La parole a ensuite été donnée aux États Membres et aux directeurs des bureaux régionaux de l'UNICEF.

Plusieurs représentants des pays qui avaient présenté des descriptifs de programme, dont neuf représentants permanents, ont pris la parole pour remercier l'UNICEF de sa coopération. Plusieurs d'entre eux ont salué le fait que les descriptifs de programmes avaient été élaborés selon une approche consultative et participative et se sont félicités du fait qu'ils étaient alignés sur les priorités nationales.

278. Les directeurs des bureaux régionaux de l'UNICEF pour l'Asie de l'Est et le Pacifique, l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, l'Amérique latine et les Caraïbes et l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale ont remercié les représentants des pays qui avaient présenté des descriptifs de programme de leur collaboration. Les directeurs des bureaux régionaux ont dit que l'UNICEF était déterminé à mettre en œuvre les programmes à l'appui des priorités nationales et des objectifs mondiaux. Ils ont mis en évidence les difficultés rencontrées par les enfants dans les différents contextes nationaux que les programmes s'efforceraient d'aplanir et de résoudre.

279. Une délégation s'est déclarée très favorable à l'utilisation des données par les gouvernements et les organisations internationales. Elle a insisté sur le fait qu'il importait de tenir compte des préoccupations relatives à la protection de la vie privée, en gardant à l'esprit les droits humains, si l'on voulait garantir la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité des données à long terme et se protéger contre une utilisation des données contraire à l'éthique, en particulier en ce qui concernait les populations vulnérables telles que les enfants. L'importance des données relatives à l'enregistrement des naissances a été soulignée. Les faibles taux d'enregistrement constatés dans certains des pays ayant présenté un descriptif de programme auraient pour conséquence de priver des enfants d'un accès à des soins de santé et à des services sociaux vitaux. Les enfants en situation de handicap et ceux issus de communautés marginalisées étaient souvent les plus touchés.

280. Le Président du Groupe permanent des comités nationaux a souligné l'intérêt des descriptifs de programmes de pays, qui témoignaient des besoins des enfants dans chaque pays, des engagements pris par les gouvernements à répondre à ces besoins et de la proposition de valeur unique de l'UNICEF en ce qu'il appuyait les programmes qui amélioreraient la vie des enfants les plus vulnérables. Il a indiqué que les recettes des comités nationaux représentaient 84 % des recettes totales de l'UNICEF issues du secteur privé en 2022, et que les comités avaient contribué à hauteur de 51 % des fonds non préaffectés versés à l'UNICEF. Conscients de la baisse générale des contributions versées à l'UNICEF au titre des ressources de base, les comités se concentraient davantage sur le développement de nouvelles sources de ressources flexibles et s'inspiraient de l'expérience des bureaux de pays pour renforcer leurs activités de sensibilisation et leur influence.

281. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2023/17 selon la procédure d'approbation tacite (voir annexe II).

b) Prorogation de programmes de pays en cours

282. La Présidente a dit que, conformément à sa décision 2009/11, le Conseil d'administration avait été informé de la prorogation de deux mois des programmes de pays pour le Bhoutan et Madagascar et de la prorogation d'un mois du programme de pays pour la Sierra Leone, comme indiqué dans le document publié sous la cote [E/ICEF/2023/P/L.30](#).

283. Le Conseil d'administration a été prié d'approuver : la prorogation de deux mois du programme de pays pour la Guinée, faisant suite à une prorogation d'un an ; la prorogation de deux mois du programme de pays pour le Brésil, faisant suite à des prorogations d'un an, de deux mois et de dix mois ; la prorogation de deux mois du programme de pays pour le Brésil, faisant suite à des prorogations d'un an, de deux

mois et de dix mois ; la prorogation d'un an des programmes de pays pour le Myanmar et l'Ukraine, faisant suite à des prorogations respectives d'un an ; la prorogation d'un an du programme de pays pour le Soudan, faisant suite à deux prorogations consécutives d'un an ; la prorogation de deux ans du programme sous-régional pour la région du Golfe ; la prorogation de deux ans du programme de pays pour le Burkina Faso, faisant suite à des prorogations de deux ans et d'un an ; la prorogation de deux ans du programme de pays pour l'Afghanistan, faisant suite à des prorogations de deux ans, de trois mois, de 11 mois et de 10 mois.

284. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2023/18 au titre du point 11 de l'ordre du jour (voir annexe II).

B. Exposé oral sur l'action humanitaire de l'UNICEF

285. Le Directeur général adjoint chargé de l'action humanitaire et des opérations d'approvisionnement a fait une déclaration liminaire à l'issue de laquelle la Directrice par intérim du Bureau des programmes d'urgence a présenté un exposé oral sur l'action humanitaire de l'UNICEF.

286. Plusieurs délégations ont félicité l'UNICEF des résultats obtenus en faveur des enfants jusque-là en 2023, malgré le fait qu'il s'agissait d'une nouvelle année remplie de défis. Les délégations se sont déclarées préoccupées par l'aggravation de la situation humanitaire dans le monde et ont remercié les membres du personnel de l'UNICEF qui travaillaient sans relâche dans des situations de plus en plus difficiles et dangereuses dans le monde entier pour venir en aide aux enfants vulnérables. Elles ont également réaffirmé leur soutien aux efforts déployés par l'UNICEF pour protéger les droits de tous les enfants.

287. Une délégation a salué les progrès réalisés par l'UNICEF en ce qui concernait le programme relatif aux particularités locales, conformément au Grand Bargain (pacte relatif au financement de l'action humanitaire) et s'est félicitée en particulier de l'accent mis sur la mobilisation d'un plus grand nombre d'organisations locales dirigées par des femmes. Notant que l'UNICEF menait son action humanitaire dans certains des contextes les plus complexes et les plus instables du monde, elle s'est interrogée sur la stratégie à long terme que le Fonds pratiquait pour continuer à renforcer les systèmes de suivi dans les situations humanitaires les plus difficiles. En réponse, la Directrice par intérim du Bureau des programmes d'urgence a déclaré que l'UNICEF avait adopté une approche globale en matière d'évaluation, de prévention et de gestion des risques, qui était prise en compte à chaque étape des travaux de l'organisation.

288. Une délégation a salué le dynamisme avec lequel l'UNICEF dialoguait avec les entités locales et encourageait leur participation active dans la planification des interventions face aux crises. Une autre délégation a félicité l'UNICEF d'avoir lancé sa stratégie de programme pour les adolescentes, qui visait à guider les filles et à promouvoir leurs droits et leur autonomisation dans les contextes d'aide humanitaire et de développement. Elle a également demandé des précisions sur la manière dont l'UNICEF se coordonnait avec le Programme alimentaire mondial et l'Organisation mondiale de la Santé pour appliquer la version actualisée des directives établies par cette dernière au sujet de la prévention et de la prise en charge de l'émaciation. En réponse, le Directeur général adjoint chargé de l'action humanitaire et des opérations d'approvisionnement a indiqué que les deux organisations étaient en train de repenser leurs activités de sorte à tenir compte des nouvelles directives, l'UNICEF encourageant l'utilisation d'aliments thérapeutiques prêts à l'emploi pour traiter les cas d'émaciation sévère et le Programme alimentaire mondial se concentrant sur la distribution générale d'aliments, et les deux coopérant pour assurer la prévention.

289. Une délégation a félicité l'UNICEF d'avoir toujours atteint, voire dépassé l'objectif du Grand Bargain, à savoir consacrer 25 % de son financement aux partenaires locaux, et d'avoir couvert les frais généraux de ces derniers à hauteur de 7 %. Elle a souligné qu'il fallait améliorer encore la qualité du financement destiné aux partenaires locaux. Une autre délégation a salué les résultats d'ensemble, notamment le fait que l'objectif du Grand Bargain avait été dépassé, la part du financement humanitaire alloué aux acteurs locaux s'étant élevé à 39 % en 2022. Elle s'est également félicitée de l'utilisation en forte croissance de produits alimentaires thérapeutiques locaux prêts à l'emploi.

C. Dialogue structuré sur le financement des résultats du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025

290. La Directrice générale adjointe chargée des partenariats a présenté le point, puis la Directrice de la Division des partenariats publics a présenté le rapport (E/ICEF/2023/26) et l'exposé correspondant sur les progrès accomplis dans l'exécution des engagements pris dans le cadre du pacte de financement (UNICEF/2023/EB/13).

291. Plusieurs délégations ont salué les recettes record de l'UNICEF en 2022. Une délégation s'est félicitée des efforts déployés par l'UNICEF en matière de collecte de fonds en 2022 et a exhorté l'organisation à continuer d'innover et d'adapter sa stratégie de mobilisation des ressources. Plusieurs délégations ont fait observer que le baisse des contributions aux ressources se poursuivait. Certaines d'entre elles ont souligné qu'il fallait continuer d'allouer et de promouvoir des ressources de base et des ressources utilisables sagement. Plusieurs délégations ont demandé à tous les États Membres d'honorer leurs engagements de financement.

292. Un groupe de délégations a demandé que des mécanismes de communication de l'information plus complets soient mis en place, que davantage d'informations sur les ressources non affectées et les résultats obtenus soient communiquées et que les donateurs soient reconnus au niveau national, ce troisième point ayant été repris par un autre groupe. La Directrice de la Division des partenariats publics a déclaré que l'organisation faisait des efforts pour accroître la visibilité des donateurs et mieux les faire connaître, y compris en donnant des orientations à tous les bureaux de pays et en tirant parti de la technologie. L'UNICEF s'employait également à multiplier ses partenariats dans le domaine de l'action climatique.

293. Un groupe de délégations a demandé des précisions sur la manière dont l'UNICEF comptait élargir sa base des donateurs, en particulier pour le financement des activités de base. Une délégation a recommandé vivement d'accélérer les efforts visant à mobiliser les ressources nationales et les capitaux privés. La Directrice générale adjointe chargée des partenariats a déclaré que l'UNICEF bénéficiait déjà d'un soutien public important et d'une base de donateurs très diversifiée, mais qu'elle partageait les préoccupations concernant la nécessité de lever davantage de fonds destinés aux activités de base et d'accroître la visibilité des donateurs. La Directrice de la Division de la collecte de fonds et de partenariats dans le secteur privé a donné des exemples de travaux dans ce domaine, comme l'intensification des stratégies visant à convertir les donateurs qui avaient versé des dons en espèces dans le cadre d'une ou plusieurs situations d'urgence en donateurs versant des contributions régulières, ainsi que les investissements dans la collecte de fonds en ligne.

294. Certaines délégations ont demandé des informations sur les excédents et les montants bloqués dans des engagements pluriannuels. Le Contrôleur a précisé que le solde de financement comprenait 3,1 milliards de dollars au titre des ressources autres que les ressources de base et 0,6 milliards de dollars au titre des ressources ordinaires.

Les fonds étaient souvent reçus vers la fin de l'année et non dépensés, ce qui se traduisait par un solde l'année suivante. Le Contrôleur a également expliqué que le solde minimum de la réserve des ressources ordinaires devait être déduit du solde excédentaire de 665 millions de dollars pour obtenir le solde de financement disponible pour une affectation ultérieure. Il a précisé que l'excédent serait dépensé sur une période plus longue que celle du Plan stratégique afin de minimiser l'impact de la baisse des contributions au titre des ressources ordinaires.

295. Une délégation a souligné l'accroissement des fonds thématiques flexibles et déclaré qu'elle attendait avec impatience la poursuite du dialogue sur les modalités de financement souple des fonds thématiques propre à une institution. La Directrice de la Division des partenariats publics a remercié la délégation d'avoir innové en appliquant la nouvelle modalité de financement thématique propre à un pays, qui avait été reproduite dans d'autres pays.

296. Une autre délégation a demandé que les rapports financiers soient plus clairs et transparents et rendent mieux compte des objectifs du Plan stratégique, notamment en donnant des précisions sur le financement des objectifs relatifs au développement et à l'aide humanitaire. La Directrice de la Division des partenariats publics a indiqué que des données ventilées étaient disponibles et pouvaient être communiquées et que la stratégie de mobilisation des ressources du Plan stratégique continuerait d'être adaptée en fonction des difficultés rencontrées et des possibilités offertes.

297. Une délégation a pris acte du fait que des informations sur les dépenses engagées en 2022, ventilées par Groupe d'objectifs associés au Plan stratégique, figuraient dans le rapport relatif au dialogue structuré sur le financement. Une autre a recommandé à l'UNICEF de continuer à innover et à adapter sa stratégie de mobilisation des ressources et ses activités afin d'attirer des contributions du secteur privé. Elle a félicité le Fonds d'avoir fait mieux que l'objectif énoncé dans le Plan stratégique en matière de collaboration interinstitutions et l'a encouragé à poursuivre son dialogue avec d'autres organismes des Nations Unies sur les modalités de financement conjointes. Elle a demandé des précisions sur la manière dont les ressources ordinaires pourraient être utilisées pour renforcer l'efficacité des fonctions de contrôle et de gestion.

298. Une autre délégation a demandé si l'UNICEF conservait des informations sur les ressources provenant du financement conjoint des Nations Unies qui étaient affectées à la programmation conjointe dans le cadre de la réforme des Nations Unies au niveau national, et s'il était possible de faire figurer ces données dans le prochain rapport. Elle a salué les efforts que l'organisation continuait de déployer pour accroître la part du financement de qualité, notamment en améliorant la visibilité des donateurs, et réduire le nombre de dérogations au recouvrement des coûts.

299. Une délégation a souligné qu'il importait que les bureaux de pays demandent plus systématiquement un financement souple et sans aucune affectation prédéfinie et qu'ils montrent leur appréciation aux donateurs. Elle a félicité l'UNICEF d'avoir continué à accroître sa participation aux programmes conjoints et aux fonds de financement commun thématiques et interinstitutions. La Directrice de la Division de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé a cité plusieurs exemples de coopération interinstitutions, notamment en ce qui concernait la collecte ciblée de fonds dans le secteur privé auprès de donateurs individuels.

300. Un groupe de délégations a demandé des précisions sur la façon dont l'UNICEF prévoyait de pérenniser le financement du secteur privé et sur la manière dont il comptait lever des fonds pour les situations d'urgence moins visibles, combler le manque de fonds thématiques consacrés à l'éducation et continuer à renforcer les moyens dont il disposait pour évaluer l'ensemble des ressources nécessaires à la mise

en œuvre du Plan stratégique dans les années à venir. Le groupe a salué les efforts faits en matière de financement novateur, s'est félicité des résultats positifs obtenus à l'aide de l'instrument de financement de la Banque mondiale et a encouragé les échanges avec d'autres organisations d'aide. Il a appelé à une plus grande visibilité sur le terrain.

301. La Directrice de la Division des partenariats publics a remercié le groupe d'avoir mené une initiative conjointe qui avait permis d'attirer l'attention sur des interventions d'urgence insuffisamment financées. La Directrice de la Division de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé a fait le point sur les négociations en cours avec les donateurs pour qu'une partie des contributions préaffectées soit flexible.

302. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2023/19 au titre du point 11 de l'ordre du jour (voir annexe II).

D. Politique d'évaluation révisée de l'UNICEF

303. Le Directeur de l'évaluation a présenté le document ([E/ICEF/2023/27](#) et [E/ICEF/2023/27/Corr.1](#)).

304. Les délégations ont remercié les acteurs concourant à la fonction d'évaluation de l'UNICEF d'avoir établi la version finale de sa politique d'évaluation et d'avoir adopté une approche consultative et transparente tout au long de son élaboration. Elles ont également signalé que la politique révisée contribuerait de manière essentielle à la réussite de l'organisation et à la poursuite de son développement.

305. Un groupe de délégations a déclaré qu'il appréciait grandement les efforts et les travaux entrepris pour veiller à ce que la politique soit conforme aux normes de qualité actuelles, aux critères d'évaluation internationaux et aux meilleures pratiques, ainsi que l'accent mis sur l'égalité des genres, le climat et le renforcement des capacités nationales d'évaluation, entre autres domaines. Il s'est félicité du fait que les observations du Conseil d'administration et les résultats de l'examen indépendant par les pairs aient été pris en compte dans la version finale de la politique et que l'objectif et les principes de l'évaluation et les normes en la matière y soient plus clairement définis. Il a également demandé à l'administration de l'UNICEF de promouvoir une culture qui valorise le retour d'information et encourage l'analyse critique et l'esprit de réforme, et d'appliquer pleinement et systématiquement la politique dans tous les domaines de l'organisation. En réponse, la Directrice générale adjointe chargée de la gestion a déclaré qu'il importait de veiller à ce que les fonctions d'évaluation, de recherche et de gestion du savoir soient liées de manière intégrée afin d'éclairer les programmes et les activités opérationnelles internes. Elle a signalé que, dans le cadre de l'élaboration des programmes de pays et des plans de gestion nationaux, l'UNICEF donnait des orientations aux bureaux afin que l'évaluation fasse également partie intégrante de ce processus.

306. Une délégation a remercié l'UNICEF du travail accompli pour adapter la politique d'évaluation aux nouvelles réalités du terrain, notamment en ce qui concernait la pandémie de COVID-19 et ses conséquences. Elle a encouragé le Fonds à procéder à des évaluations en tenant compte des besoins de chaque pays. Elle a demandé des précisions sur la manière dont l'UNICEF entendait mettre en œuvre les politiques d'évaluation dans un contexte de décentralisation en maintenant une cohérence institutionnelle et en veillant à ce que les besoins propres à des lieux précis ne soient pas négligés. Le Directeur de l'évaluation a répondu que l'UNICEF s'efforçait de tirer parti de son avantage comparatif, à savoir son rayon d'action au niveau national, son indépendance et sa présence dans les pays. À l'avenir, l'UNICEF

s'emploierait à renforcer la planification conjointe entre les trois niveaux de la fonction d'évaluation afin que les ressources soient utilisées à bon escient, ce qui supposait des discussions sur ce que l'organisation devait évaluer au niveau national par rapport à l'ensemble de l'institution. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion a déclaré que l'UNICEF devait s'attacher davantage à renforcer les moyens dont disposaient les gouvernements ainsi que les organisations non gouvernementales à l'échelon national. Le Fonds a estimé qu'il était possible de travailler en étroite collaboration avec d'autres entités, affiliées ou non au système des Nations Unies, dans ce domaine.

307. Plusieurs délégations ont salué le fait que l'UNICEF se soit à nouveau engagé à allouer 1 % de son budget-programme aux évaluations. Un groupe de délégations s'est félicité de l'accent mis sur la réalisation de l'objectif de financement de manière efficace et prévisible et a déclaré que les ressources allouées à la fonction d'évaluation devraient être régulièrement examinées et faire l'objet d'un rapport au conseil d'administration, notamment pour ce qui était des résultats, en temps voulu. Une autre délégation s'est félicitée du renforcement des mesures d'indépendance, a souligné qu'il était essentiel pour la qualité des évaluations que leurs conclusions soient fondées sur les meilleures données disponibles et a encouragé l'UNICEF à continuer d'améliorer sa base de données. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion a déclaré que l'objectif de 1 % était un objectif important auquel l'UNICEF restait attaché, mais a ajouté qu'il ne devait pas être considéré comme le seul critère, car la qualité, la fréquence et la capacité des exercices d'évaluation étaient tout aussi importantes. Si la finalité était de renforcer les capacités nationales, il était nécessaire d'y accorder le temps et l'espace nécessaires plutôt que de se concentrer sur des objectifs purement chiffrés.

308. Une délégation s'est félicitée des explications données sur la façon dont les dépenses consacrées aux activités d'évaluation seraient calculées et a constaté une amélioration considérable par rapport à la précédente version révisée de la politique. Elle a également demandé si l'UNICEF avait les moyens de réaliser toutes les évaluations prévues compte tenu de l'objectif de 1 % et des réponses correspondantes de l'administration. Le Directeur de l'évaluation a répondu qu'il ne s'agissait pas seulement d'une question de ressources, mais également d'une question de temps et de capacité. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion a noté que, depuis plusieurs années, l'UNICEF avait réalisé d'importants progrès dans la mise en œuvre des recommandations formulées à l'issue des évaluations. Elle a mis en exergue deux exemples, l'approche sectorielle et la riposte à la pandémie de COVID-19, dans le cadre desquelles l'UNICEF avait donné suite aux recommandations formulées, et ajouté que la question demeurait une priorité.

309. Une délégation s'est félicitée des partenariats d'évaluation que l'UNICEF avait noués, notamment avec des organisations apparentées, tant pour les évaluations interinstitutions que pour les évaluations conjointes. Elle a vivement recommandé que l'organisation recoure davantage à ces types d'évaluation, qui, selon elle, favoriseraient un meilleur rapport coût-efficacité et permettraient de tirer des enseignements communs qui viendraient alimenter et renforcer une action collective. Une autre délégation a souligné que des informations importantes sur les évaluations conjointes étaient absentes de la politique d'évaluation révisée, notamment concernant les types d'évaluation, le calendrier et les organismes partenaires à associer. Le Directeur de l'évaluation a répondu qu'au lieu d'arrêter des modalités précises dans la politique, celles-ci seraient définies au cas par cas, lorsque la valeur ajoutée ou l'efficacité était évidente.

310. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2023/20 au titre du point 11 de l'ordre du jour (voir annexe II).

E. Exposé sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations formulées dans l'autoévaluation de l'indépendance du Bureau de l'audit interne et des investigations de l'UNICEF

311. Le Directeur adjoint de la Division de la gestion et de l'administration financières a présenté l'exposé, qui figure dans le document [E/ICEF/2023/AB/L.7](#).

312. Une délégation a rappelé l'importance de l'indépendance du Bureau de l'audit interne et des investigations et des autres fonctions de contrôle et d'évaluation. Elle a souligné qu'il importait que l'UNICEF communique des informations cohérentes aux donateurs et demandé à l'UNICEF quel format était adapté à l'échange d'informations sur les incidents entre les sessions du Conseil d'administration. Une autre délégation a déclaré que les activités et informations relatives aux enquêtes devaient être homogènes, légitimes et respectueuses des processus de contrôle et du principe de l'audit unique. Elle s'est interrogée sur les consultations que l'administration envisageait de tenir avec les donateurs pour définir des attentes raisonnables concernant leurs demandes d'information sur l'audit et les enquêtes ainsi que sur d'autres domaines de travail, tels que les descriptifs de programmes de pays.

313. Le Directeur adjoint de la Division de la gestion et de l'administration financières s'est dit favorable à l'échange systématique d'informations relatives aux questions de contrôle, mais a fait savoir qu'en règle générale, les informations précises concernant des questions particulières n'étaient divulguées que conformément aux termes des accords conclus entre l'UNICEF et les donateurs. L'UNICEF s'efforçait de veiller à ce que les accords individuels soient rédigés de manière uniforme et des consultations avec les donateurs étaient en cours.

314. Une autre délégation a demandé que tout changement apporté à la situation professionnelle du Directeur ou de la Directrice du Bureau de l'audit interne et des investigations soit communiqué au Conseil d'administration bien à l'avance plutôt que dans le cadre d'exposés, un point également soulevé par une autre délégation. Le Directeur adjoint a pris note de la demande de consultation préalable du Conseil d'administration, mais a fait savoir que la réponse du Secrétaire général à une recommandation similaire avait mis en évidence le risque de politisation. Une délégation a demandé des informations sur la manière dont les besoins en ressources du Bureau de l'audit interne et des investigations seraient satisfaits. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion a indiqué que des ressources étaient fournies aux bureaux indépendants pour assurer leur bon fonctionnement, mais que, compte tenu du budget de base limité, des ressources supplémentaires étaient nécessaires pour investir dans ces bureaux. Elle a lancé un appel pour que des ressources de base supplémentaires soient allouées à l'UNICEF.

315. Une délégation a dit attendre avec intérêt la poursuite du dialogue concernant la mise au point d'un dispositif de gestion globale des risques et encouragé l'examen du rapport 2020/5 du Corps commun d'inspection. Le Directeur adjoint a indiqué que l'UNICEF mènerait des consultations sur le rapport et qu'une session sur la gestion globale des risques était prévue pour la première session ordinaire de 2024. La délégation a demandé des précisions sur le lien entre la multiplication des conditions et des demandes formulées par les donateurs dans le cadre d'activités d'assurance spécifiques et l'indépendance du Bureau de l'audit interne et des investigations. Elle s'est déclarée favorable à ce que l'UNICEF continue de recourir aux mécanismes alternatifs de règlement des litiges pour gérer les conflits interpersonnels et les problèmes comportementaux. Une autre délégation a demandé des précisions sur les mesures prises pour recourir davantage à ces mécanismes. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion a indiqué que l'ensemble des divisions de l'UNICEF

travaillaient ensemble pour régler les problèmes qui pouvaient l'être sans qu'une enquête officielle soit ouverte. Outre le renforcement des capacités du personnel d'encadrement et des connaissances des membres du personnel dont le Directeur adjoint avait fait mention, une initiative globale de formation, destinée notamment à plus de 5 000 cadres, était en cours.

316. Une délégation a demandé des précisions sur la manière dont le secrétariat favoriserait des échanges réguliers entre le Bureau de l'audit interne et des investigations et le Conseil d'administration, tant pour les réunions à huis clos que pour les réunions spéciales. Le Directeur adjoint a indiqué que l'UNICEF était ouvert à la tenue de sessions supplémentaires, en plus des réunions à huis clos dont il avait été question précédemment. Le secrétaire du Conseil d'administration a indiqué que les sessions officielles, les réunions informelles et les éventuelles réunions spéciales étaient les voies par lesquelles celui-ci pouvait interagir directement avec le Directeur ou la Directrice du Bureau de l'audit interne et des investigations.

F. Plan stratégique de l'UNICEF : prévisions financières actualisées pour 2023-2026

317. Après un exposé liminaire de la Directrice générale adjointe chargée de la gestion, le Contrôleur et Directeur de la Division de la gestion et de l'administration financières a présenté les prévisions financières actualisées ([E/ICEF/2023/AB/L.6](#)).

318. Une délégation s'est félicitée du fait que les recettes devraient rester élevées et que les augmentations serviraient à intensifier les activités relatives aux programmes et à améliorer les résultats pour les enfants. Elle a souligné qu'il importait de présenter les prévisions financières de manière transparente et compréhensible, car cela permettait aux membres du Conseil d'administration et aux donateurs de se faire une idée précise des recettes et dépenses prévues pour l'année en cours et les années suivantes. Elle a également insisté sur la nécessité d'indiquer clairement si les fonds étaient reçus sur une base annuelle ou pluriannuelle afin d'éviter tout malentendu. Elle a, par ailleurs, demandé des précisions sur les engagements futurs de l'UNICEF. En réponse, la Directrice générale adjointe chargée de la gestion a déclaré que le Fonds serait heureux de communiquer des renseignements plus détaillés concernant la proportionnalité entre les ressources de base, les autres ressources, les fonds pluriannuels, les fonds thématiques et d'autres fonds, compte étant tenu de la situation actuelle, des tendances passées et des projections. Le Contrôleur et Directeur de la Division de la gestion et de l'administration financières a ajouté que les prévisions financières sous-tendaient les principales décisions relatives au financement de l'UNICEF et que l'organisation était disposée à partager toutes les informations dont le Conseil d'administration avait besoin pour prendre ces décisions.

319. Une délégation s'est félicitée des informations actualisées sur les ressources de base qu'il était prévu d'allouer aux nouveaux programmes de pays dans les années à venir et a dit qu'elle espérait obtenir des renseignements sur les allocations prévues pour chaque Groupe d'objectifs et sur la manière dont l'ordre de priorité avait été fixé. Le Contrôleur a déclaré que des informations à ce sujet étaient normalement présentées lorsque l'UNICEF faisait rapport sur son budget. Il a précisé que des informations supplémentaires sur les Groupes d'objectifs figureraient dans l'examen à mi-parcours du budget intégré de l'UNICEF pour 2022-2025, qui serait présenté à la session annuelle de 2024.

320. Une délégation a salué les efforts déployés par l'UNICEF pour assurer le financement destiné à couvrir les engagements au titre des prestations dues au personnel, ainsi que les capacités de dépense de l'organisation. Elle a noté que, si un niveau raisonnable de liquidités était évidemment apprécié, il serait utile de disposer

de chiffres plus précis afin de comprendre pleinement la situation. Se félicitant des informations présentées dans les prévisions financières actualisées et souscrivant aux projections de l'UNICEF pour la période 2023-2026, une autre délégation a également demandé plus de précisions. Elle a également pris note de l'augmentation prévue de 24 % des ressources totales par rapport aux prévisions précédentes et du fait que les ressources de base devraient rester stables à court terme, et exprimé sa préoccupation.

321. En réponse à ces observations, le Contrôleur a déclaré que pour 2022, il y avait eu une augmentation de 1,4 milliard de dollars du montant effectif des recettes par rapport au plan pour les autres ressources affectées aux opérations d'urgence et une augmentation d'environ 745 millions de dollars par rapport au plan pour les autres ressources affectées aux opérations ordinaires. L'UNICEF avait indiqué dans les prévisions financières actualisées qu'il ne s'attendait pas à un niveau de financement identique pour l'année suivante, mais plutôt à une baisse d'un milliard de dollars de l'ensemble des ressources. L'organisation avait continué d'être prudente, étant donné qu'au cours des cinq ou six dernières années, elle avait toujours disposé d'un milliard de dollars de plus que ce qu'elle avait prévu. Le Contrôleur a appelé l'attention sur le fait que le problème le plus important était celui des ressources ordinaires. En effet, l'UNICEF recevait des montants importants au titre des autres ressources, dont l'utilisation était limitée du fait que ces ressources étaient rigoureusement préaffectées.

322. Une délégation a souligné que les tableaux présentés par les divers organismes du système des Nations Unies ne suivaient pas le même format, ce qui rendait difficile la compréhension par les autorités budgétaires de l'explication d'un même sujet. La délégation a demandé à l'UNICEF de réfléchir à cette question dans son prochain rapport, de même qu'à la manière de rendre les rapports plus cohérents au sein du système des Nations Unies. Elle a également demandé de plus amples renseignements sur l'ensemble des ressources en général, notamment sur les fonds reçus et ceux qui restaient à recevoir, ainsi que sur les fonds thématiques. En réponse, la Directrice générale adjointe chargée de la gestion a déclaré que l'UNICEF travaillait en étroite collaboration avec les autres organismes afin de clarifier les différences qui existaient entre leurs modèles et d'examiner la manière dont leurs travaux pourraient se compléter. Elle a ajouté qu'elle était favorable à un débat consacré aux ressources de base avec les membres du Conseil d'administration, qui serait fondé sur une analyse solide et tiendrait compte des projections, car cela aiderait à déterminer comment les droits de l'enfant pouvaient être réellement respectés. Le Contrôleur a souligné que si chaque organisme fonctionnait de manière différente, la présentation des informations budgétaires était harmonisée.

323. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2023/21 au titre du point 11 de l'ordre du jour (voir annexe II).

G. Questions diverses

324. Aucune autre question n'a été soulevée.

H. Adoption des projets de décision

325. Le Conseil d'administration a adopté les décisions 2023/17 à 2023/21 (voir annexe II).

I. Déclarations finales de la Directrice générale de l'UNICEF et de la Présidente du Conseil d'administration

326. La Directrice générale a remercié les États Membres de leur participation constructive aux discussions stratégiques qui s'étaient tenues au cours de la session, ainsi que le Bureau de sa déclaration conjointe dans laquelle il appelait à un soutien financier accru et à un engagement renouvelé en faveur de la mission et des valeurs de l'UNICEF. Elle a déclaré que les engagements exprimés par le Bureau dans sa déclaration - engagements en faveur de l'éducation des enfants, de la santé et de la nutrition, de la protection, de l'autonomisation des filles et de l'aide aux enfants dans les situations d'urgence - étaient parfaitement en phase avec les programmes de l'UNICEF et son plan stratégique.

327. Remerciant le Conseil d'administration pour ses contributions réfléchies aux débats sur le financement, la Directrice générale a indiqué que les recettes record de l'organisation en 2022 tenaient en grande partie à la mobilisation et à la générosité des États Membres, qui avaient contribué aux ressources ordinaires et préaffectées, lesquelles étaient essentielles aux travaux de l'UNICEF en faveur des enfants.

328. La Directrice générale a été ravie d'entendre M. Azali Assoumani, les jeunes défenseuses des droits humains et d'autres intervenants au cours de la session spéciale sur les enfants d'Afrique. Elle a remercié les équipes techniques de leur présentation et des discussions sur les données qui s'étaient tenues pendant le débat sur les descriptifs de programmes de pays, soulignant que les données étaient essentielles pour aider les gouvernements à prendre des décisions de planification, de financement et de politique qui tiennent compte des besoins des enfants et qu'elles étaient indispensables aux travaux de l'UNICEF.

329. La Directrice générale a déclaré que l'UNICEF était une organisation qui s'efforçait constamment d'innover, d'évoluer et d'obtenir de meilleurs résultats pour les enfants. Un examen global de l'efficacité lancé en juin devrait aider l'organisation à continuer de s'améliorer dans ces domaines.

330. En conclusion, la Directrice générale a remercié la Présidente, M^{me} Marie-Louise Wegter (Danemark), qui s'apprêtait à assumer de nouvelles fonctions, pour la constance et le pragmatisme avec lesquels elle avait dirigé le Conseil d'administration tout au long de l'année. Elle a remis à la Présidente un marteau gravé en reconnaissance des travaux qu'elle avait accomplis en faveur des enfants.

331. La Présidente a remercié la Directrice générale de lui avoir remis un marteau de cérémonie et de l'avoir soutenue tout au long de son mandat. Elle a déclaré qu'au moment où elle s'apprêtait à occuper un nouveau poste au sein du Gouvernement danois et à confier la responsabilité de la présidence à la nouvelle Représentante permanente du Danemark auprès de l'Organisation des Nations Unies, le marteau resterait un souvenir ému de la mission la plus gratifiante et enrichissante qu'elle avait exercée au cours de ses quatre années passées à New York.

332. La Présidente a remercié les délégations d'avoir fixé leur attention sur les décisions et les délibérations nécessaires pour l'UNICEF puisse poursuivre son travail important. Elle a cité les cinq décisions qui avaient été adoptées au cours de la session : celles relatives aux 12 nouveaux descriptifs de programmes de pays et à la prorogation de 12 programmes en cours ; celle portant sur la politique d'évaluation révisée ; celle concernant le cadre de prévisions financières actualisées pour 2023-2026 ; celle dans laquelle on avait réaffirmait l'importance des ressources ordinaires prévisibles et d'un financement thématique flexible, qui étaient essentiels pour l'UNICEF.

333. La Présidente a remercié le coordonnateur général et les facilitateurs des projets de décision, les représentants, la Directrice générale et ses proches collaborateurs, les préposés aux salles de conférence, les interprètes et les autres membres du personnel, les intervenants de l'UNICEF et le secrétariat du Conseil d'administration de l'UNICEF.

334. La Présidente a déclaré qu'en assumant la présidence au début de l'année, elle s'était fixé comme objectif de veiller à ce que l'UNICEF ne soit pas négligé dans le programme de travail chargé de l'ONU à New York et à ce que les délibérations du Conseil d'administration soient efficaces et bien cadrées. Le succès de cette entreprise tenait aux contributions de ses collègues membres du Bureau et à la bonne coopération entre les groupes régionaux. En conclusion, elle a exprimé toute son admiration pour le travail du personnel de l'UNICEF.

Annexe I

Session spéciale interactive sur les enfants d'Afrique

1. La Directrice générale de l'UNICEF a prononcé le discours liminaire de la session, intitulée « Une Afrique propice aux enfants et aux jeunes : quels investissements sont nécessaires pour développer le capital humain de l'Afrique ? ». Le discours a été suivi d'une déclaration vidéo préenregistrée du Président de l'Union des Comores et Président de l'Union africaine, M. Azali Assoumani, puis d'une vidéo intitulée « Les enfants et les jeunes d'Afrique : l'espoir de l'avenir ».

2. M. Assoumani a déclaré que la communauté des nations avait le devoir de se préoccuper des problèmes liés au développement de sa jeunesse, condition déterminante pour mettre fin à l'extrême pauvreté et renforcer l'inclusion sociale. Le développement du capital humain par l'éducation et la formation avait été défini dans l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, et le thème de l'Union africaine arrêté pour 2024 était l'éducation.

3. Une table ronde a été animée par M. Claver Gatete, Représentant permanent (Rwanda). Les intervenantes et intervenants étaient : M^{me} Fatima Kyari Mohammed, Observatrice permanente de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies ; M. Osama Mahmoud Abdelkhalek Mahmoud, Représentant permanent (Égypte) ; M^{me} Njambi Kinyungu, Représentante permanente adjointe (Kenya) ; M^{me} Obiageli Katryn Ezekwesili, fondatrice et directrice générale de Human Capital Africa ; M^{me} Yande Banda, jeune défenseuse de l'éducation des filles (Zambie) ; M^{me} Ketsia Passou, jeune défenseuse pour le climat (République démocratique du Congo) ; M^{me} Rawe Kefi, coordonnatrice du réseau Children of the Earth (Tunisie) ; M^{me} Félicité Tchibindat, Directrice régionale par intérim de l'UNICEF pour l'Afrique de l'Ouest et centrale.

4. Répondant à une question sur la façon dont l'Union africaine envisageait de transformer l'éducation sur le continent, une intervenante a déclaré que, si l'on voulait réaliser la vision de l'Agenda 2063, il fallait investir de manière substantielle dans l'éducation, qui était le moyen fondamental de développer le capital humain et social. La stratégie continentale de l'éducation était un autre outil essentiel pour promouvoir le développement. L'intervenante a souligné l'importance que revêtaient les données et les activités de sensibilisation pour le développement des femmes.

5. Une jeune intervenante a insisté sur la nécessité d'investir dans les systèmes d'éducation, de santé et de protection sociale de sorte qu'ils soient suffisamment résilients pour servir de filet de sécurité à l'ensemble des adolescentes et adolescents africains. Elle a dit qu'il fallait repenser les systèmes éducatifs, associer les enfants et les jeunes marginalisés à la prise de décisions, prêter attention aux crises imbriquées qui avaient une incidence sur la crise de l'apprentissage et financer l'éducation.

6. En réponse à une question sur les mesures que les pays recommanderaient de prendre dans le domaine de l'éducation pour renforcer le capital humain de l'Afrique, un intervenant a souligné que l'Afrique était dotée des politiques, des stratégies et des compétences nécessaires, mais que la difficulté consistait à mobiliser des ressources et à persuader ceux qui disposaient de moyens de mise en œuvre d'investir.

7. Une autre jeune intervenante a brièvement parlé de son expérience en République démocratique du Congo, où elle avait plaidé en faveur de l'accès à l'eau pour les jeunes filles et d'autres questions. Elle a mis en avant le modèle d'une campagne locale pour l'hygiène à l'école lancée avec le concours de l'UNICEF et

encouragé les jeunes à prendre des mesures positives dans leurs propres communautés.

8. Une intervenante a confirmé que les recommandations proposées au Sommet des jeunes Africains sur le climat, notamment en ce qui concernait la nécessité d'une croissance verte dans le cadre de la transition juste de l'Afrique, le transfert de technologies et la formation, avaient été prises en compte dans la Déclaration de Nairobi du Sommet africain sur le climat. Toutefois, le sujet du financement de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à leurs effets était resté lettre morte.

9. Une autre participante a déclaré que son expérience avait mis en évidence le besoin urgent de doter les jeunes des connaissances, des compétences et des outils nécessaires pour faire face aux défis climatiques et s'y adapter. Elle a souligné qu'il importait d'adapter les services de base et s'est dite particulièrement fière de l'initiative de recherche participative sur le climat et l'eau menée par des jeunes et appuyée par UNICEF Tunisie.

10. Répondant à une question sur les investissements audacieux qu'il fallait engager pour accélérer le développement du capital humain en Afrique, une intervenante a insisté sur la nécessité de réaliser des investissements ciblés pour améliorer le programme d'apprentissage, d'effectuer des investissements complémentaires, par exemple dans le domaine de la nutrition, pour s'assurer que les enfants apprennent réellement, de garantir des financements fondés sur des données probantes et de tirer parti des jeunes et des femmes d'Afrique ainsi que la technologie comme moteurs de transformation. Des organisations comme l'UNICEF pourraient se servir des données pour aider à améliorer les systèmes de gouvernance.

11. Une autre intervenante a affirmé que l'UNICEF demeurerait un partenaire essentiel des pays africains et des institutions panafricaines telles que l'Union africaine. À titre d'exemple récent, elle a cité le Sommet sur la transformation de l'éducation de 2022, au cours duquel les pays africains s'étaient fermement engagés à faire de l'éducation une priorité et à améliorer la qualité de l'apprentissage. L'UNICEF continuerait à plaider auprès des gouvernements pour que les enfants et les jeunes soient associés aux questions qui les concernaient.

12. Le modérateur a résumé la discussion, qui comprenait un appel à l'action en trois points : plus d'engagement politique et plus d'investissements de la part des gouvernements, des donateurs et d'autres partenaires aux fins de l'adoption de solutions à grande échelle ; un alignement avec la Déclaration sur la transformation de l'éducation en Afrique ; un accès facilité au financement climatique, le but étant d'assurer une transition juste et de répondre de manière stratégique à la crise climatique en garantissant la résilience des services de base pour les enfants.

13. Un groupe de délégations a déclaré que, moyennant des efforts conjoints, les activités menées sur son territoire pour améliorer la vie des enfants pourraient être renforcées et adaptées aux contextes uniques des pays africains. Les efforts déployés par le groupe à l'échelle nationale venaient compléter sa participation aux instruments de l'action extérieure gérés par l'Union européenne et destinés à aider les pays en développement.

14. Une délégation a déclaré qu'il était nécessaire de renforcer la coopération internationale dans les pays en développement pour faire face aux conséquences de la pandémie de COVID-19 et des changements climatiques et les surmonter ainsi que pour remédier aux grandes inégalités qui existaient déjà. Il importait de promouvoir des mesures multidisciplinaires, coordonnées et innovantes, y compris des alliances multisectorielles en faveur des pans les plus vulnérables et les plus oubliés de la société.

15. Un groupe de délégations a mis en avant deux solutions qui pourraient aider à surmonter les crises en cours : associer les jeunes à la prise de décisions, qui était essentielle pour parvenir à un développement durable, et s'efforcer de combler le fossé numérique qui existait entre les régions, les genres et les différents groupes d'âge.

16. Une délégation a donné des exemples des travaux qu'elle menait en Afrique et avec l'Afrique, citant un programme national de nutrition scolaire qu'elle appuyait dans le cadre d'un programme innovant de conversion de la dette, et encouragé d'autres pays à adopter des approches similaires. Elle a déclaré que l'Afrique devrait être un continent de coopération et de développement, dans lequel l'UNICEF pourrait jouer un rôle important.

Annexe II

Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2023

Première session ordinaire, du 7 au 9 février 2023

2023/1

Descriptifs de programme de pays

Le Conseil d'administration

1. *Note* que les descriptifs de programme de pays pour l'Algérie, la Bolivie (État plurinational de), le Costa Rica, l'Équateur, Haïti, l'Iran (République islamique d'), le Liban, le Népal, la République centrafricaine, la République dominicaine et Sao Tomé-et-Principe ([E/ICEF/2023/P/L.2-E/ICEF/2023/P/L.6](#), [E/ICEF/2023/P/L.8-E/ICEF/2023/P/L.10](#) et [E/ICEF/2023/P/L.12-E/ICEF/2023/P/L.14](#)), le programme multipays pour les îles du Pacifique ([E/ICEF/2023/P/L.1](#)) et le descriptif de programme de zone pour les enfants et les femmes palestiniens en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne et dans l'État de Palestine ([E/ICEF/2023/P/L.11](#)), y compris les budgets indicatifs globaux, ont été mis à la disposition des États Membres pour commentaires et contributions du 15 novembre au 5 décembre 2022 ; que le descriptif de programme commun de pays pour Cabo Verde ([DP/FPA-ICEF/CCPD/2023/CPV/1](#)), y compris le budget indicatif global, a été mis à la disposition des États Membres pour commentaires et contributions du 7 novembre au 25 novembre 2022 ; que le descriptif de programme de pays pour le Venezuela (République bolivarienne du) ([E/ICEF/2023/P/L.7](#)), y compris le budget indicatif global, a été mis à la disposition des États Membres pour commentaires et contributions du 18 novembre au 8 décembre 2022 ;

2. *Approuve*, selon la procédure d'approbation tacite et conformément à sa décision 2014/1, les descriptifs de programme de pays pour l'Algérie, la Bolivie (État plurinational de), le Costa Rica, l'Équateur, Haïti, l'Iran (République islamique d'), le Liban, le Népal, la République centrafricaine, la République dominicaine, Sao Tomé-et-Principe et le Venezuela (République bolivarienne du), le programme multipays pour les îles du Pacifique, le descriptif de programme de zone pour les enfants et les femmes palestiniens en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne et dans l'État de Palestine et le descriptif de programme commun de pays pour Cabo Verde ([E/ICEF/2023/P/L.1-E/ICEF/2023/P/L.14](#) et [DP/FPA-ICEF/CCPD/2023/CPV/1](#)), y compris les budgets indicatifs globaux.

*Première session ordinaire
8 février 2023*

2023/2

Prorogation de programmes de pays en cours

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de la prorogation de six mois du programme de pays pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée, qui fait suite à une prorogation de six mois ; ainsi que de la prorogation de dix mois du programme de pays pour la Mauritanie, faisant suite à une prorogation antérieure de deux mois, toutes deux approuvées par la Directrice générale et présentées dans le tableau 1 du document publié sous la cote [E/ICEF/2023/P/L.15](#) ;

2. *Approuve* la prorogation de dix mois du programme de pays pour le Brésil, qui fait suite à deux prorogations, respectivement d'un an et de deux mois ; la proposition de prorogation de dix mois du programme de pays pour la Gambie, qui fait suite à deux prorogations, respectivement d'un an et de deux mois ; ainsi que la prorogation de dix mois du programme de pays pour l'Afghanistan, qui fait suite à trois prorogations, respectivement de deux ans, de trois mois et de onze mois, lesquelles sont toutes présentées dans le tableau 2 du document [E/ICEF/2023/P/L.15](#).

*Première session ordinaire
9 février 2023*

2023/3

Étude d'évaluabilité et évaluation formative du positionnement de l'UNICEF en vue de l'exécution du Plan stratégique de l'UNICEF 2022-2025, et réponse de l'administration

Le Conseil d'administration

1. *Se félicite* de l'étude d'évaluabilité et de l'évaluation formative du positionnement de l'UNICEF en vue de la mise en œuvre du Plan stratégique de l'UNICEF 2022-2025, de son résumé ([E/ICEF/2023/3](#)) et de la réponse de l'administration ([E/ICEF/2023/4](#)) ;

2. *Invite* l'UNICEF à appliquer les 12 recommandations et à maintenir les forces fondamentales de l'organisation énumérées dans l'étude d'évaluabilité et l'évaluation formative, afin qu'elle soit en meilleure position pour mettre en œuvre le Plan stratégique 2022-2025 ;

3. *Demande* à l'UNICEF d'étoffer le plan d'action, notamment les mesures concrètes, afin que les recommandations issues de l'étude d'évaluabilité et l'évaluation formative soient appliquées dans leur intégralité, et de l'informer, à la session annuelle de 2024, des derniers progrès accomplis dans le cadre de l'examen à mi-parcours du Plan stratégique pour 2022-2025.

*Première session ordinaire
9 février 2023*

2022/4

Rapport financier et états financiers audités de l'UNICEF pour l'année terminée le 31 décembre 2021 et rapport du Comité des commissaires aux comptes, et réponse de l'administration

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* avec satisfaction de l'opinion non assortie de réserve pour 2021 formulée par le Comité des commissaires aux comptes, du rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2021 ([A/77/5/Add.3](#)) et de la réponse de l'administration ([E/ICEF/2023/AB/L.2](#)) ;

2. *Se félicite* des progrès accomplis par l'UNICEF dans l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes et appuie les efforts que l'administration du Fonds fournit en ce sens ;

3. *Invite* l'UNICEF à inclure, dans ses rapports sur les recommandations issues des audits, des informations sur les effets des mesures prises pour donner suite à ces recommandations, notamment en ce qui concerne des aspects de la culture institutionnelle tels que les séances d'information destinées au personnel, les formations ou l'actualisation des instructions générales ;

4. *Rappelle* les dispositions du paragraphe 5 de sa décision 2020/6 et celles du paragraphe 3 de sa décision 2021/4, et souligne qu'il importe de classer en temps utile les recommandations relatives à la gestion des partenaires de réalisation.

*Première session ordinaire
9 février 2023*

2022/5

Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : plan de travail et projet de budget pour 2023

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des hypothèses de croissance élevée, moyenne et faible des recettes pour 2023, telles que présentées dans le tableau 3 du document [E/ICEF/2023/AB/L.1](#) ;

2. *Approuve* un budget de 160,3 millions de dollars au titre des ressources ordinaires pour financer les activités entreprises à des fins spéciales, dont 85 millions de dollars de mises de fonds et 75,3 millions de dollars pour les autres dépenses liées à la collecte de fonds auprès du secteur privé, ainsi que l'établissement d'un plafond de 66 millions de dollars pour les autres ressources, sur la base de l'hypothèse de croissance moyenne (voir tableau 3 du document [E/ICEF/2023/AB/L.1](#)) ;

3. *Autorise* l'UNICEF à faire ce qui suit :

a) Réaffecter les ressources entre les différentes rubriques budgétaires au titre des ressources ordinaires (selon les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus), à concurrence de 10 % des montants approuvés ;

b) Réduire ou augmenter les dépenses dans la limite des montants indiqués dans les colonnes I et III du tableau 3 du document [E/ICEF/2023/AB/L.1](#) si les recettes générées par les collectes de fonds atteignent les niveaux indiqués dans ces mêmes colonnes ;

c) Engager des dépenses supplémentaires entre deux de ses sessions, à concurrence du montant imputable aux fluctuations des taux de change, si cela est nécessaire pour exécuter le plan de travail approuvé pour 2023 ;

4. *Invite* la Directrice générale à trouver de nouveaux marchés, et à en tirer parti si l'occasion se présente, entre deux sessions et à le tenir informé ;

5. *Approuve* un montant de 16,0 millions de dollars, soit 10 % du montant consacré aux activités entreprises à des fins spéciales au titre des ressources ordinaires (160,3 millions de dollars), pour le mois de janvier 2024, à imputer sur le budget annuel consacré à la collecte de fonds et aux partenariats dans le secteur privé pour 2024.

*Première session ordinaire
9 février 2023*

Session annuelle, du 13 au 16 juin 2023

2023/6

Rapport annuel de la Directrice générale de l'UNICEF pour 2022

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel de la Directrice générale de l'UNICEF pour 2022 (E/ICEF/2023/10) ainsi que du rapport sur l'application du Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 ; du rapport sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ; de la présentation des fonctions et des organes de contrôle indépendants de l'UNICEF ; et du compendium des données et du tableau de bord des résultats ;

2. *Décide* de transmettre au Conseil économique et social les rapports susmentionnés ainsi qu'un résumé des observations et orientations qu'il a formulées ;

3. *Prend note* du rapport sur les recommandations du Corps commun d'inspection, y compris les réponses de l'administration aux quatre recommandations formulées par celui-ci qu'il est appelé à examiner.

*Session annuelle
16 juin 2023*

2023/7

Rapport annuel sur l'action humanitaire de l'UNICEF

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel sur l'action humanitaire de l'UNICEF (E/ICEF/2023/14) ;

2. *Invite* l'UNICEF à intensifier ses activités d'adaptation aux particularités locales afin d'établir des partenariats locaux solides et équitables dans le plein respect des principes humanitaires et conformément aux principes directeurs des Nations Unies concernant l'aide humanitaire, couvrant la fourniture de financements de qualité, le renforcement systémique des capacités, la participation véritable des acteurs locaux concernés à la coordination et à la prise de décisions dans le domaine humanitaire, et la prise de mesures, s'il y a lieu, en vue d'une plus grande gestion des risques, dans le cadre d'une réponse coordonnée à l'échelle du système des Nations Unies ;

3. *Demande* à l'UNICEF de lui rendre compte oralement de son action humanitaire lors de sa deuxième session ordinaire à partir de 2023 et par la suite de lui en rendre compte lors de chacune de ses sessions ;

4. *Demande également* à l'UNICEF de faire le point sur les progrès accomplis dans l'application des recommandations issues de l'examen de son action humanitaire à la première session ordinaire de 2024, y compris sur les progrès accomplis dans les activités d'adaptation aux particularités locales.

*Session annuelle
16 juin 2023*

2023/8

Descriptifs de programme de pays

Le Conseil d'administration

1. *Note* que le descriptif de programme de pays pour le Chili (E/ICEF/2023/P/L.16), y compris son budget indicatif global, a été mis à la disposition des États Membres pour commentaires et contributions du 21 mars au 10 avril 2023 ;

2. *Approuve*, selon la procédure d'approbation tacite et conformément à sa décision 2014/1, le descriptif de programme de pays pour le Chili (E/ICEF/2023/P/L.16), y compris son budget indicatif global.

Session annuelle
15 juin 2023

2023/9

Prorogation de programmes de pays en cours

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des prorogations pour deux mois des programmes de pays pour le Cambodge et les Philippines, et de la prorogation pour un an du programme de pays pour la Namibie, lesquelles ont été approuvées par la Directrice générale et sont présentées dans le tableau 1 du document publié sous la cote E/ICEF/2023/P/L.17 ;

2. *Approuve* la prorogation d'un an du programme de pays pour la République populaire démocratique de Corée, qui fait suite à deux prorogations consécutives d'un an et dont le détail est donné au tableau 2 du document publié sous la cote E/ICEF/2023/P/L.17.

Session annuelle
16 juin 2023

2023/10

Exposé sur la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles

Le Conseil d'administration

1. *Se félicite* de l'exposé fourni par l'UNICEF sur les progrès réalisés en matière de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles ;

2. *Prie* l'UNICEF de lui présenter, à la session annuelle de 2024, pour décision, un exposé sur la façon dont l'organisation prévient et combat l'exploitation et les atteintes sexuelles ;

3. *Note avec satisfaction*, en rappelant sa décision 2022/6, les progrès accomplis et la nécessité de poursuivre les efforts dans l'ensemble du système pour prévenir et combattre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels, selon le principe de « tolérance zéro envers l'inaction », en veillant notamment à ce que les mesures requises mises en œuvre aux niveaux national, régional et mondial aient un impact véritable et soient assorties de ressources suffisantes ;

4. *Demande* à l'UNICEF de continuer de prendre des mesures pour garantir l'adoption, à l'échelle du système, d'une approche cohérente centrée sur les personnes victimes ou rescapées et qui permette de prévenir et de combattre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels, tout en tirant parti de son mandat, et de continuer de promouvoir une culture institutionnelle de l'inclusion et du respect dans laquelle

tous les membres du personnel sont encouragés à signaler tout acte d'exploitation, d'atteinte et de harcèlement sexuels et disposent des moyens de le faire ;

5. *Encourage* l'UNICEF, à cet égard, à continuer de lui rendre compte de tous les cas en toute transparence et responsabilité et de veiller à ce que les mécanismes de signalement soient sûrs, inclusifs et centrés sur les personnes victimes ou rescapées et à renforcer son action pour protéger contre les représailles les personnes qui signalent de tels cas ;

6. *Encourage également* l'UNICEF à continuer d'œuvrer à l'harmonisation des modalités de communication de l'information entre organismes et lui demande d'élaborer, pour les futurs rapports qui lui seront soumis sur la question, un modèle de rapport permettant de mieux suivre à l'aide d'indicateurs les progrès réalisés d'une année sur l'autre, de mieux comparer les rapports et de continuer d'acquérir une meilleure compréhension stratégique des résultats, de l'impact et des changements de culture institutionnelle obtenus grâce à ses travaux et activités ;

7. *Encourage en outre* l'UNICEF à intensifier ses efforts de collaboration à l'échelle du système afin d'améliorer la coordination, la communication de l'information et la transparence et à collaborer efficacement avec d'autres entités des Nations Unies aux niveaux national, régional et mondial afin de tirer le meilleur parti des enseignements et des meilleures pratiques de l'ensemble du système ;

8. *Se félicite* que ClearCheck continue d'être utilisé et invite l'UNICEF à examiner comment cet outil et le système de divulgation des fautes professionnelles pourraient être utilisés en complément l'un de l'autre afin d'améliorer encore la vérification des antécédents et à lui faire rapport à ce sujet ;

9. *Encourage* l'UNICEF à envisager d'expérimenter le système de divulgation des fautes professionnelles et à rendre compte de tous les résultats selon les modalités existantes de communication de l'information ;

10. *Prend acte avec satisfaction* de l'action menée par l'UNICEF pour estimer les risques en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles, pour collaborer avec les partenaires de réalisation afin d'évaluer et de renforcer leur capacité à mettre en place des garanties adéquates en vue de prévenir et de combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles et pour assurer la prise en charge et l'accompagnement auxquels ont droit les personnes victimes ou rescapées conformément au Protocole des Nations Unies sur la prise en charge des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

*Session annuelle
16 juin 2023*

2023/11

Exposé sur la culture institutionnelle et la diversité

Le Conseil d'administration

1. *Accueille avec intérêt* les informations fournies par l'UNICEF sur les progrès accomplis pour que sa culture institutionnelle soit davantage axée sur des valeurs et plus inclusive ;

2. *Se félicite* de l'utilisation d'une démarche fondée sur les faits et guidée par les données à cet égard et encourage l'UNICEF à concentrer ses mesures sur les problèmes persistants, notamment en consacrant suffisamment de temps à la culture institutionnelle et aux questions de diversité, d'équité et d'inclusion, en accentuant le rythme et la visibilité des progrès accomplis dans les mesures prises par l'UNICEF, et en améliorant la sécurité psychologique et la confiance ;

3. *Félicite* l'UNICEF d'avoir publié son premier rapport sur les cessations de service, constate avec inquiétude que les femmes représentent une part disproportionnée des personnes ayant démissionné au cours de la période considérée, et recommande à l'UNICEF de continuer à prendre des mesures pour remédier à cette situation ;

4. *Prie* l'UNICEF de lui présenter, à la session annuelle de 2024, en tant que question appelant une décision, un point sur la manière dont l'organisation améliore la culture institutionnelle et sur les mesures prises pour prévenir et combattre toutes les formes de discrimination, y compris le racisme et la discrimination raciale, et pour assurer la diversité, l'équité et l'inclusion ;

5. *Prie également* l'UNICEF de prendre de nouvelles mesures en vue d'améliorer la représentation géographique et la représentation équilibrée des genres au sein de son personnel, et de lui rendre compte des mesures prises à cet égard dans le cadre des rapports habituels ;

6. *Encourage* l'UNICEF à renforcer de manière plus systématique les capacités du personnel exerçant des fonctions d'encadrement, notamment les compétences en matière de gestion des personnes, afin d'aider les cadres à mettre en pratique les valeurs fondamentales de l'organisation et à mieux montrer l'exemple à l'ensemble du personnel.

Session annuelle
16 juin 2023

2023/12

Rapports d'évaluation et réponses de l'administration

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel de 2022 sur la fonction d'évaluation à l'UNICEF (E/ICEF/2023/18) et de la réponse de l'administration (E/ICEF/2023/19) ;

2. *Encourage* l'UNICEF à prendre les mesures nécessaires à la poursuite du renforcement de la fonction d'évaluation, notamment par la mise en œuvre rapide des mesures proposées dans la réponse de l'administration ;

3. *Recommande* à l'UNICEF d'inclure dans la version révisée de la politique d'évaluation une évaluation en temps utile des modifications apportées à la mise en place de la fonction d'évaluation aux niveaux national et régional, telles qu'elles ont été proposées, et de déterminer si ces modifications ont permis de garantir pleinement l'indépendance du personnel chargé de l'évaluation ;

4. *Prend note avec une profonde préoccupation* de la forte diminution des dépenses globales consacrées à l'évaluation, qui se sont établies à 0,59 % du total des dépenses au titre des programmes en 2022, ce qui compromet l'objectif de 1 % ;

5. *Se félicite* que la fonction d'évaluation continue de mettre l'accent sur les évaluations au niveau des réalisations et de l'impact ainsi que sur le renforcement des capacités nationales d'évaluation, et encourage l'UNICEF à veiller à ce que ces types d'évaluations et d'initiatives s'inscrivent dans la politique d'évaluation révisée et à ce que les travaux et initiatives dans ces domaines se poursuivent ;

6. *Invite* l'UNICEF à s'efforcer d'associer de manière substantielle les pays de programme à la mise en œuvre des conclusions et recommandations de la fonction d'évaluation et des évaluations a posteriori correspondantes au niveau des pays, selon qu'il convient, notamment par des plans d'action ;

7. *Constate avec préoccupation* que la mesure dans laquelle l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont été intégrées de manière significative dans le champ de l'analyse a diminué, de même que la performance globale de l'UNICEF dans le cadre du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes, et invite instamment l'UNICEF à redoubler d'efforts sur ces questions dans le cadre de ses évaluations ;

8. *Prend note* de l'Évaluation de la riposte de niveau 3 de l'UNICEF à la pandémie mondiale de maladie à coronavirus (COVID-19), de son résumé (E/ICEF/2023/20) et de la réponse de l'administration (E/ICEF/2023/21) ;

9. *Reconnait* le rôle de premier plan joué par l'UNICEF dans l'effort mondial de distribution de vaccins contre la COVID-19, ainsi que sa vaste contribution à la riposte sanitaire mondiale face à la pandémie, au-delà de la distribution des vaccins ;

10. *Prend note avec satisfaction* de l'achèvement du Partenariat pour la distribution de vaccins contre la COVID-19 et de son entrée en phase de transition ainsi que du rôle essentiel joué par l'UNICEF dans l'intensification des efforts de relèvement après la pandémie, dans le cadre de son mandat, en vue d'améliorer la santé et le bien-être des enfants et des mères ;

11. *Demande* à l'UNICEF de lui rendre compte, à sa première session ordinaire de 2024, de l'application des recommandations issues de l'évaluation ainsi que des efforts de transition et de relèvement après la pandémie qu'il met actuellement en œuvre, notamment en ce qui concerne les points suivants :

a) Quels sont les enseignements et bonnes pratiques tirés des travaux du Partenariat pour la distribution de vaccins contre la COVID-19, et comment feront-ils mis au service de l'intensification des efforts de relèvement et de la préparation aux urgences de santé publique ?

b) Quelles sont les mesures urgentes prises par l'UNICEF pour accélérer les progrès en matière de survie et de santé de la mère et de l'enfant et pour atteindre les cibles sanitaires correspondantes des objectifs de développement durable, conformément au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 ?

c) Quelle aide est apportée aux pays par l'UNICEF pour que les améliorations apportées au système de santé grâce aux sommes investies pour lutter contre la COVID-19 soient pleinement exploitées et maintenues afin de renforcer les capacités de soins de santé primaires nécessaires pour accélérer les efforts de relèvement, et de mieux détecter et prévenir les futures menaces de pandémie et y répondre ?

*Session annuelle
16 juin 2023*

2023/13

Rapport annuel du Bureau de l'audit interne et des investigations de l'UNICEF au Conseil d'administration pour 2022 et réponse de l'administration

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel que lui a adressé le Bureau de l'audit interne et des investigations de l'UNICEF pour 2022 (E/ICEF/2023/AB/L.4), de son additif (E/ICEF/2023/AB/L.4/Add.1) et de la réponse de l'administration (E/ICEF/2023/AB/L.5), ainsi que du rapport annuel que lui a adressé le Comité consultatif de l'UNICEF pour les questions d'audit pour 2022, et accueille avec satisfaction l'opinion générale sur l'adéquation et l'efficacité du cadre de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'organisation ;

2. *Exprime* son soutien constant au Bureau de l'audit interne et des investigations de l'UNICEF et réaffirme l'importance pour le Bureau d'être pleinement indépendant et d'avoir directement accès à lui ;

3. *Félicite* l'UNICEF de son taux élevé d'exécution des recommandations d'audit et l'encourage à continuer de mettre l'accent sur l'exécution et le classement rapides des recommandations ;

4. *Rappelle* le paragraphe 4 de sa décision 2022/21, redit l'importance de la pleine indépendance du Bureau de l'audit interne et des investigations de l'UNICEF, et réaffirme la pratique actuelle, selon laquelle le Bureau doit se conformer aux normes du cadre de référence international des pratiques professionnelles de l'Institut des auditeurs internes et aux Principes et lignes directrices uniformes en matière d'enquête ;

5. *Rappelle également* sa décision 2022/15 et demande à l'UNICEF d'affecter suffisamment de ressources humaines et budgétaires aux fonctions d'audit et d'investigation ;

6. *Demande* que le Bureau de l'audit interne et des investigations de l'UNICEF organise chaque année une séance d'information à huis clos à son intention afin de lui présenter le plan de travail annuel, l'évaluation consolidée des risques et toute nouvelle information ou préoccupation en ce qui concerne le budget et les effectifs ;

7. *Rappelle* ses décisions 2022/15 et 2022/21 sur l'organisation plus régulière, avec le Bureau de l'audit interne et des investigations, de séances d'information à huis clos sur les signaux d'alarme potentiels, les risques nouveaux et les problèmes en matière de contrôle, les constatations des auditeurs et l'état d'avancement des investigations, dans la plus stricte confidentialité et dans le respect de la vie privée ;

8. *Demande* au Bureau de l'audit interne et des investigations de l'UNICEF d'améliorer encore son rapport annuel en y faisant figurer une analyse approfondie des constatations et en présentant un panorama des questions et tendances stratégiques et systémiques, et encourage le Bureau à continuer de développer son approche proactive dans les domaines à haut risque qui sont les plus exposés au risque de fraude, de corruption et autres actes répréhensibles et à décrire ces activités dans son rapport annuel ;

9. *Demande également* au Comité consultatif de l'UNICEF pour les questions d'audit de lui présenter son rapport annuel et ses principales considérations à la session annuelle ;

10. *Encourage* l'administration de l'UNICEF à assurer une meilleure représentation géographique et à continuer de veiller à ce que la représentation des femmes et des hommes au sein du Comité soit équilibrée ;

11. *Rappelle* sa décision 2022/21 sur l'auto-évaluation de l'indépendance du Bureau de l'audit interne et des investigations de l'UNICEF, demande à l'UNICEF de lui rendre compte par écrit, à sa deuxième session ordinaire de 2023, de l'état d'avancement de l'application des recommandations figurant dans ladite auto-évaluation, et demande également à l'UNICEF, lorsqu'une recommandation n'a pas été pleinement appliquée ou acceptée par l'administration, d'en expliquer les raisons ;

12. *Prie* l'UNICEF d'inscrire à l'ordre du jour, en tant que question appelant une décision à la première session ordinaire de 2024, un point sur l'élaboration d'un système global de gestion du risque institutionnel, y compris un point sur les progrès accomplis en ce qui concerne les recommandations de l'audit interne de la gestion du

risque institutionnel et l'évaluation initiale du système de gestion des risques de l'UNICEF par le responsable du contrôle des risques.

*Session annuelle
16 juin 2023*

2023/14

Rapport du Bureau de la déontologie de l'UNICEF pour 2022 et réponse de l'administration

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport du Bureau de la déontologie de l'UNICEF pour 2022 (E/ICEF/2023/16) et de la réponse de l'administration (E/ICEF/2023/17) ;

2. *Rappelle* le paragraphe 4 de sa décision 2022/14 et demande à l'UNICEF de veiller à ce que le Bureau de la déontologie puisse s'acquitter correctement de son mandat, de manière durable, en lui fournissant des ressources humaines et budgétaires suffisantes, sur la base de l'évaluation des besoins.

*Session annuelle
16 juin 2023*

2023/15

Point sur les efforts déployés pour repositionner le système des Nations Unies pour le développement

Le Conseil d'administration

1. *Accueille avec intérêt* le point fait par l'UNICEF sur la mise en œuvre de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale et des mandats connexes sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ;

2. *Se félicite* de l'engagement de l'UNICEF en faveur du repositionnement du système de développement des Nations Unies et encourage l'UNICEF à continuer de travailler en étroite collaboration avec les autres entités du système de développement des Nations Unies, sous la direction du (de la) coordonnateur(trice) résident(e) dans le pays, afin d'aider les pays à atteindre les objectifs de développement durable, conformément aux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et aux priorités, besoins et plans nationaux ;

3. *Rappelle* sa décision 2022/16 et demande à l'UNICEF de continuer à appliquer les résolutions 72/279, 75/233 et 76/4, et à soutenir les efforts déployés par le système des Nations Unies pour le développement aux fins de l'exécution des mandats connexes ;

4. *Invite* l'UNICEF à redoubler d'efforts pour mettre en œuvre le cadre de gestion et de responsabilité, prend note du caractère évolutif de ce cadre, et invite l'organisation à partager son expérience de la mise en œuvre du cadre à tous les niveaux ;

5. *Se félicite* que, conformément à la décision 2022/16, le point comprenne des informations émanant des pays et des régions sur la mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, et demande à l'UNICEF de continuer à faire figurer ces informations dans ses rapports ;

6. *Prie* l'UNICEF de présenter chaque année un rapport sur la liste récapitulative des mesures à appliquer au titre de la réforme du système des Nations Unies, en annexe à la note d'information sur les efforts déployés pour repositionner le système des Nations Unies pour le développement ;

7. *Prie également* l'UNICEF de continuer à poursuivre l'harmonisation interinstitutions des rapports sur les efforts déployés par chaque entité et sur les résultats du repositionnement du système de développement des Nations Unies, y compris l'amélioration de l'exécution des programmes de développement au niveau national ;

8. *Rappelle* le paragraphe 5 de sa décision 2022/16 et demande à l'UNICEF de renforcer la collaboration en matière d'analyse commune, d'évaluation des besoins, de planification (notamment des résultats collectifs) et d'exécution des programmes, et de lui en rendre compte dans le cadre des mécanismes existants ;

9. *Demande* à l'UNICEF de continuer à lui rendre compte chaque année des efforts déployés pour repositionner le système des Nations Unies pour le développement et de continuer à inscrire ce point à l'ordre du jour en tant que question appelant une décision à la session annuelle.

Session annuelle
16 juin 2023

2023/16

Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2022

Le Conseil d'administration

1. Accueille avec intérêt le rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2022 sur la collecte de fonds et les partenariats dans le secteur privé (E/ICEF/2023/AB/L.3), et félicite l'UNICEF et les comités nationaux pour l'UNICEF des bons résultats obtenus en ce qui concerne les principales sources de revenus provenant du secteur privé ;

2. Prend note du fait que les recettes figurant dans ce rapport sont soumises à un audit externe et que les résultats non financiers sont donnés à titre indicatif ;

3. Encourage l'UNICEF à continuer de collaborer avec le secteur privé et à rendre compte de manière plus détaillée des nouveaux modes de financement, y compris des stratégies de gestion des risques, dans les rapports qu'il est tenu de lui présenter.

Session annuelle
16 juin 2023

Deuxième session ordinaire, du 5 au 7 septembre 2023

2023/17

Descriptifs de programme de pays

Le Conseil d'administration

1. *Note* que les descriptifs de programme de pays, y compris les budgets indicatifs globaux, pour l'Angola, le Bénin, le Burundi, la Guinée équatoriale, le Lesotho, le Malawi, la Mauritanie, le Nicaragua, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Sénégal, le Tchad et le Togo (E/ICEF/2023/P/L.18–E/ICEF/2023/P/L.29,

(E/ICEF/2023/P/L.21/Corr.1 et E/ICEF/2023/P/L.24/Corr.1) ont été mis à la disposition des États Membres pour commentaires et contributions du 13 juin au 3 juillet 2023 ;

2. *Approuve*, selon la procédure d'approbation tacite et conformément à sa décision 2014/1, les descriptifs de programme de pays, y compris les budgets indicatifs globaux, pour l'Angola, le Bénin, le Burundi, la Guinée équatoriale, le Lesotho, le Malawi, la Mauritanie, le Nicaragua, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Sénégal, le Tchad et le Togo (E/ICEF/2023/P/L.18–E/ICEF/2023/P/L.29, E/ICEF/2023/P/L.21/Corr.1 et E/ICEF/2023/P/L.24/Corr.1).

*Deuxième session ordinaire
6 septembre 2023*

2023/18

Prorogation de programmes de pays en cours

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des prorogations de deux mois des programmes de pays pour le Bhoutan et Madagascar, et de la prorogation d'un an du programme de pays pour la Sierra Leone, lesquelles ont été approuvées par la Directrice générale et sont présentées dans le tableau 1 du document E/ICEF/2023/P/L.30 ;

2. *Approuve* la prorogation de deux mois du programme de pays pour la Guinée, faisant suite à une prorogation d'un an ; la prorogation de deux mois du programme de pays pour le Brésil, faisant suite à des prorogations d'un an, de deux mois et de dix mois, respectivement ; la prorogation de deux mois du programme de pays pour la Gambie, faisant suite à des prorogations d'un an, de deux mois et de dix mois, respectivement ; la prorogation d'un an des programmes de pays pour le Myanmar et l'Ukraine, faisant suite à des prorogations respectives d'un an ; la prorogation d'un an du programme de pays pour le Soudan, faisant suite à deux prorogations consécutives d'un an ; la prorogation de deux ans du programme sous-régional pour la région du Golfe ; la prorogation de deux ans du programme de pays pour le Burkina Faso, faisant suite à des prorogations de deux ans et d'un an, respectivement ; la prorogation de deux ans du programme de pays pour l'Afghanistan, faisant suite à des prorogations de deux ans, de trois mois, de 11 mois et de 10 mois, respectivement ; toutes ces prorogations sont présentées dans le tableau 2 du document E/ICEF/2023/P/L.30.

*Deuxième session ordinaire
7 septembre 2023*

2023/19

Dialogue structuré sur le financement des résultats du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025

Le Conseil d'administration

1. *Accueille favorablement* le rapport sur le dialogue structuré sur le financement des résultats attendus du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 (E/ICEF/2023/26) et l'annexe y relative ;

2. *Se félicite* des progrès importants accomplis au titre des engagements individuels pris par les organismes des Nations Unies dans le cadre du pacte de financement, encourage l'UNICEF à poursuivre ses efforts pour respecter les engagements qu'il a pris dans le cadre dudit pacte, et réaffirme l'appel lancé, dans le

prolongement de la résolution 75/233 de l'Assemblée générale, aux entités du système des Nations Unies pour le développement et aux États Membres pour qu'ils contribuent à en assurer l'application intégrale et effective ;

3. *Note* qu'il importe de disposer de ressources ordinaires suffisantes et prévisibles liées à des résultats escomptés et tangibles, lesquelles sont essentielles à l'UNICEF pour continuer à atteindre équitablement tous les enfants, partout dans le monde, afin de répondre à leurs besoins et de leur permettre d'exercer leurs droits, pour mettre en œuvre le Plan stratégique pour 2022-2025, pour assurer une riposte face aux effets de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et aux différentes crises humanitaires et pour contribuer à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, tout en maintenant des dispositifs solides de contrôle et d'application du principe de responsabilité ;

4. *Se déclare préoccupé* par le niveau actuel et la tendance à la baisse des contributions volontaires fournies par les États Membres au titre des ressources ordinaires, étant donné que celles-ci sont également essentielles pour rétablir les acquis du développement qui ont été érodés par la pandémie de COVID-19 et les multiples crises ;

5. *Prend note avec satisfaction* des efforts que l'UNICEF a déployés pour que le secteur privé (entreprises, société civile, fondations, particuliers et philanthropes) contribue à ses ressources ordinaires, et demande à l'UNICEF de poursuivre ces efforts ;

6. *Prend acte* de l'importance d'un financement thématique flexible et prévisible et d'un financement commun interinstitutions, lesquels complètent les ressources ordinaires et sont essentiels pour que l'UNICEF puisse accélérer la programmation en vue de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier dans les zones où les avancées en matière de développement ont été sapées par la pandémie de COVID-19 et les crises humanitaires ;

7. *Encourage* l'UNICEF à continuer de dialoguer avec les parties prenantes concernées pour diversifier ses potentielles sources de financement, notamment le secteur privé, et grâce à l'établissement de partenariats renforcés avec les institutions financières internationales ;

8. *Note* l'importance d'une collaboration efficace et efficiente avec les institutions financières internationales, et demande que l'UNICEF lui donne chaque année, dans les rapports qu'il est tenu de lui présenter, des informations supplémentaires sur les plans communs, cadres et outils sous-tendant cette collaboration, ainsi que sur les résultats pertinents et les réalisations obtenues ;

9. *Rappelle* l'importance que revêtent les engagements pris par les États Membres au titre du pacte de financement, en particulier pour la prévisibilité du financement, et rappelle qu'il importe de privilégier les ressources ordinaires et les promesses de dons pluriannuels, étant donné que la diminution des ressources ordinaires compromet la capacité de l'UNICEF d'atteindre les résultats escomptés de son Plan stratégique et d'honorer son mandat normatif ;

10. *Rappelle* qu'il importe d'élargir la base des contributeurs, et demande à l'UNICEF de poursuivre ses échanges avec les États Membres, dans le cadre du dialogue structuré sur le financement, concernant l'abandon des ressources strictement préaffectées au profit de financements plus prévisibles et flexibles, en particulier pour les ressources ordinaires, ainsi que de continuer à respecter les engagements du pacte de financement se renforçant mutuellement, et, à cet égard,

attend de l'UNICEF qu'il continue à fournir des informations sur les résultats obtenus dans les programmes grâce aux financements fournis.

*Deuxième session ordinaire
7 septembre 2023*

2023/20

Projet de révision de la politique d'évaluation de l'UNICEF

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de la proposition finale relative à la politique d'évaluation révisée de l'UNICEF (E/ICEF/2023/27 et E/ICEF/2023/27/Corr.1) ;

2. *Remercie* la fonction d'évaluation de l'UNICEF de l'esprit de transparence et de concertation dont elle a fait preuve tout au long du processus de révision de la politique d'évaluation ;

3. *Rappelle* sa décision 2018/10 et demande à l'UNICEF d'examiner régulièrement les ressources humaines et financières allouées à la fonction d'évaluation afin que l'objectif de financement de 1 % soit respecté ;

4. *Réaffirme* qu'il est important d'accompagner chaque réponse de l'administration de retours d'information concrets et complets sur les conclusions et les recommandations figurant dans les évaluations afin de maximiser les effets de ces dernières et ainsi améliorer l'apprentissage institutionnel et la conception des programmes futurs ;

5. *Invite instamment* la direction de l'UNICEF à promouvoir une culture institutionnelle qui crée des conditions propices au bon fonctionnement d'une fonction d'évaluation capable de s'acquitter efficacement de son mandat, renforçant ainsi la confiance placée dans l'organisation ;

6. *Se félicite* de l'évaluation à mi-parcours de l'indépendance de la fonction d'évaluation à laquelle il est prévu de procéder (paragraphe 3 de la décision 2023/12) et demande que les conclusions et les recommandations lui en soient communiquées et que l'UNICEF leur donne suite avant la prochaine révision de la politique en 2028 ;

7. *Rappelle* le paragraphe 8 de sa décision 2018/2, dans lequel il prie l'UNICEF de chercher des solutions avec les autres organismes des Nations Unies pour mener des évaluations conjointes des programmations conjointes, et demande à l'UNICEF de l'informer régulièrement, à compter de la session annuelle de 2024, des évaluations conjointes prévues, en cours ou achevées, dans le cadre de sa contribution aux activités menées à l'échelle du système à la fonction d'évaluation indépendante exercée à la même échelle ;

8. *Prie* l'UNICEF d'appliquer pleinement la politique d'évaluation révisée dans tous les domaines d'activité de l'organisation ;

9. *Rappelle* le paragraphe 5 de sa décision 2023/12, et encourage l'UNICEF à continuer de veiller à ce que le renforcement des capacités nationales d'évaluation soit un élément essentiel de la mise en application de la politique d'évaluation révisée ;

10. *Approuve* la politique d'évaluation révisée.

*Deuxième session ordinaire
7 septembre 2023*

2023/21

Plan stratégique de l'UNICEF : prévisions financières actualisées pour 2023-2026

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des prévisions financières pour la période 2023-2026 figurant dans le document portant la cote [E/ICEF/2023/AB/L.6](#), qui constituent un cadre d'appui souple aux programmes de l'UNICEF ;
2. *Approuve* le cadre intégré de prévisions financières pour la période 2023-2026, et l'établissement d'un budget d'un montant maximal de 590 millions de dollars au titre des dépenses afférentes aux programmes de pays à financer au moyen des ressources ordinaires en 2024, sous réserve que les ressources requises soient disponibles et que ces prévisions financières demeurent valables ;
3. *Prie* l'UNICEF de lui faire chaque année un compte rendu sur le financement de ses réserves visant à couvrir les engagements au titre des prestations dues au personnel ;
4. *Demande* que soit tenue, avant la première session ordinaire de 2024, une séance d'information informelle sur les prévisions financières pour la période 2023-2026, notamment sur les ressources ordinaires et les ressources préaffectées, sur la baisse des recettes et sur l'utilisation de ressources excédentaires pour pallier cette baisse.

*Deuxième session ordinaire
7 septembre 2023*

Annexe III

Rapport de la réunion conjointe des Conseils d'administration de l'UNICEF, du PNUD/FNUAP/UNOPS, du PAM et d'ONU-Femmes tenue le 2 juin 2023

1. La Présidente du Conseil d'administration de l'UNICEF a débuté la réunion conjointe en souhaitant la bienvenue aux membres des Conseils d'administration et a formulé des remarques introductives concernant le sujet à l'ordre du jour : « Des solutions communes en matière de développement et des financements de qualité sont impératifs pour faire face aux crises multiples ». Elle a noté que, malgré l'achèvement de la crise sanitaire mondiale liée à la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), la pandémie a entraîné des bouleversements et exacerbé les vulnérabilités, en particulier au sein des populations les plus pauvres. Ces difficultés ont été aggravées par les crises en cours, notamment dans les domaines du climat, de l'alimentation et de la nutrition, et ont contribué à inverser les progrès accomplis en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable. La Présidente a relevé l'accroissement des lacunes en matière de financement du développement et a indiqué que la réunion conjointe des Conseils d'administration constituait une occasion de mettre au point des solutions pour remettre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 sur la bonne voie, ainsi que d'identifier les moyens d'obtenir un financement de qualité, de maximiser les ressources pour une action unifiée de la part du système de développement des Nations Unies, et d'encourager les États Membres à respecter les engagements pris au titre du Pacte de financement, y compris pour financer l'adaptation aux changements climatiques.

2. Dans ses remarques introductives, le Président du Conseil d'administration d'ONU-Femmes a observé que des conflits continuent d'émerger et que les chocs liés au climat gagnent en intensité et en fréquence. Il a attiré l'attention sur l'importance de contribuer aux liens entre l'action humanitaire et les activités de consolidation de la paix et de développement, en particulier pour répondre aux besoins immédiats des populations vulnérables, tout en s'attaquant aux causes profondes de la vulnérabilité, notamment les inégalités de genre et la discrimination, la pauvreté et l'absence de systèmes de responsabilité. Il a souligné que les femmes et les filles sont touchées de manière disproportionnée par les situations d'urgence, qu'elles font face à des inégalités en ce qui concerne la participation économique, et sont exposées à la violence sexuelle et basée sur le genre. La mise en œuvre d'une approche fondée sur le lien entre l'action humanitaire et les activités de consolidation de la paix et de développement offre une occasion précieuse de renforcer la justice en matière d'égalité des genres et de s'assurer que les droits des femmes sont intégrés dans les interventions immédiates et les résultats à long terme. Le Président a insisté sur la nécessité de parvenir à un consensus et d'établir de nouveaux partenariats, d'adopter une approche systémique et de promouvoir un dialogue ouvert ainsi que la création conjointe de solutions. Il a indiqué que des investissements sont indispensables pour élaborer des outils et mener des travaux d'analyse communs, ainsi que pour s'assurer que les points de vue des personnes, notamment des femmes et des filles touchées par une crise, sont pris en compte à chaque étape. Il a conclu en soulignant l'importance de collaborer et d'utiliser une approche fondée sur le lien entre l'action humanitaire et les activités de consolidation de la paix et de développement pour obtenir un impact concret et durable.

3. Dans ses remarques liminaires, la Secrétaire générale adjointe a salué l'engagement actif des organes directeurs pour galvaniser l'action en faveur de solutions communes en matière de développement ainsi que d'un financement stable et de qualité. Elle a indiqué qu'un effort de coordination et la mise à disposition de

capacités, y compris de capacités de renfort, de la part des entités du système des Nations Unies sont nécessaires à la mise en œuvre du programme intégré pour la réalisation des objectifs de développement durable. Elle a affirmé que les organes directeurs jouent un rôle essentiel en assurant la flexibilité de l’empreinte des Nations Unies et en apportant les compétences nécessaires pour répondre à l’évolution des besoins des pays. Elle a déclaré que cela nécessite des politiques et des outils mieux adaptés pour dispenser des conseils intégrés concernant l’élaboration de politiques, une attention plus ciblée pour accélérer les processus de transition dans certains domaines clés et la mise en commun des ressources des organismes concernés. Elle a mis en exergue l’importance de soutenir l’élaboration et la mise en œuvre de plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable de qualité et fondés sur des données probantes au sein des pays, conformément aux priorités nationales. En outre, la Secrétaire générale adjointe a attiré l’attention sur le rôle fédérateur du système de développement des Nations Unies aux fins de l’accélération de la réalisation des objectifs de développement durable et de leur financement, en particulier par l’intermédiaire des Cadres de financement nationaux intégrés (INFF). Elle a précisé qu’il est essentiel d’augmenter le financement de base du système de développement des Nations Unies pour permettre une programmation intégrée, notamment par l’intermédiaire du Fonds conjoint pour les objectifs de développement durable, qui a contribué à la mise en œuvre de programmes communs visant à appuyer la mise en œuvre des INFF, à mobiliser des ressources supplémentaires et des financements d’amorçage, à élargir l’accès aux services sociaux et à aborder les questions de développement transfrontières, telles que l’adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe. Elle a indiqué que la liste de contrôle de la réforme du système de développement des Nations Unies avait été diffusée auprès de tous les organes directeurs chargés d’examiner les transformations nécessaires au sein de chaque entité des Nations Unies. Elle a conclu son discours en se déclarant convaincue que travailler ensemble permettrait de trouver des solutions pour atteindre les objectifs de développement durable d’ici à 2030.

4. Réitérant l’importance de la coordination et des solutions conjointes, le Président du Conseil d’administration du PNUD, du FNUAP et de l’UNOPS a introduit le sujet en soulignant que faire le point sur les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement durable permet d’aborder ouvertement des difficultés existantes. Il a affirmé que l’accélération de la réalisation des objectifs de développement durable d’ici à 2030 nécessite d’élaborer davantage de solutions conjointes. Il a noté que de nombreux pays sont encore aux prises avec les conséquences de la pandémie de COVID-19 sur les plans financier et du développement, tout en faisant face à des conditions météorologiques extrêmes, des crises et des rivalités géopolitiques ayant un impact sur les systèmes commerciaux. Il a déclaré que de nombreux pays ont adopté des mesures de relance pour intervenir face aux crises malgré les difficultés en matière de croissance économique qui limitent leur capacité à générer des revenus. Cela les a conduits se tourner vers le marché de la dette publique pour trouver des solutions, qui sont toutefois assorties de taux d’intérêt élevés, ce qui a compromis encore davantage les capacités financières de ces pays à assurer les services sociaux de base. Le Président a insisté sur le fait que les entités du système des Nations Unies doivent élaborer de manière concertée des solutions intégrées pour atteindre les objectifs de développement, et que les Conseils d’administration doivent veiller à l’application des mandats respectifs de ces entités ainsi qu’à la mise en place des systèmes et des capacités nécessaires pour concevoir et mettre en œuvre des solutions conjointes. Il a conclu en exhortant les États Membres à déterminer le soutien qu’ils sont en mesure d’apporter aux organismes concernés pour s’assurer que ces derniers sont prêts à mettre en œuvre les solutions conjointes, y compris grâce à l’innovation et à la technologie.

5. La Directrice de la politique sociale et de la protection sociale à l'UNICEF a animé une discussion sur les solutions de développement conjointes et le financement de qualité, notamment dans les contextes de crise humanitaire. L'Administrateur du PNUD a évoqué le rôle de la finance dans les contextes de crises multiples, notant que le système des Nations Unies s'efforce de soutenir les pays face aux chocs tout en les aidant à élaborer des stratégies pour gérer les incertitudes. Il a expliqué que les INFF permettent aux Nations Unies d'aider les pays à intervenir rapidement face aux chocs à court terme tout en investissant dans le développement durable : 17 organismes des Nations Unies ont travaillé ensemble ainsi qu'avec d'autres organisations et institutions, notamment dans le cadre du Fonds conjoint pour les objectifs de développement durable, afin d'apporter leur soutien à 86 pays, démontrant ainsi leur capacité à concevoir des interventions conjointes et à mobiliser les ressources et les compétences du système dans son ensemble. L'Administrateur a précisé que la Facilité INFF avait été mise au point en vue de fournir les capacités nécessaires pour mettre en œuvre les INFF dirigés par les pays. Il a insisté sur l'importance de mobiliser le secteur privé pour intégrer les questions et les informations financières liées aux inégalités, et de travailler ensemble pour éclairer les discussions sur le financement des transitions. Il a conclu en disant que l'élaboration de solutions conjointes doit toujours découler de la demande d'un pays.

6. La Directrice exécutive d'ONU-Femmes a souligné l'importance de faire progresser l'égalité des genres en tant que condition préalable et catalyseur de l'accélération des avancées vers la réalisation de l'ensemble des objectifs de développement durable. Elle a déclaré que l'égalité des genres doit être placée au cœur des solutions conjointes et que ces solutions doivent être alignées sur les priorités nationales. Elle a évoqué la nécessité de mettre en place davantage de programmes conjoints ambitieux, dotés d'objectifs clairs et mesurables, et réunissant des parties prenantes clés œuvrant de concert pour produire un impact. Les activités de promotion de l'emploi décent pour les femmes soutenues par ONU-Femmes et l'Organisation internationale du Travail, en particulier dans l'économie des soins, illustrent ces efforts. La Directrice exécutive a fait remarquer que près d'un tiers des dépenses de programmation d'ONU-Femmes est consacré aux programmes conjoints. Elle a également déclaré qu'il convient d'allouer des ressources concrètes pour respecter les engagements en faveur de l'égalité des genres, et que les marqueurs de genre, les obligations et les outils de budgétisation sensibles au genre sont importants et doivent être renforcés. Elle a indiqué que 28 des 68 entités du système des Nations Unies utilisent un système de suivi financier tenant compte des questions de genre, et a encouragé les autres organismes à les imiter.

7. Notant que 92 % des cibles liées aux objectifs de développement durable dépendent des infrastructures, le Directeur exécutif de l'UNOPS a souligné l'importance d'une action commune pour soutenir les infrastructures et les marchés publics en vue de lutter contre l'aggravation des crises mondiales. Évoquant l'aspect multidimensionnel des crises, il a insisté sur la nécessité de mener une réflexion systémique et d'élaborer des politiques cohérentes pour combler les lacunes en matière de capacités de mise en œuvre existantes. Il a déclaré que les marchés publics, qui peuvent représenter jusqu'à 22 % du produit intérieur brut d'un pays, constituent un facteur de changement considérable, notamment en ce qui concerne l'emploi, l'égalité des genres et l'action climatique. Il a indiqué que l'UNOPS soutient des projets et des programmes d'autres organismes et gouvernements, en se concentrant sur le renforcement des capacités de mise en œuvre, en alignant les priorités et en influençant la demande de financement.

8. Dans un contexte caractérisé par des besoins croissants et des crises de plus en plus longues et complexes, la Directrice exécutive du PAM a évoqué la difficulté d'atteindre un nombre croissant de personnes souffrant de la faim (jusqu'à

828 millions d'individus dans le monde) alors que le financement est en baisse. Elle a proposé trois solutions pour relever ce double défi : a) intensifier la collaboration dans le cadre du lien entre l'action humanitaire et les activités de consolidation de la paix et de développement, en tirant parti des avantages comparatifs des différents acteurs pour améliorer la résilience des gouvernements et des sociétés face aux conséquences des chocs en matière de sécurité alimentaire et accroître les investissements dans le renforcement des mesures prévisionnelles, de la préparation et des systèmes d'alerte précoce ; b) mobiliser davantage toutes les sources possibles de financement, en augmentant le financement pluriannuel flexible et prévisible, et en élargissant les partenariats avec les institutions financières et le secteur privé ; et c) soutenir les efforts déployés par les gouvernements au niveau national pour mettre fin aux crises humanitaires et promouvoir le développement durable. Elle a également exhorté les États Membres à renforcer leurs engagements financiers pour soutenir la réalisation des objectifs de développement durable en contribuant à leur propre budget national consacré aux activités de développement ou à l'aide publique au développement.

9. S'agissant de l'impact des crises sur la réalisation des objectifs relatifs à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation, la Directrice exécutive adjointe (Programmes) du FNUAP a attiré l'attention sur la stagnation des progrès globaux en ce qui concerne la réduction de la mortalité maternelle. Elle a précisé que cette situation est liée au manque de services de soins de santé et à leur mauvaise qualité, et qu'elle est exacerbée par les crises humanitaires. Elle a en outre déclaré qu'il est essentiel d'investir dans la santé sexuelle et procréative aux fins du développement durable et de mettre au point des solutions conjointes, car l'amélioration des résultats en matière de santé dépend d'autres facteurs, tels que la protection sociale, les infrastructures routières, l'éducation et l'égalité des genres. Soulignant qu'investir dans la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation permet de sauver des vies et de générer des gains économiques, elle a exhorté les pays à mobiliser les ressources nationales, à investir dans la production d'éléments de preuve et de données, et à intégrer la santé sexuelle et procréative dans les cadres de développement et les stratégies nationales en vue de prévenir la mortalité maternelle et de promouvoir des normes sociales qui permettent aux femmes et aux filles de réaliser leur plein potentiel.

10. La Directrice exécutive adjointe par intérim (Partenariats) de l'UNICEF a mis en exergue l'importance de la protection sociale en tant que moyen de sortir les populations les plus vulnérables de la pauvreté, notamment compte tenu de l'augmentation sans précédent de la pauvreté des enfants et de la pauvreté multidimensionnelle, que ce soit dans les pays à faible revenu ou dans les pays à revenu intermédiaire et élevé. Elle a observé que dans de nombreux pays les revenus avaient diminué pendant la pandémie et que les dépenses publiques consacrées aux services sociaux sont souvent inadéquates, inéquitables et inefficaces. Elle a ensuite exhorté les gouvernements et les donateurs à investir dans des systèmes de protection sociale et des services sociaux résilients face aux changements climatiques et à d'autres chocs. Elle a déclaré que la communauté internationale, y compris les Nations Unies, les institutions financières internationales, le secteur privé et les partenaires de développement, a un rôle crucial à jouer dans l'élargissement de l'accès aux sources de financement dans les contextes fragiles et à faible revenu, et que cela permettrait aux pays d'accroître les dépenses consacrées aux services sociaux. Elle a en outre indiqué qu'il est possible de mettre à profit les efforts de collaboration de la Facilité INFF pour aider à financer le renforcement du capital humain et la transformation verte, et a appelé les acteurs concernés à se rallier dans le cadre de l'initiative liée à l'Accélérateur mondial. Enfin, elle a conclu en affirmant que le fait d'améliorer la vie des enfants permet de transformer l'avenir de la planète.

11. La Directrice de la politique sociale et de la protection sociale à l'UNICEF, chargée d'animer la discussion, a expliqué que les échanges ont permis de mettre en évidence l'étendue de la collaboration dans le cadre du système des Nations Unies, tout en reconnaissant qu'il reste encore beaucoup à faire pour mettre à l'échelle les solutions innovantes et le financement de qualité. Elle a ensuite passé en revue les éléments clés abordés par les intervenants. Elle a souligné l'importance d'améliorer les dépenses sociales et la protection sociale, et de se concentrer sur les populations les plus vulnérables, notamment les enfants vivant dans la pauvreté. Elle a insisté sur la nécessité d'aligner les différentes activités de financement, y compris le financement du développement, de l'action humanitaire et de l'action climatique, afin de favoriser la mise en œuvre de solutions intégrées tout en soutenant le leadership national, et a mis en avant le rôle clé des INFF à l'appui de cet alignement. Elle a indiqué que le système des Nations Unies détient le potentiel de soutenir des approches holistiques qui mobilisent les gouvernements, le secteur public, le secteur privé, la société civile, les travailleurs communautaires et la société. Enfin, elle a insisté sur l'importance d'investir dans les activités de préparation, de travailler dans le cadre du lien entre l'action humanitaire et les activités de consolidation de la paix et de développement, et de renforcer les capacités de mise en œuvre au niveau national afin de traduire les politiques en actions concrètes qui ont un impact réel aux niveaux local et communautaire.

12. Le Directeur général de la Banque mondiale a évoqué la nécessité de renforcer les partenariats et de travailler de manière conjointe pour faire face à des crises multiples qui se chevauchent et pour assurer le développement à long terme. Il a expliqué que la Banque mondiale a lancé la mise en œuvre d'une feuille de route pour réorganiser son modèle opérationnel, et qu'elle cherche à optimiser les solutions de financement destinées aux pays en développement et à améliorer l'efficacité de ses activités dans le cadre des partenariats avec le système des Nations Unies, les pays et d'autres entités afin d'accroître l'impact des ressources disponibles. Il a ensuite présenté des exemples positifs de collaboration entre la Banque mondiale et les entités du système des Nations Unies, que ce soit sur le terrain ou au niveau mondial, notamment en ce qui concerne la sécurité alimentaire, l'éducation, les filets de sécurité, l'égalité des genres et la riposte face à la pandémie. Il a insisté sur l'importance de la collaboration en vue de renforcer la résilience à long terme. Enfin, il a conclu en affirmant qu'il est possible d'en faire davantage, notamment d'intensifier les efforts conjoints de plaidoyer en faveur du développement, de mettre à l'échelle les avancées pour atteindre les populations vulnérables et d'améliorer la complémentarité entre les organisations pour assurer le développement à long terme.

13. Dans le cadre d'une série de déclarations reflétant les opinions sur le terrain, le Premier Sous-Secrétaire du Ministère des finances et de la planification du Soudan du Sud a remercié l'équipe de pays des Nations Unies pour son soutien aux activités humanitaires, de développement et de consolidation de la paix. Il a indiqué que l'élaboration de solutions de développement conjointes et un financement de qualité sont importants, d'autant plus que de multiples crises avaient compromis la capacité du Gouvernement à accomplir des progrès vers la réalisation des objectifs de développement. Il a expliqué que les Nations Unies apportent un soutien par le biais de la mise en œuvre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, qui est aligné sur les objectifs nationaux et contribue à ces derniers, ainsi que par l'intermédiaire d'autres initiatives conjointes de financement et de consolidation de la paix, qui avaient obtenu des résultats positifs. Il a évoqué la mise en œuvre de programmes conjoints qui ont permis de déployer des interventions coordonnées et cohérentes pour relever les défis, notamment dans les domaines de la santé, des estimations démographiques, de l'éducation, de la violence basée sur le genre, de la sécurité alimentaire et de la lutte contre les changements climatiques. Il

a fait savoir qu'une stratégie commune de financement est également en cours d'élaboration. Il a en outre appelé les Nations Unies et les partenaires de développement à fournir un financement à long terme non préaffecté pour permettre la mise en œuvre des interventions et consolider les systèmes, et a réitéré l'engagement du Gouvernement à renforcer les partenariats aux fins de la réalisation des objectifs de développement.

14. L'Envoyée du Secrétaire général des Nations Unies pour la Jeunesse a indiqué que le programme en faveur d'une transition juste constitue une priorité essentielle pour les jeunes du monde entier et que la peur du chômage ou le risque que cela représente fait partie de leurs principales préoccupations. Elle a souligné que les transitions justes peuvent permettre la création de 8,4 millions d'emplois supplémentaires pour les jeunes d'ici à 2030 grâce à la mise en œuvre de mesures économiques « vertes » et « bleues ». Elle a expliqué que les jeunes ont demandé l'adoption de technologies éthiques et respectueuses des droits qui tiennent compte des questions liées à l'environnement, ainsi que la création de systèmes de soutien social pour promouvoir les emplois « verts ». Les jeunes souhaitent notamment s'assurer que les transitions justes ne nuisent pas aux communautés les plus vulnérables, en particulier aux jeunes des pays en développement. Elle a insisté sur l'importance de soutenir les actions et les initiatives dirigées par les jeunes en faveur de transitions justes, d'investir dans ces activités et de les mettre à l'échelle. Elle a conclu en mettant en avant les initiatives et les partenariats interorganisations, notamment le Pacte des emplois verts pour les jeunes, et a appelé les États Membres à soutenir davantage la mise en œuvre de la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse.

15. Expliquant que les communautés exclues souffrent de manière disproportionnée pendant les crises, la Directrice exécutive de l'International Budget Partnership a indiqué que le suivi des budgets ainsi que l'amélioration de leur transparence et de la crédibilité de leur mise en œuvre constituent des outils efficaces pour mobiliser les acteurs dans le cadre de l'élaboration de solutions et pour répondre aux besoins des communautés exclues. Elle a fait remarquer que diverses coalitions réunissant des acteurs non traditionnels, des institutions financières, des entités du système des Nations Unies et des décideurs politiques ont le potentiel d'impulser des changements novateurs. Enfin, elle a souligné l'importance de faire évoluer le discours sur le rôle des acteurs de la société civile ainsi que de permettre la participation active de ces derniers, y compris dans la production de données, et de leur accorder une place centrale dans la conception des programmes des Nations Unies et des institutions financières.

16. Le Coordonnateur résident des Nations Unies en Türkiye a déclaré que les réformes des Nations Unies ont permis de renforcer les activités conjointes, en particulier dans le cadre du Fonds conjoint pour les objectifs de développement durable. Il a exhorté les Conseils d'administration à inciter leurs organisations à poursuivre les efforts en faveur de l'amélioration des programmes conjoints. Il a indiqué que certaines difficultés qui entravent les activités conjointes échappent au contrôle des entités des Nations Unies : il s'agit notamment des donateurs dont les enveloppes de financement et les procédures diffèrent dans les domaines humanitaire et du développement, ce qui compromet l'efficacité des efforts dans le cadre du lien entre l'action humanitaire et les activités de consolidation de la paix et de développement. Il a également évoqué la nécessité d'étendre la collaboration et les échanges délibérés avec le secteur privé, conformément aux priorités nationales, étant donné qu'il s'agit d'une source majeure de financement, de création d'emplois et de croissance verte potentielle.

17. Au cours d'un débat interactif entre les États Membres et les directeurs des entités du système des Nations Unies, les délégations ont soulevé les points suivants :

a) Il est nécessaire : i) de mettre davantage l'accent sur l'efficacité des interventions au niveau national, en particulier dans les pays touchés par des crises ; ii) de s'assurer que les coordonnateurs résidents et les représentants des organismes dirigent de manière exemplaire les activités des Nations Unies ; et iii) de renouveler l'engagement en faveur des mesures de réduction des coûts, afin d'éviter la concurrence. Une délégation a affirmé que les gouvernements nationaux doivent être les moteurs du changement, et qu'ils sont responsables du bien-être de leurs citoyens, de la mise en place d'institutions politiques inclusives et transparentes, et du développement économique. Cette délégation a demandé aux Nations Unies de continuer à promouvoir activement le programme normatif afin de protéger les droits humains, de renforcer la gouvernance et d'encourager des efforts sincères en faveur du développement.

b) Si les organismes des Nations Unies ont apporté des contributions positives à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, il convient d'intensifier les efforts pour améliorer les conditions de vie des populations, en adoptant une approche de développement à long terme. Une délégation a demandé un financement adéquat, prévisible et stable pour les organismes, et appelé les pays développés à renforcer leur engagement d'aider les pays en développement, y compris les pays à revenu intermédiaire, en particulier en ce qui concerne le transfert de technologies et l'amélioration des infrastructures. Cette délégation a insisté sur le fait que le travail des Nations Unies doit être aligné sur les politiques et les directives nationales, et qu'il convient d'éviter la fragmentation et le chevauchement des efforts des différents organismes.

c) Tandis que les pays luttent contre les conséquences de crises et de chocs interdépendants qui mettaient à l'épreuve leur résilience, il s'est avéré nécessaire de renforcer la coopération au niveau mondial pour soutenir les programmes de protection sociale, adapter le système économique mondial, ainsi que mobiliser et fournir le volume de financement nécessaire à la réalisation des objectifs de développement durable. Expliquant que les pays pauvres ayant une faible cote de crédit ne sont pas en mesure d'accéder aux fonds privés à faible coût, une délégation a souligné l'importance de respecter les engagements relatifs à l'aide publique au développement et au financement de l'action climatique, tout en proposant des financements concessionnels et en assurant l'accès des pays en développement aux fonds, en particulier dans les situations d'urgence. Les membres de la délégation ont précisé que tous les instruments de prêt doivent inclure des clauses relatives aux catastrophes et qu'il convient d'envisager l'allègement de la dette plutôt que sa restructuration.

d) Les institutions doivent être structurées de manière à mettre en œuvre des solutions tangibles pour relever les défis existants, en conciliant les droits humains et le développement grâce à la créativité et à l'innovation pour lutter contre les vulnérabilités, en particulier face à des crises multiples. Une délégation a attiré l'attention sur l'importance des conversions de dettes pour l'action climatique et l'allocation adéquate des ressources disponibles en vue de soutenir les initiatives en faveur de la réalisation des droits humains des populations laissées pour compte. La délégation a spécifié que les solutions doivent s'appuyer sur les points de vue des communautés les plus vulnérables.

e) Les modèles de dépenses doivent évoluer et les investissements doivent être orientés pour atteindre les populations les plus vulnérables en vue d'améliorer l'accès au financement et de permettre une coopération pour le développement plus inclusive. Une délégation a souligné l'importance d'investir dans des systèmes de

protection sociale tenant compte des risques afin de lutter contre la pauvreté multidimensionnelle, ainsi que dans les activités en faveur des femmes et des filles et dans des transitions justes. Les membres de la délégation ont également exhorté les entités des Nations Unies à agir de concert pour maximiser l'impact, mais ont averti que le déficit de financement représente un risque important pour la mise en œuvre des interventions prioritaires. D'un autre côté, il a été noté que l'innovation peut contribuer à réduire les coûts.

f) La communauté internationale nourrissait l'espoir que le Sommet sur les objectifs de développement durable insufflerait un nouvel élan pour accélérer les progrès vers la réalisation de ces derniers, qui avait accusé du retard. Une délégation a déclaré que les organismes de développement doivent prendre des mesures pour améliorer l'efficacité des actions, en particulier : 1) instaurer des conditions propices au développement et à l'inclusion, en coordonnant les efforts pour cibler les pays en développement ; 2) prendre en compte les points de vue des acteurs nationaux dans le cadre du renforcement des capacités ; 3) promouvoir la réforme de la gouvernance financière au niveau mondial pour s'assurer qu'elle reflète mieux les demandes des pays en développement et que les pays développés respectent leurs engagements en matière de financement du développement et de l'action climatique ; et 4) consolider les partenariats pour appuyer les initiatives et les actions menées par les États Membres, y compris en renforçant le soutien à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire.

g) Il convient de mettre l'accent sur la mise en œuvre, en élaborant notamment des feuilles de route aux fins de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et en particulier pour améliorer le financement du développement et renforcer les partenariats. Une délégation a exprimé son soutien à la réforme des institutions financières internationales et aux mesures de relance proposées par le Secrétaire général. Les membres de la délégation ont précisé que toutes les actions entreprises par les Nations Unies doivent être alignées sur le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable du pays d'intervention. Ils ont expliqué qu'il convient d'exploiter davantage les possibilités en matière de coopération au niveau régional et ont demandé si le nouveau Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains serait invité à participer aux futures réunions conjointes des Conseils d'administration.

h) Plusieurs délégations ont indiqué qu'il était important de mettre à disposition des ressources non préaffectées et flexibles pour aider les Nations Unies à soutenir les pays en vue d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable. Une délégation a appelé les États Membres à prendre des engagements au titre du Pacte de financement et a insisté sur la nécessité d'améliorer la faisabilité et d'obtenir des résultats grâce au financement de base, tout en élargissant la base des donateurs, en identifiant de nouvelles sources de financement et en continuant de coopérer de manière innovante, y compris avec des partenaires non traditionnels.

i) Les entités des Nations Unies doivent mieux intégrer les questions relatives à l'égalité des genres dans leur travail, renforcer les synergies pour protéger les droits des femmes et des filles, et promouvoir l'autonomisation des femmes pour leur permettre de participer pleinement, sur un pied d'égalité et de manière constructive à la vie politique, économique, sociale et culturelle. Une délégation a attiré l'attention sur la nécessité d'allouer davantage de ressources financières prévisibles à la promotion de l'égalité des genres, affirmant que celle-ci constitue une priorité transversale, en particulier dans le domaine de la santé, et contribue à renforcer la résilience à long terme.

j) Il est essentiel de promouvoir la mise en œuvre de stratégies holistiques et centrées sur les personnes. Une délégation a déclaré que les actions du système de développement des Nations Unies jouent un rôle crucial pour faire face à l'impact des crises interdépendantes. Les membres de la délégation ont appelé à renforcer davantage les capacités pour promouvoir la mobilisation des ressources nationales et à consolider les mécanismes de promotion de la transparence et de lutte contre la corruption. Ils ont demandé plus de détails sur les stratégies mises au point pour déployer les initiatives avec les ressources allouées à l'ensemble de mesures visant à relancer les objectifs de développement durable, ainsi que sur la mise en œuvre et la coordination des INFF.

k) Le renforcement de la résilience fait partie intégrante du mandat de diverses entités des Nations Unies, car il est essentiel pour assurer l'efficacité et la continuité des résultats dans les contextes humanitaires et de développement. Une délégation a observé que la promotion intégrée de la résilience avait été entravée par le cloisonnement des ressources dans ces deux domaines. Prenant l'exemple du financement des activités de renforcement de la résilience au sein du PAM, les membres de la délégation ont mis l'accent sur la nécessité d'accroître le financement des programmes de renforcement de la résilience à moyen et à long termes.

18. L'Administrateur du PNUD a, quant à lui, précisé que, si les entités des Nations Unies soutiennent les pays dans la mise en œuvre des priorités mondiales, ce sont les pays eux-mêmes et leurs priorités qui doivent constituer le point de départ du travail de ces organismes. Selon lui, le système des Nations Unies ne peut ignorer les violations des droits humains, mais il ne peut pas non plus servir de plateforme principale en la matière. Il a affirmé que le système des coordonnateurs résidents est devenu plus indépendant et plus autonome. Il a ensuite expliqué que différents canaux permettent d'assurer la coordination, en particulier avec les institutions financières internationales et entre les entités des Nations Unies. Il a enfin encouragé les délégations à déterminer si les lacunes au sein du système des Nations Unies, bien qu'avérées, sont plus importantes que celles susceptibles d'être présentes au sein de chaque gouvernement. La Directrice exécutive d'ONU-Femmes a déclaré qu'il est indispensable de trouver un équilibre entre ce qui est nécessaire et ce qu'il est possible de réaliser. Elle a précisé qu'ONU-Femmes soutient des initiatives qui associent l'autonomisation des femmes, l'action climatique et la technologie. Spécifiant que le programme normatif est essentiel pour ONU-Femmes, elle a insisté sur l'importance d'effectuer des investissements en faveur des femmes et des filles, de mener des activités de plaidoyer afin qu'elles restent au centre des objectifs de développement durable, et de renforcer le financement de base pour favoriser une action flexible et efficace. Elle a également rappelé l'importance des partenariats en vue d'obtenir des résultats. Le Directeur exécutif de l'UNOPS a déclaré que le cadre de résultats de l'organisation avait été élargi pour garantir une plus grande responsabilité en ce qui concerne les objectifs de développement durable. Il a réitéré l'engagement de l'UNOPS à travailler dans le cadre du lien entre l'action humanitaire et les activités de consolidation de la paix et de développement, et à contribuer aux efforts coordonnés et à l'analyse commune de pays des Nations Unies, en particulier en ce qui concerne les infrastructures et l'approvisionnement. Le secteur de l'énergie constitue ainsi un exemple concret de domaine où il sera indispensable de mener une action unifiée. La Sous-Directrice exécutive du PAM a déclaré que, si la riposte face aux crises est cruciale, ces efforts sont insuffisants, et que les entités des Nations Unies doivent œuvrer ensemble pour anticiper les crises et réduire les besoins. Elle a insisté sur l'importance d'investir dans la nutrition, de soutenir les filets de sécurité nationaux, notamment par l'intermédiaire de programmes de repas scolaires, ainsi que de renforcer la protection sociale et la résilience face aux chocs récurrents. Elle a également affirmé que l'innovation est essentielle pour améliorer le rapport coût-

efficacité et a exprimé son soutien aux appels des États Membres en faveur de l'allégement de la dette, de la mobilisation des ressources nationales et du renforcement des partenariats. La Directrice exécutive adjointe du FNUAP a ajouté qu'il est impératif de renforcer les capacités, en particulier pour atteindre les populations les plus défavorisées. Elle a souligné l'importance de travailler conjointement pour mettre à profit les innovations d'autres entités et en tirer des enseignements, ainsi que celle de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire. La Directrice exécutive adjointe par intérim (Partenariats) de l'UNICEF a attiré l'attention sur l'importance du travail d'équipe, de la collaboration et de la persévérance, notamment pour favoriser une gouvernance efficace, la transparence et la justice, en mettant l'accent sur le programme normatif. Reconnaisant que le service de la dette peut parfois dépasser les investissements combinés des pays dans l'éducation, la santé et la protection sociale, elle a expliqué que l'UNICEF et les autres organismes des Nations Unies n'encouragent pas les gouvernements à atteindre des niveaux d'endettement insoutenables en travaillant avec les institutions financières internationales, mais les aident plutôt, sur demande, à mobiliser, échelonner et utiliser plus efficacement un large éventail de sources de financement. Elle a indiqué que le financement innovant constitue une autre option pour accéder aux fonds, et que plusieurs mécanismes sont en place pour faciliter cette démarche.

19. Le Président du Conseil d'administration du PAM a conclu la réunion en soulignant l'importance de la collaboration pour mettre au point des solutions de développement conjointes et assurer un financement de qualité face aux crises multiples. Il a mis en avant certaines des solutions principales abordées lors de la réunion conjointe, notamment la nécessité d'une protection sociale renforcée, d'une programmation intégrée dans le cadre du lien entre l'action humanitaire et les activités de consolidation de la paix et de développement, ainsi que de l'amélioration de la préparation du système et de sa capacité à intervenir en cas d'urgence. Il a noté que la mise en œuvre de ces solutions nécessiterait d'accroître le financement public de qualité et de débloquer de nouvelles sources de financement, y compris en matière de financement innovant. Il faudrait également renforcer la collaboration à grande échelle, notamment entre les entités des Nations Unies, les gouvernements, le secteur privé, la société civile et les partenaires de développement internationaux, afin d'éliminer les approches cloisonnées et les doubles emplois et d'aider les pays à atteindre les objectifs de développement durable, en particulier pour les populations les plus vulnérables. Il a précisé que les gouvernements nationaux assurent la direction des efforts déployés pour atteindre ces objectifs et que le système des Nations Unies doit continuer à renforcer son soutien aux objectifs nationaux, notamment en investissant dans les solutions locales et en consolidant les capacités nationales. Il a conclu en soulignant la nécessité de mettre en œuvre les idées abordées lors de la réunion ainsi que de mettre en commun les solutions et les efforts déployés.

